
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

7 JUILLET 2026

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE
L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA SANTÉ, DES DROITS
DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR MME MARIE JACQMIN

¹ Voir doc. 290 (2025-2026) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposés des ministres Lescrenier et Coppieters	3
2	Discussion générale	26
3	Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences des ministres	107
4	Vote de recommandation et confiance	112

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a examiné, au cours de sa réunion du 7 juillet 2026, le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) n° 1).²

I Exposés des ministres Lescrenier et Coppieters

1.1. Exposé introductif de Mme la ministre Lescrenier - *partim* pour ce qui concerne ses compétences

Mme la ministre expose, en guise d'introduction, que la situation budgétaire de la Belgique, de ses entités fédérées et, en particulier, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, reste compliquée. Des mesures ont été prises lors de la confection du budget initial 2026 afin de rétablir une trajectoire budgétaire viable pour l'entité.

Elle précise que cet ajustement s'inscrit dans la continuité des décisions du budget initial 2026, sans ajout de nouvelles mesures d'économies.

Pour rappel, les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont estimées au budget ajusté 2026 à 13,674 milliards d'euros, hors emprunts dette publique, et les dépenses à 15,591 milliards d'euros, hors amortissements d'emprunts dette publique. À cela s'ajoutent 139,5 millions d'euros de non-consommé prévisionnel, pour arriver

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Fontaine (Président)
- M. Fiévet, Mme Barzin, Mme Bluge, Mme Schepmans
- M. Casier (en remplacement de Mme Pécriaux), Mme Agic
- Mme Fafchamps, Mme Jacquemin, Mme Lange
- Mme Revelo Paredes
- Mme De Re, M. El Hajjaji

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Maingain, M. Chintinne : membres du Parlement
- Mme Lescrenier, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
- M. Coppieters, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
- M. Boucau, chef de cabinet adjoint de la ministre Lescrenier
- Mme Selimaj, collaboratrice du ministre Coppieters
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés
- Mme Dethier, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR
- M. Verheyen, collaborateur du groupe MR
- M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

à un solde brut déficitaire de 1,777 milliard d'euros, soit 13 % des recettes, ramené après corrections SEC à 1,753 milliard d'euros à financer par des emprunts.

Elle indique que l'endettement cumulé est estimé à 16,2 milliards d'euros aujourd'hui. En conséquence, la charge d'emprunt annuelle s'élève à 348 millions d'euros, autant de moyens qui ne peuvent être consacrés à d'autres politiques.

La ministre souligne que les réductions budgétaires ne sont pas faites par plaisir, mais par devoir, afin de permettre aux enfants de croire positivement dans leur futur plutôt que de sombrer sous le poids d'une dette qui leur serait transmise.

À son estime, croire en l'enfant et en la jeunesse, c'est aussi avoir le courage d'évaluer le modèle et de le réorienter vers un avenir plus serein.

Dans ce contexte, elle rappelle que la part des compétences examinées dans cette commission et dont elle a la responsabilité, à savoir l'Aide à la jeunesse, les Maisons de justice, l'Enfance et la Jeunesse, représente un budget de 1,397 milliard d'euros, soit 8,5 % du budget de la Fédération.

La ministre considère que la commission doit être sensible à cet effort de retour à l'équilibre, non pour servir un indéfinissable principe de rigueur budgétaire, mais plus simplement et plus fondamentalement pour éviter de transmettre une dette écrasante aux générations futures, qu'elle soit budgétaire, sociale, économique ou écologique. Elle estime qu'il existe un devoir de restituer à la jeunesse une planète saine, une société saine et des finances saines, quoi qu'il en coûte.

Elle relève que le pire ennemi consiste à se satisfaire de la logique insidieuse et court-termiste du « on a toujours fait comme ça », car, à la suivre, l'objectif ne pourra pas être atteint. Elle ajoute que continuer à dépenser davantage sans rien remettre en question ne permettra pas davantage d'y arriver.

Elle expose que la responsabilité du gouvernement est double. D'une part, il convient de déployer des efforts équitables autant que responsables. D'autre part, il faut faire mieux avec moins.

Concernant l'Aide à la jeunesse, la ministre considère que celle-ci n'est pas seulement une compétence ministérielle, mais qu'elle incarne une responsabilité collective et une priorité stratégique pour le gouvernement. Cette politique repose sur des valeurs fortes, tout aussi importantes les unes que les autres.

Elle mentionne d'abord la prévention, afin de prévenir les situations de décrochage social, familial ou scolaire. Elle cite ensuite la protection durable et immédiate des mineurs en danger. Elle évoque enfin la responsabilisation, c'est-à-dire l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi par des réponses éducatives, protectionnelles et responsabilisantes, ainsi que les sanctions lorsque celles-ci sont nécessaires.

Pour l'ensemble de ces trois axes, elle estime qu'elle manquerait à ses devoirs si elle oubliait la nécessité d'inscrire la politique en matière d'aide à la jeunesse dans une approche intersectorielle mobilisant l'éducation, la santé, la justice et le secteur associatif, afin d'agir de manière cohérente et efficace.

Elle affirme que la prévention doit demeurer un axe fort de l'action sociale. Chacune de ses visites sur le terrain et chaque échange avec les acteurs de l'aide à la jeunesse la confortent dans ce constat et cette nécessité. Il faut agir le plus en amont possible pour éviter la dégradation de situations humaines susceptibles de conduire à des scénarios dramatiques.

En ce qui concerne la prévention spécialisée centrée sur les jeunes vulnérables, elle précise que les consultations menées ces derniers mois au sein même du secteur, avec l'Inter-fédérations, les fédérations et les services administratifs, permettent d'avancer dans la réforme de la prévention afin d'aboutir à une véritable politique de prévention intersectorielle.

Les premiers projets de textes modificatifs sont envisagés en septembre 2026, accompagnés de moyens nouveaux dès 2027, afin de fournir aux acteurs de terrain des leviers encore plus efficaces.

L'objectif fixé est de mieux encadrer les services de prévention agréés, notamment les AMO (services d'action en milieu ouvert) et les MADO (maisons de l'adolescent), de coordonner les diagnostics sociaux et les plans d'actions, de mener des actions déclinées selon les besoins du territoire et de développer une expertise en évaluation et en monitoring des actions.

Une attention particulière sera notamment consacrée au travail de prévention en lien avec les jeunes en errance.

La ministre précise toutefois que le soutien aux services n'a pas attendu. Ainsi, le service droit@home du SDJ (service droit des jeunes) de Namur est pérennisé, de même que le service Reliance de Visé, qui met en œuvre un projet éducatif particulier de mise à disposition de logements pour les jeunes en autonomie dans la tranche d'âge des 16 à 25 ans, en collaboration intersectorielle avec les AIS (agences immobilières sociales) et les CPAS des régions concernées.

L'antenne de l'AMO Point Jaune à Gilly a également été agréée cette année.

De manière parallèle, le chantier de la prévention générale avance. Son objectif est double : mettre en place une prévention générale interministérielle au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et intersectorielle entre tous les niveaux de pouvoir et de secteurs, afin de lutter de manière plus efficiente et efficace contre toutes les situations de décrochage et de répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes.

Concernant les mineurs en danger, la ministre souhaite également poursuivre l'augmentation des capacités de prise en charge. En 2026, elle a lancé un appel à projets visant la création de 316 nouvelles prises en charge, tant en accompagnement qu'en résidentiel, pour les années 2026 et 2027.

Pour 2026, les opérateurs ont déjà rentré leur candidature et celles-ci sont en cours d'analyse en vue d'une opérationnalisation concrète au dernier trimestre.

Par ailleurs, dès le début de l'année, elle a pérennisé de manière structurelle l'ensemble des prises en charge créées sous la précédente législature, soit 229 prises en charge, dont notamment les places en famille d'accueil précédemment cofinancées avec CAP 48, en plus des 24 prises en charge supplémentaires créées en SAMIF en 2025.

Le renforcement de la norme psychosociale en SRG (services résidentiels généraux) et PEP (projet éducatif particulier) est également opérationnalisé, permettant un travail plus intensif avec les familles pour soutenir le lien et permettre davantage de réintégration familiale.

Comme elle s'y est engagée, le projet pilote d'accueillants professionnels en famille lancé en 2025 accueillera les premiers jeunes fin 2026. Les opérateurs ont rédigé les projets éducatifs et le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises. La concrétisation de ce projet permettra l'engagement de 12 accueillants professionnels en famille, qui accueilleront au total un minimum de 24 jeunes aux besoins spécifiques et un maximum de 36 jeunes.

L'arrêté relatif aux services résidentiels de la petite enfance (SRPE), portant sur les conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions, qui a fait l'objet de concertations avec les fédérations du secteur, est finalisé et permet désormais une amélioration qualitative des prises en charge des jeunes enfants qui y sont accueillis.

Avec sa collègue la ministre Glatigny, elle annonce le lancement, dans les prochaines semaines, d'un appel à projets concernant les cellules d'intégration scolaire (CIS) afin de pouvoir en agréer trois.

Concernant le renforcement de la qualité du travail dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, la mise en œuvre de la création d'un référentiel de qualité débute. Le recrutement de deux conseillers pédagogiques-chercheurs est en cours de finalisation. L'implémentation de ce référentiel est prévue pour 2028.

Elle précise avoir également renforcé le service de protutelle de Charleroi, service en souffrance de 80 prises en charge, en doublant sa capacité. Des discussions sont en cours pour soutenir également les autres services de protutelle.

Abordant ensuite la question de la santé mentale des jeunes, la ministre rappelle que celle des enfants, des adolescents et de leurs familles constitue aujourd'hui un enjeu majeur de société. La précarité et les difficultés sociales renforcent les fragilités psychiques et alourdissent la charge mentale des parents. Les professionnels constatent une dégradation globale de la santé mentale des jeunes, ainsi qu'une augmentation des situations mêlant difficultés éducatives et troubles psychiques, avec des répercussions directes sur les équilibres familiaux.

Faute de prévention, de détection et d'intervention rapides, ces situations peuvent évoluer vers des épisodes de crise qui, lorsqu'ils se répètent, mobilisent et mettent sous pression les dispositifs tant en psychiatrie que dans l'Aide à la jeunesse.

Face à ce constat, elle estime indispensable de faire évoluer les pratiques. L'enjeu n'est plus de renvoyer les jeunes d'un service à un autre, mais de coordonner les expertises en éducation et en santé mentale autour de l'enfant et de sa famille, afin de prévenir l'aggravation des problèmes psychiques et d'éviter les ruptures de prise en charge ainsi que les parcours discontinus.

C'est dans cette perspective que le secteur de l'Aide à la jeunesse en Communauté française et celui de la santé fédérale unissent leurs efforts pour déployer une approche intégrée, centrée sur l'intervention précoce et le renforcement de l'expertise directement dans les milieux de vie des jeunes par une équipe mobile intersectorielle. Dans un premier temps, ce lieu de vie sera prioritairement celui des services résidentiels de l'Aide à la jeunesse, tant pour les mineurs en conflit avec la loi que pour les mineurs en danger. L'équipe sera donc déployée dans les SRG, les autres services résidentiels et les IPPJ.

L'objectif consiste à permettre aux professionnels de travailler ensemble, chacun avec son champ de compétences et ses plus-values respectives, et d'agir plus tôt, plus rapidement et de manière coordonnée auprès des jeunes, afin de stabiliser les situations, de soutenir les jeunes mais aussi les intervenants, de prévenir les crises, d'éviter le recours aux mesures d'observation protectrice et de garantir la continuité des soins et de l'accompagnement.

L'ambition est de rapprocher structurellement les acteurs de l'Aide à la jeunesse et ceux de la santé mentale, en particulier à l'échelle des territoires des réseaux de soins en santé mentale pour enfants et adolescents. Au-delà d'un simple renforcement de moyens, il s'agit de poser les bases d'un changement de paradigme : garantir des trajectoires éducatives et de santé mentale cohérentes et intersectorielles, qui ne se contredisent pas mais se complètent, et qui permettent aux interventions de s'enrichir mutuellement.

Elle considère que c'est à cette condition qu'il sera réellement possible de prévenir les ruptures de parcours, de sécuriser les prises en charge et d'offrir aux

jeunes et à leurs familles un accompagnement à la fois lisible, continu et efficace. L'opérationnalisation de cette équipe est prévue à la fin de l'année 2026.

Le numéro 103 a été renforcé par la mise en place d'un chat et d'une campagne de communication. La ministre estime que la jeunesse n'attend pas des discours, mais des décisions. Ces décisions sont prises aujourd'hui afin de garantir à chaque enfant et à chaque jeune un avenir où la santé mentale est un droit, et non un privilège.

Enfin, toujours concernant les services intersectoriels à bas seuil, les services Étincelle et Racynes feront également l'objet d'un agrément dès l'année 2026.

Elle précise que l'ASBL Étincelle, établie à Arquennes, remet la place de l'enfant au centre des préoccupations lorsqu'un de ses proches souffre psychologiquement. Racynes est une ASBL située sur la commune d'Oupeye, active dans des projets éducatifs et préventifs qui aident les jeunes à remonter la pente.

Pour ce qui concerne la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, sa priorité est d'apporter une réponse globale permettant de diminuer la pression sur les IPPJ. Cette réponse doit être pluriaxiale et ne pas se limiter à la seule création de places en IPPJ, même si celle-ci demeure nécessaire. Elle a pour ambition de répondre aux interpellations récurrentes des magistrats de la jeunesse, afin qu'ils puissent imposer les mesures les plus adéquates aux jeunes en conflit avec la loi, pour éviter la récurrence, protéger la société et offrir les meilleures chances de réinsertion. L'objectif est de désengorger les listes d'attente. À cette fin, et en concertation avec les magistrats, les actions se déclinent en plusieurs étapes.

Premièrement, la mise en place du plan d'action IPPJ, déjà actée par le Gouvernement.

Ce plan prévoit de revoir et de développer les projets éducatifs des IPPJ afin d'améliorer la prise en charge des jeunes, mais aussi de veiller à leurs droits et à leurs devoirs pour permettre une réinsertion plus efficace. Le travail est déjà en cours et, pour 2026, le projet Intermède sera déjà revu afin de permettre un accueil court de 15 jours renouvelable une fois, constituant un temps d'arrêt pour les jeunes présentant des profils de primo-délinquants. En 2027, les projets éducatifs extramuros évolueront vers de l'intramuros.

Deuxièmement, le plan vise également à favoriser les sorties d'IPPJ par un renforcement de l'offre dans les services agréés et par des collaborations intersectorielles, notamment en lien avec les secteurs de la santé mentale. La création des équipes mobiles intersectorielles constitue une première étape. La réflexion sur une unité IPPJ médicalisée suit son cours pour 2027 et les années suivantes.

Dans un troisième temps, le plan prévoit de réajuster l'offre de places en IPPJ et en équipes mobiles d'accompagnement (EMA) pour mieux répondre aux besoins. Quarante-trois nouvelles prises en charge sont créées en EMA en 2026 par une réorganisation des services, et six ETP EMA sont recrutés spécifiquement pour Bruxelles, augmentant de 24 prises en charge les possibilités sur ce territoire.

Pour ce qui est des IPPJ, 41 nouvelles places seront créées au terme de la législature. Trente places le seront pour l'IPPJ de Forest, dont le projet évolue vers de l'intramuros à la suite de discussions avec le bourgmestre de la commune. Onze places supplémentaires seront créées en milieu fermé fin 2027 à l'IPPJ de Saint-Hubert, à la suite du déménagement du CCMD vers Wauthier-Braine.

À cela s'ajoutera la création d'un service résidentiel spécialisé (SRS) spécifique pour les mineurs en conflit avec la loi, de 15 prises en charge, à l'horizon de la fin 2028.

Le travail sur le dessaisissement et l'outil CCMD est également lancé.

Les travaux visant à renforcer l'enseignement en IPPJ afin de dispenser des formations certificatives aux jeunes sont également engagés. La réinsertion des jeunes en conflit avec la loi constitue l'objectif prioritaire des mesures décidées par le juge de la jeunesse. Il est nécessaire de permettre à ces jeunes de s'inscrire dans un parcours de réinsertion au sein duquel tous les soutiens possibles doivent être mobilisés.

Dans un dernier temps, les dispositifs d'alternative au placement, notamment les services d'action restauratrice et éducative (SARE), ainsi que le périmètre de leurs actions, seront renforcés. Concrètement, sont aujourd'hui questionnés la durée des mandats, la volonté d'une intervention plus précoce et un nouveau projet de prise en charge lié au soutien à la parentalité pour les parents de mineurs en conflit avec la loi.

Toujours concernant les actions liées aux mineurs en conflit avec la loi, le travail de participation de son administration à la BDC TER (banque de données commune « terrorisme, extrémisme, processus de radicalisation ») suit son cours et la note en deuxième lecture a été validée par le Gouvernement au mois de juin. L'objectif est ici la protection de la sécurité publique.

Les consultations régulières des magistrats resteront également l'une de ses priorités pour les prochaines années. Un travail de collaboration renforcée doit être retrouvé. Une plus grande cohérence doit être établie entre l'action des juges et les moyens développés par l'Aide à la jeunesse sur lesquels ils peuvent compter, avec toujours en ligne de mire l'intérêt des jeunes, leur protection et leur insertion dans la société.

Enfin, les premiers résultats de la recherche INCC arriveront à l'été 2026 et permettront d'orienter les politiques de prise en charge des jeunes en conflit avec la loi, dont la mise en place d'une mesure de surveillance électronique des jeunes, pour laquelle la ministre indique avoir déjà demandé à son administration d'investiguer.

Concernant les MENA, elle relève qu'une allocation de base spécifique est créée, reprenant les montants des subventions facultatives et du fonds pour le subventionnement des services, permettant ainsi une plus grande clarté budgétaire. Elle continue à développer les contacts avec le cabinet de l'Asile et de la Migration afin de pouvoir mettre en place des actions pour les MENA en errance, public particulièrement fragile et souvent en lien avec le narcotrafic. Le plan MENA, qui permet la prise en charge de MENA vulnérables en fonction de leur âge, se poursuit et est prolongé pour 2026.

En matière d'Aide à la jeunesse, la ministre tient à évoquer le volet relatif à l'adoption.

Le travail de redéfinition des priorités de l'adoption, au regard de l'évolution des contextes internes et internationaux, fait l'objet d'une décision du gouvernement le 19 juin concernant les adoptions internationales extrafamiliales. Elle ne met pas fin à celles-ci, contrairement à la Flandre, notamment afin de laisser la possibilité à des enfants de certains pays, pour lesquels des balises suffisantes existent, d'avoir des parents pour grandir. Cette adaptation se révèle essentielle au vu des situations et des histoires terribles d'enfants adoptés dans des conditions irrégulières. Elle considère qu'il est du devoir des autorités de veiller à une plus grande protection des enfants et au respect de leurs droits, mais aussi à ce que les candidats à l'adoption disposent du cadre clair dans lequel ils s'inscrivent. Le travail se poursuivra en concertation étroite avec les organismes d'adoption agréés. La réflexion sur l'adoption continuera en 2027 concernant l'adoption interne et le soutien au suivi post-adoptif.

Un des axes forts des nouvelles politiques en Aide à la jeunesse est, dès le début de la législature, le renforcement des équipes de terrain, et donc le soutien au personnel, avec des budgets permettant l'engagement de 64 ETP pour les SAJ, SPJ, IPPJ et le CCMD. Ce renforcement est désormais réalisé. Il permet d'améliorer les prises en charge et de moderniser les outils par le renforcement des formations et des supervisions dans le secteur public, afin de soutenir les équipes face à la charge psychosociale et de limiter le turnover important que connaît le secteur. Il permet aussi de stabiliser le personnel, puisque la construction d'un lien sécurisant entre professionnel et bénéficiaire constitue un axe fondamental du travail social.

Ces investissements traduisent la volonté d'offrir à chaque jeune une chance réelle de s'épanouir. Les contraintes budgétaires imposent toutefois une gestion optimisée des ressources ainsi que la réalisation d'économies.

La mesure de gel du triennat proposée lors de la confection du budget initial 2026 a, durant le début de l'année, fait l'objet de discussions avec les fédérations du secteur et les syndicats. Ces discussions constructives et ces concertations ont abouti à l'abandon de cette mesure d'économie au profit d'une alternative plus soutenable pour les services. Ainsi, pour les trois prochaines années de triennat des services et à partir de 2027, une réduction de 0,73 % de la masse salariale globale a été décidée. De manière générale, les discussions et concertations avec le secteur se révèlent positives pour tous les projets engagés. La ministre estime qu'il est possible d'avancer ensemble tout en tenant compte des besoins des services.

Elle se dit pleinement consciente des efforts demandés aux opérateurs de terrain, mais continue aussi de leur garantir sa disponibilité pour rechercher ensemble la meilleure manière d'accompagner cette mesure, indispensable pour permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de rester dans un cadre budgétaire soutenable.

Pour conclure sur l'Aide à la jeunesse, elle indique que sa stratégie conjugue des valeurs humaines fortes, une approche préventive innovante et des réponses adaptées aux besoins du terrain, sans oublier une gestion budgétaire responsable. Elle incarne une politique ambitieuse et durable, qui place le jeune au cœur des priorités gouvernementales. Investir dans les jeunes, c'est investir dans l'avenir de la société, afin que l'urgence, trop souvent la règle dans cette compétence, ne le soit plus.

Elle ajoute que cette compétence doit être mieux visibilisée pour être mieux comprise. Elle ne souhaite pas une aide à la jeunesse marginalisée, mais une aide à la jeunesse pleinement inscrite dans la société, comprise et assumée par les acteurs, et pouvant aussi compter sur le soutien social dans toutes ses composantes. C'est ensemble, selon elle, qu'il sera possible d'aider les jeunes fragiles et en danger à devenir des citoyens épanouis, assumant un rôle responsable dans la société et pour la société.

Concernant les Maisons de justice, la ministre les présente comme un maillon essentiel d'une justice de proximité.

Elle rappelle que les Maisons de justice constituent un pilier essentiel de la politique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir une justice de proximité, humaine, efficace et protectrice. Chaque jour, elles assurent le suivi des peines exécutées hors prison et veillent au respect des conditions imposées par l'autorité judiciaire. Avec les services partenaires, elles accompagnent les justiciables dans leur parcours de réinsertion, au bénéfice tant des personnes concernées que de la sécurité de l'ensemble de la société.

En cela, elles constituent un maillon essentiel de la justice et du parcours judiciaire des justiciables. Il ne s'agit pas d'une compétence d'exécution du fédéral, mais d'une compétence de continuum du trajet judiciaire. La ministre indique mesurer chaque jour la responsabilité institutionnelle et constitutionnelle liée à cette compétence, ainsi que son rôle dans l'État de droit. Elle est en contact très régulier avec ses collègues ministres de la Justice et, en particulier, avec sa collègue fédérale Annelies Verlinden, notamment dans le cadre de la problématique de la surpopulation carcérale.

Au 31 mai 2026, les maisons de justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles assurent le suivi de 44.660 mandats judiciaires, toutes missions confondues. Ces chiffres illustrent l'importance croissante de leur rôle dans le fonctionnement du système judiciaire.

L'action repose sur une conviction claire : concilier fermeté et accompagnement. Cette approche permet à la fois de renforcer la sécurité publique, de favoriser la réinsertion et de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions. Le soutien aux victimes demeure, dans ce cadre, une priorité absolue.

La ministre aborde ensuite le renforcement de la protection des victimes.

Le déploiement de mesures concrètes destinées à améliorer la sécurité et la protection des victimes est prioritaire dans l'exercice de ses compétences.

À cet égard, le projet pilote de bracelet électronique d'éloignement dans les situations de violences intrafamiliales constitue une avancée majeure. Cette initiative permettra, dans le cadre d'un mandat judiciaire imposant des conditions à un auteur de violences, de contrôler le respect d'une zone d'exclusion définie autour de la victime et illustre la détermination à agir rapidement et efficacement contre ce type de violence.

L'objectif est d'intervenir rapidement après les faits, de renforcer la sécurité des victimes et de prévenir efficacement les récidives.

La mise en œuvre opérationnelle du projet est prévue à partir de septembre 2026. Les recrutements nécessaires sont déjà réalisés afin de permettre l'ouverture des premiers dossiers dans les meilleurs délais.

La ministre revient ensuite sur la surpopulation carcérale.

Elle estime que la surpopulation carcérale demeure un défi majeur pour le système pénitentiaire. Elle s'en dit particulièrement préoccupée, dans la mesure où elle fragilise les conditions de détention, complique le travail des professionnels au sein des prisons et porte surtout atteinte à la dignité humaine.

Dans ce contexte, elle multiplie les concertations au sein de la Conférence interministérielle (CIM) Justice et poursuit la collaboration avec les autorités fédérales afin de développer des alternatives crédibles à l'incarcération. Le protocole d'accord conclu le 4 août 2025 vise précisément à permettre aux Maisons de justice d'absorber l'augmentation de leur charge de travail résultant des mesures d'urgence adoptées au niveau fédéral pour la période 2025 à 2027.

Force est toutefois de constater que les effets attendus sur la réduction de la surpopulation carcérale demeurent limités, conduisant les autorités fédérales à envisager de nouvelles mesures et à négocier un protocole complémentaire.

Dans le cadre de ces nouvelles négociations, la ministre a proposé au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de définir des balises claires et a défendu une position constante : toute mesure fédérale générant une charge supplémentaire pour les Communautés doit être accompagnée d'un financement préalable, intégral et pérenne couvrant l'ensemble des coûts directs et indirects qu'elle engendre.

Cette exigence concerne notamment les dépenses de personnel, de formation, d'infrastructure, d'équipement, de systèmes informatiques, mais également les besoins futurs liés à l'augmentation des capacités de suivi, de coordination et de contrôle.

Le protocole actuel sera par ailleurs prolongé jusqu'en 2030 et les nouvelles mesures devront s'inscrire dans une planification progressive, réaliste et soutenable.

La ministre évoque ensuite le renforcement des effectifs.

Le protocole initial prévoit le financement de 53 équivalents temps plein supplémentaires, répartis entre 35 assistants de justice, 6 agents administratifs et 12 collaborateurs destinés à la Direction de la surveillance électronique.

Compte tenu du volume de dossiers effectivement transférés vers les maisons de justice, 35 ETP sont engagés à ce stade. Cette approche graduelle permet d'assurer une gestion responsable des moyens fédéraux mis à disposition tout en maintenant la capacité de répondre à l'évolution des besoins.

À Bruxelles, la pérennisation des 12 équivalents temps plein supplémentaires produit déjà des résultats significatifs.

Depuis septembre 2025, l'arriéré a diminué de 26,5 %, passant de 2.106 à 1.549 dossiers en attente de désignation.

L'arriéré relatif aux peines de travail autonomes est pratiquement réduit de moitié, passant de 1.253 dossiers en attente à 645.

Malgré une hausse de 11 % des nouveaux dossiers entre janvier et mai 2026 par rapport à la même période en 2025, les équipes absorbent une charge de travail croissante.

Ces résultats démontrent l'importance d'un renforcement durable des effectifs pour garantir une prise en charge rapide et de qualité.

La ministre aborde ensuite la modernisation informatique et la nécessité de sortir durablement de la crise SIPAR (système informatique parajudiciaire).

L'année 2025 a été marquée par les difficultés liées au système SIPAR2.

Depuis lors, un travail soutenu est mené avec l'administration, avec sa collègue Mme Galant, en charge du numérique, ainsi qu'avec l'ETNIC, afin d'apporter des solutions structurelles et pérennes.

Dans la programmation budgétaire initiale 2026, 4,5 millions d'euros étaient alloués au développement d'une application conforme aux besoins du personnel de terrain. Ces montants ont par la suite été adaptés afin de refléter plus fidèlement les exigences et la réalité du projet. La ministre estime être sur la bonne voie pour que les Maisons de justice soient dotées d'un outil informatique performant, moderne et adapté aux réalités du terrain d'ici la fin de l'année 2026.

Elle revient ensuite sur le soutien aux victimes, qui demeure au cœur de son action.

Ainsi, dans le cadre du procès de Strépy-Bracquegnies, elle a réactivé le plan d'urgence psychosocial, permettant de mobiliser 161.000 euros afin de répondre aux besoins de soutien psychologique, social et administratif des victimes.

Ce même dispositif est également activé à la suite de la catastrophe de Crans-Montana afin d'accompagner les victimes directes et indirectes de cet événement dramatique.

Ces interventions illustrent sa volonté d'apporter des réponses rapides et concrètes lorsque des événements exceptionnels frappent les concitoyens.

La ministre aborde ensuite le soutien aux services partenaires dans un contexte budgétaire contraint.

Concernant la suspension de l'indexation des subventions structurelles des services partenaires en 2026, générant une économie de 452.000 euros, la ministre souligne que cette décision s'inscrit dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant.

Elle mesure pleinement les difficultés auxquelles le secteur est confronté, dans un contexte marqué à la fois par la surpopulation carcérale, la complexification des situations prises en charge et l'augmentation constante des besoins.

Les choix opérés s'inscrivent dans une démarche de responsabilité budgétaire collective visant à préserver, sur le long terme, la pérennité des services et des missions essentielles qu'ils assurent.

Parallèlement, les démarches auprès des autorités fédérales se poursuivent afin d'obtenir le versement rapide des financements attendus et une revalorisation des enveloppes budgétaires qui ne correspondent plus à la réalité du terrain. Sur ce point, son objectif est clair : éviter que des services soient contraints de réduire leurs activités, de supprimer des emplois ou de mettre fin à des projets pourtant essentiels.

Malgré ce contexte difficile, elle souligne également l'ouverture de deux nouveaux services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives (SEMJA) sur le territoire des communes de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre, renforçant ainsi l'offre de proximité au bénéfice des citoyens.

La ministre évoque enfin la problématique du roulage.

Elle constate que la problématique des infractions routières continue de représenter une part importante de l'activité des Maisons de justice.

Afin d'améliorer l'efficacité du traitement de ces dossiers à chaque étape de la chaîne pénale, une réflexion a été initiée par son cabinet avec l'ensemble des acteurs concernés : magistrature, parquets, cabinets compétents en matière de mobilité, institut Vias et administrations concernées.

Les recommandations issues de ces travaux sont attendues pour le second semestre 2026 et devront permettre d'identifier des pistes concrètes d'amélioration au bénéfice tant de l'efficacité judiciaire que de la sécurité routière.

La ministre aborde ensuite l'Enfance.

Elle rappelle que la politique de l'accueil de la petite enfance est au cœur de la Déclaration de politique communautaire, mais aussi régionale. L'enjeu est d'organiser les meilleures conditions pour permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de demain de se développer physiquement, émotionnellement et intellectuellement, tout en préservant leur santé, leur sécurité et leur protection.

En ce qui concerne l'accueil de l'enfant, elle indique que la mesure de non-indexation prise à l'initial 2026 a permis de révéler l'état de fragilité financière du secteur.

Sa priorité est triple : préserver les places existantes, quel que soit le modèle d'accueil, créer de nouvelles places et travailler à une meilleure viabilité financière des structures pour demain.

Elle rappelle combien cette offre de places d'accueil est importante pour les enfants et les familles.

En matière d'enfance, l'enjeu principal de ce budget ajusté concerne la mesure d'économie sectorielle liée à la non-indexation décidée à l'initial 2026 et sa mise en œuvre.

L'objectif budgétaire de cette mesure était d'atteindre une économie de 11,2 millions d'euros. À l'époque, le Bureau du Plan projetait un seul saut d'indice pivot en 2026.

Depuis lors, le Bureau du Plan a revu progressivement ses prévisions. D'un seul saut, nous sommes passés à deux sauts, et peut-être trois sauts d'indice pivot.

Or, le premier saut de l'indice pivot permettait à l'ONE d'atteindre l'objectif budgétaire fixé, à savoir les 11,2 millions d'euros d'économie.

L'ensemble du Gouvernement a donc décidé d'ajuster la décision prise à l'initial 2026 et de permettre à l'ONE d'indexer les subventions à l'emploi qu'il octroie aux opérateurs relevant de ses missions dès le second saut d'indice pivot. Ce dernier intervient par ailleurs en juin 2026.

Ce premier élément participe à préserver les budgets des milieux d'accueil et, par-là, l'accueil des enfants.

À côté de cela, au regard des situations d'urgence structurelle qui continuent d'être régulièrement répertoriées, la ministre souhaite développer un accompagnement des milieux d'accueil sur les questions budgétaires et financières, ainsi que sur les questions organisationnelles ou de ressources humaines. L'outil de diagnostic développé à sa demande par un partenariat entre Wallonie Entreprendre et l'UNIPSO est prêt. La phase de test est lancée et son déploiement se concrétise sous la coordination de l'ONE et en bonne collaboration avec les coordinations régionales et thématiques du secteur. L'objectif est d'identifier plus rapidement les structures fragilisées, de comprendre leurs difficultés et d'intervenir avant que celles-ci ne conduisent à des fermetures. Elle se dit convaincue qu'il vaut toujours mieux prévenir une fermeture que tenter d'en réparer les conséquences.

Le budget ajusté 2026 en Fédération Wallonie-Bruxelles permettra à l'ONE de coordonner cette phase test et le déploiement de l'outil, et devrait lui permettre de soutenir exceptionnellement, de manière collective ou individuelle, les structures en difficulté.

À cet effet, avec ses collègues du Gouvernement, elle a décidé de dégager un budget non structurel en 2026 de 5,7 millions d'euros du budget de l'ONE pour soutenir les structures en difficulté et particulièrement les milieux d'accueil non ou faiblement subventionnés aujourd'hui. Il apparaît en effet que l'hémorragie liée à la perte de places observée depuis plusieurs années se situe essentiellement au sein de ce secteur.

En parallèle, en Région wallonne, sa double casquette l'y aidant, une programmation quinquennale de rénovation a été lancée fin juin. Sur les cinq prochaines années, son ambition est d'éviter la fermeture de 4.500 places pour cause de vétusté ou de non-conformité des locaux. Il s'agit donc de passer d'une logique d'urgence à une logique structurelle de programmation, avec un cadre stabilisé pour les opérateurs.

Sa deuxième priorité est la création de nouvelles places d'accueil pour répondre aux besoins non rencontrés par les familles. Cette ambition passe tout d'abord par la réalisation effective du plan Cigogne. À ce jour, 1.495 places, dont plus de 1.100 en Wallonie, sont déjà ouvertes. Elle ajoute que l'ajustement 2026 côté wallon confirme aussi les moyens nécessaires à la couverture des APE du plan Équilibre, complétés au rythme d'ouverture effective des places. Il s'agit de plus de 8 millions d'euros pour l'année 2026.

Cette priorité passe également par le lancement de nouveaux appels à projets, basés sur un niveau de soutien mieux adapté aux réalités économiques du secteur et sur des modèles innovants. C'est notamment le cas de l'appel à projets pilotes validé en gouvernement conjoint le 11 juin dernier, qui propose de développer des mini-accueils : deux accueillantes qui accueillent huit enfants dans un lieu affecté à cette activité par un tiers, avec des horaires adaptés, un renfort en personnel d'accueil et d'encadrement, et un rattachement à un service d'accueil d'enfants. L'objectif est la création de plus de 350 nouvelles places d'ici la fin 2028 au plus tard.

Sa troisième priorité est de travailler aux réformes structurelles dont le secteur a besoin. L'objectif est de construire un modèle plus souple, plus efficace et plus soutenable pour les pouvoirs organisateurs. Cela passe notamment par la réduction des coûts de construction, une simplification des procédures, une meilleure mobilisation des infrastructures existantes, le développement de partenariats avec les employeurs et les acteurs territoriaux, mais aussi par le mécanisme de financement des milieux d'accueil.

Sur la base du travail réalisé en collaboration avec BDO et de son rapport, des groupes de travail se mettront en place d'ici septembre pour avancer sur ces différents chantiers.

En ce qui concerne l'accueil temps libre, elle précise que le comité d'orientation de la réforme ATL (accueil temps libre) reprend ses travaux après une pause dont l'objectif était d'intégrer dans la réflexion les différents changements et perspectives intervenus récemment dans le domaine du soutien à l'emploi. Il s'agit d'abord de la réforme des aides pour l'emploi en Région wallonne et des annonces d'économies pour les agents contractuels subventionnés à Bruxelles. Si les impacts de ces réformes ne se font pas encore sentir complètement, il était important de les prendre en compte dans les travaux. Il s'agit ensuite des évolutions adoptées dans les dispositifs des agences locales pour l'emploi (ALE), tant en Wallonie qu'à Bruxelles. À ce sujet, elle travaille avec son collègue, le ministre de l'Emploi, afin de permettre aux opérateurs de l'ATL de continuer à recourir à ce dispositif au-delà des six mois actuellement prévus dans la réforme en Région wallonne, et aux personnes travaillant sous ce statut de pouvoir travailler dans le secteur de manière à garantir la continuité de l'accueil pour les enfants.

Pour rappel, la réforme a pour objectif d'harmoniser, de renforcer la coordination locale et de professionnaliser les équipes.

À propos de la professionnalisation, en parallèle de la réforme, l'appel à projets lancé en 2025, qui a permis de soutenir 67 opérateurs pour leur octroyer un emploi de responsable de projet ou d'accueillant, est en cours d'évaluation. Un rapport intermédiaire devrait lui parvenir sous peu et le rapport final est attendu pour le dernier trimestre de l'année. Les premiers éléments de cette évaluation montrent que le subventionnement et la stabilisation d'une fonction de responsable de projet apportent beaucoup de positif pour le développement de la qualité de l'accueil et pour le maintien de l'activité. Les retours du terrain semblent donc particulièrement positifs.

Le travail porte actuellement sur la pérennisation de cette subvention, voire sur l'extension de l'appel à projets en fonction des budgets mobilisables.

En ce qui concerne la santé préventive des enfants et des femmes enceintes, la ministre rappelle que les 1.000 premiers jours d'un enfant sont cruciaux pour son développement cognitif, social et physique, car ils posent les bases de sa santé et de son bien-être futur. Intégrer l'ONE et les actions qu'il mène auprès des enfants et des femmes enceintes est important pour garantir un accompagnement continu et coordonné.

Dans cet objectif, une première étape est franchie. L'ONE a récemment signé la convention avec le fédéral qui lui permet d'utiliser le programme informatique destiné à encoder les données et les prestations dans le cadre de ce programme. Les travaux impliquent pleinement les groupes de travail interfédéraux afin de permettre au secteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être pris en compte et

d'intégrer pleinement le programme en bonne collaboration avec les Régions. Un accord de coopération est en cours de rédaction.

Si la santé des enfants passe par un accompagnement socio-médico-préventif, un des facteurs essentiels pour améliorer la santé globale de la population est la vaccination. L'ONE a actualisé le programme de vaccination pour les enfants et les jeunes au regard des recommandations scientifiques, et l'un des objectifs est d'améliorer la couverture vaccinale, notamment dans le cadre du plan de lutte contre la rougeole.

L'objectif est non seulement d'améliorer l'accès aux vaccins, mais aussi d'améliorer la récolte et le partage des données de vaccination, pour tous les vaccins. La ministre fait de la compétence vaccinale dont elle est responsable une mesure de politique de santé publique préventive universelle, non discriminatoire pour tous les enfants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelle que soit leur condition. La santé dès le plus jeune âge est, à ses yeux, un droit absolu.

En ce qui concerne la gouvernance et le pilotage de l'ONE et des secteurs, elle indique que le travail avec la société de consultance externe avance. Au niveau informatique, le diagnostic réalisé montre que la gouvernance des projets IT apparaît aujourd'hui comme le principal point de fragilité de la fonction IT, malgré des réalisations concrètes, telles que les portails, le programme Zéphyr, le socle data et la modernisation numérique. La priorité est donc de mettre en place une gouvernance portefeuille, des mécanismes d'arbitrage formels, un pilotage par la valeur et une clarification des responsabilités entre l'ONE, l'ETNIC et les prestataires externes. La feuille de route est en construction.

Concernant la gouvernance et le pilotage de l'institution en tant que telle, le diagnostic montre que l'ONE est une organisation qui fonctionne encore fortement grâce à l'engagement des personnes, que la ministre remercie. Cependant, les mécanismes de gouvernance et de pilotage restent insuffisamment structurés.

Il est donc primordial que l'ONE s'engage dans une transition vers une gouvernance plus formalisée, davantage pilotée par les données, les indicateurs, comme le rappelle le rapport de la Cour des comptes, et des responsabilités clarifiées. Les premiers outils et processus de pilotage se dessinent, mais la transformation reste encore à consolider dans la durée.

Ces éléments devront se retrouver dans le futur contrat de gestion de l'ONE.

À ce propos, la ministre considère qu'il n'est pas possible de passer sous silence l'un des enjeux majeurs de cette année : la conclusion d'un nouveau contrat de gestion pour l'ONE.

Elle remercie tout d'abord les députés pour le travail conséquent mené ces derniers mois et pour les recommandations transmises, qui seront bien entendu étudiées dans le travail à réaliser au cours des prochains mois.

D'un autre côté, l'administratrice générale de l'ONE disposait d'une année pour proposer au Gouvernement un contrat de gestion couvrant la période de 2027 à 2031. L'administration a effectué un travail conséquent pour aboutir dans les temps. Le conseil d'administration s'est réuni à de nombreuses reprises, mais les contraintes budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la manière de les intégrer dans la trajectoire budgétaire de l'ONE ont suscité trop de divergences au sein du conseil d'administration pour rassembler les deux tiers des administrateurs autour d'une proposition complète et finalisée. La ministre indique que cela ne peut qu'être regretté.

Pourtant, l'enjeu est de taille. Dans un contexte budgétaire restreint, avec un ONE qui a pourtant été largement refinancé ces dernières années mais un secteur en crise, confronté à des besoins aussi complexes et prégnants, il est indispensable que l'ONE trouve un moyen de se réorganiser, de recentrer son action sur l'essentiel et de dégager des moyens humains et financiers pour soutenir les secteurs.

Le Gouvernement statuera très prochainement sur la suite des travaux, en veillant à la collaboration la plus optimale possible, tant avec l'ONE qu'avec les secteurs.

Les prochaines semaines et les prochains mois seront cruciaux. La ministre estime qu'il faut voir cet outil d'orientation de l'ONE pour les prochaines années comme une opportunité de réforme au profit des milieux d'accueil, du secteur de la petite enfance, des enfants et de leurs familles.

Elle en revient ensuite au budget ajusté.

En ce qui concerne le budget ajusté en lui-même, et hormis le seul élément lié à l'indexation des subventions, les variations sont essentiellement techniques. Outre l'indexation, les dotations évoluent selon deux éléments.

Le premier concerne la réception, sur la dotation complémentaire non marchand, du montant promérité de 6,188 millions d'euros de la dernière phase des accords 2021-2025 et d'un montant de 144 millions d'euros provenant de l'Aide à la jeunesse pour couvrir l'impact des décisions prises en commission paritaire 319 sur les SASPE.

Le second concerne la réception, sur la dotation de base, du solde promérité pour le projet informatique dans le cadre du PNRR, pour un montant de 12 millions d'euros.

Concernant la Jeunesse, la ministre rappelle que les jeunes occupent une place essentielle dans la société. Ils incarnent cet élan, cette créativité et ces ambitions qui dessinent l'avenir commun. Miser sur eux, c'est renforcer la capacité à évoluer, à innover et à faire vivre un véritable lien social. Au-delà de ces atouts, leur engagement constitue une richesse précieuse : lorsqu'ils s'impliquent, participent, prennent la parole et agissent, ils deviennent de véritables acteurs du changement.

Il est donc crucial de leur offrir des lieux et des opportunités pour se rencontrer, échanger, expérimenter et s'engager pleinement dans la vie collective, ainsi que des lieux pour pouvoir s'amuser et grandir tout simplement. Cela suppose aussi de répondre concrètement à leurs besoins prioritaires, afin de leur permettre de s'épanouir et de contribuer activement à la société. C'est dans cette optique qu'elle souhaite déployer la Trajectoire Jeunesse, en mettant l'accent sur des thématiques prioritaires mais aussi sur le développement de leur implication citoyenne.

Les travaux sur le budget ajusté pour 2026 ne modifient pas le budget initial prévu en Jeunesse, si ce n'est les indexations nécessaires. La ministre partage donc les mêmes observations que celles déjà déposées lors de l'exercice sur l'initial.

Tous les moyens octroyés aux centres de jeunes et organisations de jeunesse actuellement reconnues sont donc pleinement maintenus et indexés pour cette année 2026 soumise au moratoire.

Pour rappel, le moratoire ne met pas fin aux subventions, mais permet un gel des demandes de nouvelles reconnaissances, de sauts de classe et d'autres dispositifs particuliers, afin de permettre à l'administration et aux opérateurs de se concentrer sur la mise à jour des textes réglementaires datant de 2000 et 2009. De plus, étant donné que les moyens nouveaux sont relativement limités en jeunesse et que les nouvelles reconnaissances sont conditionnées aux crédits disponibles, il était inutile de se lancer dans des processus de demandes assez lourds pour une absence quasi totale de liquidations possibles. En revanche, mettre à jour les missions pour s'assurer qu'elles correspondent toujours aux besoins des jeunes et simplifier drastiquement les différentes charges administratives qui les entourent est essentiel pour un meilleur accès et pour regagner du temps sur le terrain, au bénéfice des enfants et des jeunes eux-mêmes.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un peu plus de 300 associations sont aujourd'hui soutenues : 170 maisons de jeunes, 28 centres d'information, 28 centres de rencontres et d'hébergement, 68 services de jeunesse, 15 mouvements thématiques, 4 mouvements de jeunesse et leurs fédérations, au nombre de 14, ainsi que le Forum des jeunes.

Deux tiers de ces opérateurs agissent dans une dynamique locale, ancrée au plus près des réalités de terrain ; un tiers intervient sur un territoire plus large, assurant

déjà une certaine ouverture, diversifiée et inclusive. Cette architecture constitue un véritable maillage, indispensable pour toucher un maximum de jeunes, quels que soient leurs parcours et leurs réalités.

Depuis la présentation du budget initial, la ministre présente la Trajectoire Jeunesse ainsi que ses quatre thématiques : la visibilité de l'engagement volontaire des jeunes, la santé mentale des jeunes, la pénurie d'endroits de camps, et plus largement de lieux de séjour et de formation, ainsi que l'éducation aux médias. La Trajectoire Jeunesse présente également trois chantiers : la simplification administrative, la révision des rôles et missions des organisations de jeunesse et des centres de jeunes, ainsi que la territorialité de l'offre jeunesse.

Si les travaux sur la simplification administrative commencent déjà et laissent entrevoir des évolutions positives partagées par tous, le chantier sur les rôles et missions débutera en septembre et celui sur la territorialité l'année prochaine. Pour ce dernier, son administration travaille déjà sur un cadastre des activités croisées avec des informations démographiques et sociales. Elle mentionne également l'étude en cours de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse sur la participation des jeunes dans les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, dont les résultats seront utiles pour les différents chantiers évoqués, mais également en ce qui concerne la participation des jeunes.

Véritable colonne vertébrale de son action en Jeunesse, les différentes actions de cette Trajectoire Jeunesse se réalisent à budget constant. Les moyens échus dans certaines lignes budgétaires sont donc réorientés vers ces enjeux portés et validés par l'ensemble du Gouvernement et présentés en janvier.

Pour 2026, en ce qui concerne la visibilité de l'engagement des jeunes, cela passe par une convention avec la Plateforme francophone du volontariat, dont le travail est toujours en cours. Cette amélioration de la visibilité des jeunes et de l'action jeunesse prendra aussi forme au travers de l'alimentation de la Jeunesse dans le futur contrat de gestion de la RTBF. Ses équipes sont en contact régulier à ce propos avec le cabinet de sa collègue Mme Jacqueline Galant, afin de rendre cela possible sur le long terme.

En ce qui concerne la santé mentale des jeunes, la ministre prend l'initiative de constituer un *think tank* composé d'associations de terrain afin de nourrir la réflexion sur la matière et de disposer d'un regard critique sur les différentes actions menées. Des représentants de ce *think tank* ont déposé l'avis Jeunesse dans le cadre des travaux menés par son collègue M. Coppieters dans le volet « jeunesse » de son plan Santé mentale. Les constats portés sont riches, mais montrent aussi qu'il ne faut pas réinventer la roue. Il s'agit d'ouvrir davantage les secteurs entre eux et de soutenir l'existant. C'est en ce sens que des rencontres régulières doivent être organisées entre acteurs de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et de la santé. Comprendre le jeune au

plus tôt et décloisonner les secteurs est essentiel pour mieux l'accompagner dans sa détresse psychologique. Ces rencontres commencent d'ores et déjà, mais bien d'autres seront organisées en 2026 et durant le reste de la législature.

Deux formations verront également le jour en 2027, mais sont d'ores et déjà travaillées en 2026. La Commission générale d'avis centre de vacances et la Commission consultative des organisations de jeunesse ont été mandatées pour rendre un avis sur des modifications à apporter aux brevets d'animateur et de coordinateur de centre de vacances, afin d'y intégrer des modules en santé mentale et en éducation aux médias. Pour rappel, ces formations cumulent chaque année plusieurs milliers de jeunes animateurs. Il est donc essentiel de les outiller sans qu'ils se substituent aux professionnels. La seconde formation se veut plus complète, toujours pour les animateurs de terrain, et est encore en discussion. Dans cette thématique, un outil transversal sera également créé. Ici aussi, des tractations ont lieu avec certains opérateurs afin de rendre cela possible à l'horizon 2027. Il importe de noter que ces différents projets ont reçu un apport des associations au travers du *think tank* ou d'une analyse des attentes.

Concernant la pénurie d'endroits de camps, qui pourrait aussi être étendue aux séjours, le renouvellement de la convention avec Atouts Camps suit son chemin. Acteur incontournable de la création et de la labellisation d'endroits de camps, cette association sera également chargée de relancer une vaste communication encourageant l'ouverture au cours de l'année 2027. Des contacts ciblés sont également en cours avec les communes n'accueillant aucun ou très peu d'endroits de camps, afin de concilier l'ouverture et une meilleure couverture territoriale. Une CIM Jeunesse sur les camps permettra de rassembler les trois Communautés sur cette question, avec pour objectif d'actualiser la charte des camps existante pour un meilleur vivre-ensemble. Ce travail commencera prochainement avec les différentes fédérations de mouvements de jeunesse.

Enfin, concernant l'éducation aux médias, outre son introduction dans le BACV et le BCCV évoquée plus haut, un appel à projets a été lancé en 2026 et a permis de soutenir de nombreuses initiatives sur le sujet. Cet appel sera progressivement augmenté dans les années futures au vu des besoins émergents, notamment en ce qui concerne le masculinisme, le cyberharcèlement, la violence en ligne, la pédopornographie et la vente de drogues à des mineurs.

En guise de conclusion, la ministre indique que cet exercice budgétaire est loin d'être simple. Il s'agit de tenter d'éviter un enlèvement irrémédiable de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette tentative concerne évidemment la situation budgétaire et la trajectoire vers 2029, qui doit être inversée dès 2026 afin d'éviter la spirale de l'endettement insoutenable pour les générations à venir et pour les enfants.

Parce que toutes les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont importantes à ses yeux, et à ceux des députés, en particulier celles qu'elle vient d'exposer largement, il convient de préserver les acteurs et actrices qui portent ces compétences tous les jours.

L'effort budgétaire doit être nuancé dans sa mise en œuvre et elle affirme qu'elle s'y attachera personnellement.

Les discours et les positionnements doivent l'être aussi. L'heure n'est pas à l'emporte-pièce, aux stéréotypes ou aux raccourcis. Elle n'est pas à amplifier les problèmes, mais à trouver des solutions. Elle n'est pas à exacerber les clivages, mais à s'écouter et à s'entraider.

L'heure est à la responsabilité et à l'apport des réponses les plus optimales.

Avec les administrations et l'ONE, la concertation se poursuivra avec les fédérations, les syndicats, les acteurs de terrain et la société civile, afin que les modalités des mesures décidées dans ce budget soient elles-mêmes les plus adéquates, les plus soutenables, les moins pénalisantes et les plus équitables dans les efforts à accomplir.

La ministre indique que l'accompagnement, le soutien et l'implication se poursuivront avec eux, pour les enfants, la jeunesse et la société, pour leur santé et leur épanouissement, ainsi que pour l'avenir commun.

Elle considère que tel est, aujourd'hui, l'enjeu de l'exercice de sa responsabilité.

Elle répète que ce budget est essentiel pour préserver demain ce qui est cher aujourd'hui. Elle remercie toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à la construction de cet exercice budgétaire compliqué, ses équipes au cabinet et le personnel des différentes administrations. Elle remercie aussi toutes celles et tous ceux, et en particulier les professionnels des différents secteurs, qui épaulent les autorités dans cette période difficile pour identifier ensemble comment faire mieux avec moins, en échangeant et en construisant des solutions pour un demain plus serein au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles.

1.2. Exposé introductif de M. le ministre Coppieters *partim* pour ce qui concerne ses compétences

M. le ministre commence son exposé en indiquant que l'ajustement budgétaire relevant de ses compétences est particulièrement limité. Il précise qu'il ne comporte qu'une seule adaptation budgétaire, à savoir l'actualisation de la dotation d'Unia afin de tenir compte de l'indexation calculée sur la base des paramètres du Bureau fédéral du Plan. Cette adaptation se traduit par une majoration technique de 5.000 euros.

Le ministre profite néanmoins de cet exercice budgétaire pour dresser un état d'avancement des politiques menées depuis le précédent ajustement. Il rappelle que plusieurs de ces éléments ont déjà été présentés lors de l'examen du décret-programme ainsi qu'à l'occasion de différentes interpellations en commission.

Il souligne que la première partie de la législature a été consacrée à la définition d'un cap, consistant à élaborer des stratégies ambitieuses et à poser les fondations des politiques appelées à être déployées sur le long terme. Depuis le début de l'année 2026, les gouvernements ont ainsi adopté la stratégie Genre et Droits des femmes, la stratégie LGBTQIA+ ainsi que le plan de lutte contre la pauvreté. Il annonce également que le futur plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes (PVIF) sera adopté dans les prochains jours. Quant à la stratégie de lutte contre le racisme pour la période 2027-2030, il indique que les travaux sont bien engagés.

Le ministre indique que l'action gouvernementale entre désormais dans une seconde phase, consacrée à l'opérationnalisation des stratégies adoptées. Il précise qu'il s'agit à présent de les faire vivre en traduisant les orientations politiques en actions de terrain, en dispositifs concrets à destination des citoyennes et des citoyens ainsi qu'en résultats mesurables pour les personnes confrontées aux discriminations, aux violences et à la précarité.

En matière de Droits des femmes, il indique que la stratégie adoptée est en cours de concrétisation avec l'ensemble des ministres concernés. Les candidatures relatives aux cinq collectifs consacrés à la promotion des droits des femmes ainsi qu'aux cinq collectifs dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes sont actuellement en cours d'analyse. Il ajoute que le déploiement du plan Sacha se poursuit, de même que l'extension de l'offre d'Evivico sur l'ensemble du territoire.

En matière d'égalité des chances, le ministre indique que les travaux portent désormais sur la mise en œuvre concrète de la stratégie LGBTQIA+. Il souligne que la volonté politique est d'offrir davantage de stabilité aux associations qui assurent quotidiennement l'accompagnement, le soutien et la défense des droits des personnes LGBTQIA+, notamment par le développement des conventions pluriannuelles.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté, il rappelle que le plan sera présenté au parlement en septembre prochain. Il précise qu'un comité de pilotage a été mis en place afin d'assurer le suivi de l'évaluation de l'impact et des résultats des mesures prises en faveur des publics les plus fragilisés.

Concernant la lutte contre le racisme, le ministre indique que les travaux visant à élaborer une stratégie commune avec la Région wallonne ont été lancés et que les concertations se poursuivent au niveau interfédéral. Il souligne que l'objectif est de

continuer à construire des politiques véritablement efficaces face à un phénomène qui fragilise profondément la cohésion sociale.

En conclusion, le ministre relève que, dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant, la responsabilité du gouvernement consiste à préserver les politiques essentielles tout en garantissant leur efficacité. Il estime que le présent ajustement s'inscrit dans une logique de stabilité et de continuité, les moyens étant préservés et les engagements maintenus. Il ajoute que le gouvernement concentre désormais son action sur la traduction concrète des stratégies adoptées afin d'obtenir les résultats les plus concrets possible, avec une ambition qu'il qualifie de pragmatique et déterminée pour le reste de la législature.

2 Discussion générale

2.1. Partim pour ce qui concerne les compétences de Mme la ministre Lescrenier

Pour le groupe socialiste, **M. Casier** précise qu'il lui semble important d'être présent ce jour en commission dès lors que celle-ci se trouve, selon lui, à un moment crucial de la législature pour les secteurs gérés par la ministre.

S'exprimant plus particulièrement sur la petite enfance, il relève, dans l'exposé de la ministre, une contradiction intrinsèque. D'une part, celle-ci présente comme une forme de « miracle » l'absence de nouvelles économies et invite, selon lui, chacun à s'en satisfaire. D'autre part, elle ajoute, dans une formule qu'il rapproche de celle d'Emmanuel Macron, que les économies devront se poursuivre « quoi qu'il en coûte ». Il considère toutefois que, lorsque le président français utilisait cette expression, il s'agissait de justifier des dépenses pour relancer la France, tandis que la ministre l'emploie, selon lui, pour dire qu'il faut continuer à prendre des mesures d'économie, quels que soient les dégâts causés aux secteurs.

Il estime que la ministre résume elle-même sa ligne en parlant de « faire mieux avec moins ». À son sens, cela explique qu'elle expose durant une longue partie de son intervention tout ce qu'elle a fait ou compte faire, sans annoncer aucun moyen supplémentaire. Il y voit une contradiction manifeste : lorsqu'il y a peu de projets de réinvestissement, l'exposé s'étend sur d'autres matières qui peuvent certes présenter un intérêt pour certains secteurs, mais le cœur du débat est évité, à savoir le réinvestissement nécessaire.

M. Casier indique que la lecture des documents budgétaires transmis à la commission a fortement surpris sa collègue Pécriaux, qui suit les travaux de cette commission avec attention et qui a participé aux auditions du secteur de l'enfance, ainsi que lui-même. La ministre, dans sa conclusion, appelle à la responsabilité. Il assure que son groupe s'inscrit pleinement dans un enjeu de responsabilité, mais

précise que le désaccord porte sur la base même du raisonnement. Selon lui, le gouvernement commet une erreur majeure en s'entêtant dans une logique purement et strictement comptable, ce qui empêche ensuite tout accord sur la suite.

Il observe que la conclusion à tirer du décret budgétaire est que l'absence de nouvelles économies est présentée comme une bonne nouvelle. Or, cela signifie aussi qu'il n'y a pas un euro d'investissement ni le moindre début de changement politique dans les éléments relatifs à la petite enfance. Il rappelle pourtant que le Parlement a remis ses recommandations et que le conseil d'administration de l'ONE a mené un travail particulièrement détaillé sur le contrat de gestion. Lorsque la ministre regrette l'absence d'aboutissement, elle omet, selon lui, que le conseil d'administration est allé très loin dans l'écriture de ce contrat et que l'échec est intervenu en fin de processus, manifestement sur la base des enjeux budgétaires du Gouvernement.

À son estime, il relève donc de la responsabilité de la ministre d'entrer en négociation sur ce contrat de gestion pour définir les contours politiques de l'enfance pour les cinq prochaines années. Or, aujourd'hui, aucune perspective budgétaire n'est offerte à l'ONE. La seule perspective donnée consiste, selon lui, à demander à l'Office de se débrouiller dans ses budgets. Le groupe socialiste attendait, légitimement selon l'orateur, une trajectoire pluriannuelle d'investissements soutenables. Il précise qu'il aurait pu entendre que les contraintes sont fortes et qu'il fallait agir de manière responsable, sans réinvestissement massif immédiat dans tous les secteurs, mais il attendait au moins un début d'inflexion politique. Il constate au contraire la poursuite d'une trajectoire d'économie, qu'il juge menée sur le dos des parents, des enfants, des puériculteurs, des puéricultrices, des accueillants, des accueillantes et de l'ensemble des professionnels du secteur. Il attendait un souffle et une vision, mais ne perçoit qu'une logique de gestion comptable, qu'il présente comme la marque de fabrique du Gouvernement.

Revenant sur les engagements pris durant la campagne électorale, il rappelle que le programme des Engagés de 2024 comportait la promesse de permettre à chaque enfant d'avoir une place en crèche à terme gratuite. Il souligne que, si le PS avait inscrit une telle proposition dans son programme, il aurait été accusé d'irresponsabilité, de dépense à tout-va et de croire à une gratuité qui n'existerait pas. Il constate que Les Engagés ont pourtant promis que tous les enfants auraient droit à une place à terme gratuite, et ce en pleine connaissance de la situation budgétaire. Selon lui, l'argument d'une découverte ultérieure de cette situation ne peut être invoqué, sauf à prétendre que M. André Antoine ne connaissait pas la situation budgétaire alors qu'il alertait régulièrement le parlement.

Il ajoute que l'expression « à terme » ne suffit pas à relativiser cette promesse, dès lors que le même programme électoral fixait une échéance. Il cite l'objectif

d'investir massivement dans l'accueil de la petite enfance afin d'atteindre, en 2030, une place gratuite et de qualité en crèche ou dans un autre milieu d'accueil pour toutes les familles demandeuses. Il relève que 2030 s'inscrit précisément dans la période couverte par le futur contrat de gestion de l'ONE, qui doit être décidé maintenant et portera jusqu'en 2031.

Il mentionne ensuite d'autres promesses du programme électoral des Engagés : dégager les moyens nécessaires à l'implémentation de la réforme MILAC afin que chaque parent puisse confier son ou ses enfants à une crèche adaptée aux besoins des parents, en termes d'heures d'ouverture, de localisation et de tarifs, ainsi qu'aux besoins des enfants, en termes de qualité et de sécurité ; améliorer le statut des puériculteurs et puéricultrices ; poursuivre l'amélioration du statut des accueillantes ; mettre en place une politique de fin de carrière pour les métiers de la petite enfance reconnaissant leur pénibilité ; assurer la viabilité des milieux d'accueil en concrétisant la mesure phare de la réforme MILAC liée au renforcement de l'encadrement, à savoir le financement de 0,5 ETP supplémentaire par sept places agréées ; augmenter les subsides liés aux infrastructures et aux équipements afin de permettre l'accueil des enfants dans des bâtiments et un environnement de qualité ; subsidier les fonctions logistiques au sein des milieux d'accueil, notamment la cuisine et le nettoyage.

Il estime qu'un programme aussi généreux crée des attentes légitimes. Les Engagés ont formulé ces promesses, ont été élus et, selon lui, les parents ainsi que les professionnels du secteur de l'enfance pouvaient légitimement attendre qu'elles soient rencontrées. Or, depuis le retour au pouvoir, la chute est violente et ne s'arrête pas.

Il revient ensuite sur la Déclaration de politique communautaire 2024-2029. Il indique qu'il se demandait déjà, à l'époque, si la personne ayant rédigé le programme électoral des Engagés avait également participé à la rédaction de la DPC, tant certaines expressions avaient disparu. Il relève notamment l'absence des formulations relatives à l'investissement massif dans l'accueil de la petite enfance et à la place gratuite pour chaque enfant. La DPC se limite, selon lui, à l'envie de maintenir les places existantes, à financer les nouvelles places surtout promises par les gouvernements précédents et à espérer que le privé, les projets innovants et les financements alternatifs créent quelques places supplémentaires, quel qu'en soit le prix pour les familles. Il y voit l'attente d'une forme de miracle.

Il considère que la même logique vaut pour les conditions de travail dans les milieux d'accueil, dans l'accueil temps libre et dans les autres secteurs. La DPC reconnaît, selon lui, que la situation n'est pas satisfaisante, exprime une volonté d'aider et renvoie à ce qui pourra être fait. Il concède toutefois que, dans les interviews de début de mandature, la ministre a tenté de donner le change en

évoquant la création de 5.000 places d'accueil supplémentaires et la revalorisation des métiers de la petite enfance. Il observe cependant que la formule « à terme » est restée, non plus pour la gratuité, mais pour la promesse de financer un jour une norme d'encadrement tendant vers 1,5 ETP par sept enfants, promesse qui, selon lui, est depuis largement abandonnée.

Après cette première période et un an de quasi-silence sur une vision de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance, il estime que le budget initial 2026 devait constituer le moment de vérité. Il dit pouvoir comprendre que la ministre ait eu besoin de temps pour s'installer dans ces fonctions techniques, mais constate que le budget initial prévoit des économies sur le budget de l'ONE et, surtout, le gel de l'indexation des subventions de tous les opérateurs de l'enfance. Cette décision unilatérale révèle, selon lui, soit une grave méconnaissance des besoins du secteur, soit une absence de volonté de les rencontrer, ainsi qu'une méthode de gouvernance totalement défailante, qu'il présente également comme une marque de fabrique du gouvernement.

Il juge particulièrement grave de ne pas avoir anticipé qu'au regard de la fragilité financière des opérateurs de l'enfance, toute évolution de leur cadre de subventionnement pouvait les exposer à des risques existentiels. Il estime que c'est précisément la situation actuelle et que la ministre aurait dû connaître ce danger après plus d'un an de mandat. À défaut de disposer de cette vision des réalités de terrain, elle aurait dû, selon lui, faire de la concertation avec les partenaires sociaux et le conseil d'avis un véritable préalable à la décision, et non les consulter après avoir décidé. Il rapproche cette méthode de celle assumée, selon lui, par Mme Glatigny, consistant à décider puis à voir ensuite.

Selon M. Casier, si les procédures de concertation avaient été respectées et si le Gouvernement s'était abstenu d'avancer à la hussarde avec des coupes budgétaires, les signaux d'alarme auraient été entendus. Les acteurs auraient expliqué que des subventions ne suivant pas l'augmentation du coût de la vie et de l'emploi entraîneraient la disparition de certaines structures, tandis que d'autres devraient licencier ou réduire leurs services aux enfants et aux parents. Il estime que la ministre a choisi de passer en force.

Il considère toutefois qu'un premier miracle a eu lieu malgré la ministre : le conseil d'administration de l'ONE a trouvé une solution pour compenser une partie de la perte liée à la non-indexation des subventions. Il parle toutefois d'un demi-miracle, dès lors qu'il subsiste un manque à gagner pour les opérateurs de l'enfance, que les acteurs continuent à dénoncer comme un péril majeur pour la capacité d'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

Il reconnaît que, dans l'ajustement, la ministre décide de limiter partiellement l'impact du gel de l'indexation en prenant en compte le saut d'indexation des

traitements afin de maintenir l'économie à son niveau initial prévu. Il estime cependant que se réjouir que l'économie annoncée ne soit pas pire en raison de l'inflation revient à se contenter de peu. Il s'agit, selon lui, du minimum syndical face à l'explosion de l'inflation. Sans cette adaptation, l'économie réalisée sur le dos des opérateurs aurait été mécaniquement plus élevée encore que ce qui avait été annoncé, et les dégâts d'autant plus importants.

Il ajoute que les tensions géopolitiques provoquent depuis lors une explosion des prix de l'énergie, qui pèse lourdement sur les coûts de fonctionnement des milieux d'accueil. Face à cette situation, ni la ministre ni le Gouvernement ne prennent, selon lui, la moindre mesure d'accompagnement. Il considère que cela constitue le plus grand marqueur de la politique menée durant cette législature : le Gouvernement aggrave les problèmes financiers des milieux d'accueil et des autres services de l'enfance, les met en difficulté au point que l'offre aux familles et aux enfants est lourdement menacée, et place les travailleurs et travailleuses dans des conditions telles qu'ils envisagent de quitter le secteur, ce qui ne fera qu'aggraver la pénurie de places.

Il indique que tel est le contexte de cet ajustement budgétaire et de la négociation du contrat de gestion. Selon lui, l'enjeu pour la ministre était que cet ajustement 2026 lui permette de changer de marqueur politique, de quitter l'étiquette de ministre de la comptabilité pour devenir ministre de l'Enfance, et de redynamiser une politique essentielle. Il ne doute pas que, au-delà des enjeux budgétaires, tous les groupes représentés autour de la table sont conscients de l'importance de cette politique. Mais il considère qu'être conscient ne suffit pas en politique et qu'il faut le traduire. Si la ministre voulait donner un nouveau cap et une nouvelle perspective positive pour les politiques de l'enfance, c'était maintenant. Or, à ce stade, les indicateurs négatifs continuent à s'accumuler.

Le premier indicateur négatif vient, selon lui, du Parlement et de la majorité parlementaire. Alors que des acteurs, usagers, usagères, experts et expertes de l'enfance se sont succédé devant la commission pour énumérer les besoins nécessaires à l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants et de la qualité des services, et alors que leurs expressions convergeaient largement entre elles ainsi qu'avec certains points de la DPC, les groupes MR et Les Engagés ont, selon lui, remis des recommandations neutres et non engageantes pour le futur contrat de gestion. Il estime qu'ils passent ainsi à côté des enjeux essentiels, mais aussi des enjeux démocratiques du travail mené par le Parlement. Il dit ne pas douter que de nombreux députés et députées de la majorité auraient voulu remettre d'autres recommandations, ce qui montre, à son sens, qu'ils ont été corsetés par le Gouvernement.

Le deuxième indicateur négatif vient des acteurs de l'enfance eux-mêmes, qui continuent à faire état de difficultés de suivi au sein du cabinet de la ministre. Il s'inquiète surtout de l'orthodoxie budgétaire qui pousse, selon lui, le MR et Les Engagés à laisser entendre que le secteur de l'enfance et l'ONE disposent déjà de suffisamment de moyens et qu'ils pourront faire plus avec moins. Il indique avoir réentendu cette idée dans l'intervention de la ministre.

Le troisième indicateur, qu'il juge sans doute le plus significatif, est le blocage de l'ONE évoqué par la ministre elle-même. Alors que l'Office était sur le point d'aboutir à une proposition de contrat de gestion en phase avec les enjeux des familles et les demandes des opérateurs, après des semaines de discussions constructives, le processus cale dans la dernière ligne droite. Selon lui, la ministre assume en réalité que le Gouvernement estime que l'enjeu budgétaire doit prévaloir. Il estime que, à force de parler d'un scénario à la grecque et de l'impérieuse nécessité de faire des économies, le Gouvernement se place lui-même dans l'impossibilité de sortir de son propre tunnel.

Il considère qu'après les auditions parlementaires particulièrement importantes sur l'enfance, la séquence est en train de tourner au vinaigre. Il rappelle le travail réalisé, les nombreuses promesses formulées et dit penser que la ministre a essayé d'obtenir des moyens auprès de la ministre-présidente et de Mme Glatigny, mais que celles-ci n'ont pas suivi ses demandes budgétaires. Il précise qu'il s'agit de sa conviction, fondée sur le blocage du conseil d'administration et sur l'absence de trajectoire pluriannuelle pour financer de nouvelles politiques à l'ONE dans le projet de décret budgétaire. Pour son groupe, cette situation n'est pas acceptable. Il estime que la ministre doit créer le cadre permettant à l'ONE d'élaborer une feuille de route volontariste pour les politiques de l'enfance des cinq prochaines années et de disposer des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. C'est aussi, selon lui, éclairer l'avenir, pour reprendre les termes de la ministre.

Il formule ensuite onze chantiers qu'il juge indispensables d'ouvrir ou de poursuivre dans ces secteurs, en demandant à la ministre un positionnement clair et concret. Il précise qu'il lui tend une perche afin qu'elle puisse rassurer le Parlement et les secteurs sur leur avenir.

Premièrement, afin d'assurer la pérennité des services d'accueil existants et de toutes les structures relevant de l'ONE, il demande si la ministre peut garantir l'indexation de leurs subventions dans les années à venir et la compensation des pertes causées par le gel de l'indexation en 2026.

Deuxièmement, il demande si la ministre dispose du chiffrage des effets négatifs des réformes régionales, notamment APE et ALE, sur les secteurs de l'enfance, et si elle peut garantir le maintien de l'intégralité des emplois existants. Il relève que les propos de la ministre-présidente ne sont pas rassurants, dès lors qu'elle indique ne

pas pouvoir garantir que le Gouvernement wallon ne décidera pas de nouvelles économies sur ces postes lors du conclave budgétaire. Il invite la ministre à mobiliser sa double casquette à cet égard.

Troisièmement, à côté des discours sur la diversification des sources de financement des structures, il demande à la ministre de confirmer son attachement au caractère non marchand du secteur de l'enfance et son engagement à éviter sa privatisation progressive. Il souhaite que soit garanti le maintien des soutiens accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en liant leur octroi au respect d'obligations en matière de qualité et d'accessibilité de l'accueil, ainsi qu'à la qualité des conditions de travail.

Quatrièmement, il demande à la ministre de confirmer qu'aucune mesure augmentant la facture à charge des parents ne sera prise sous cette législature.

Cinquièmement, il l'interroge sur la mise en place d'un accompagnement renforcé de l'ensemble des milieux présentant des difficultés et d'une cellule de veille permanente au sein de l'ONE pour les accompagner.

Sixièmement, il demande si la ministre compte lancer un nouveau plan de création de places afin de poursuivre le développement de l'offre d'accueil et de viser la création de 5.000 nouvelles places, conformément à sa promesse, à des tarifs accessibles, répondant aux besoins des enfants et des familles et en privilégiant les zones en déficit d'offre.

Il interroge également la ministre sur son intention de renforcer les opérateurs de l'accueil extrascolaire afin de stimuler l'offre d'activités de qualité à tarifs accessibles.

Il lui demande ensuite si elle déploiera des mesures concrètes pour améliorer la couverture vaccinale, avec une attention renforcée pour les vaccins présentant le taux de couverture le plus faible malgré leur intérêt majeur en termes de santé publique, en citant notamment le HPV.

Il l'interroge encore sur le développement d'un vaste plan relatif à la santé cognitive, renforçant les actions de sensibilisation de l'ONE aux risques liés à une exposition excessive aux écrans et aux usages numériques problématiques, afin de prévenir les effets de la surexposition et des réseaux sociaux sur la concentration, le sommeil et la santé mentale.

Il demande également si, pour faire face à la pénurie structurelle de personnel, la ministre a l'intention de faire adopter un plan volontariste d'amélioration des conditions d'emploi et de travail, afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enfance et de la promotion de la santé. Il propose que ce plan comporte au moins des mesures concrètes d'amélioration de l'attractivité salariale du secteur, des

avantages sociaux et de l'aménagement des fins de carrière, ce qui figurait également, selon lui, parmi les promesses du programme électoral des Engagés.

Dans les milieux d'accueil, il demande si la ministre compte revenir totalement ou partiellement sur le non-financement de la DPC pour 106 millions d'euros d'économies dans la trajectoire budgétaire. Il précise que cette somme était nécessaire pour atteindre 1,5 ETP pour sept enfants et renforcer ainsi la qualité de l'accueil, ce qui constituait aussi l'une des promesses de la ministre.

Enfin, il l'interroge sur ses ambitions en matière de renforcement de l'accompagnement à la santé et d'accessibilité des publics aux différents services de l'ONE.

M. Casier précise que ces onze chantiers lui paraissent essentiels. Il indique qu'ils ne doivent pas nécessairement tous être réalisés dans leur version maximaliste, mais que des inflexions sur ces points seraient de nature à rassurer le secteur et à réinscrire la politique de l'enfance dans une trajectoire positive. Il attend des réponses claires, mais aussi chiffrées, dès lors que, pour un ajustement budgétaire, l'intervention de la ministre contenait selon lui peu de chiffres.

Il souhaite que la discussion dépasse les mots et rappelle que les mesures évoquées ont des impacts budgétaires significatifs. Il cite, à titre d'exemple, la compensation de l'indexation, qui s'élèverait à plus de 12 millions d'euros selon les informations parues en décembre dernier. La création de 5.000 nouvelles places nécessiterait, selon lui, un budget d'environ 20 millions d'euros en vitesse de croisière, selon le type de places créées. Les ambitions liées à l'augmentation des couvertures vaccinales et des dépistages étaient, quant à elles, financées à hauteur de quelques millions d'euros dans le précédent contrat de gestion. Il estime que la ministre dispose d'estimations plus fines, étant donné que la plupart des mesures citées ont été évoquées lors des auditions et des discussions sur le contrat de gestion de l'ONE, et il souhaite qu'elles soient partagées avec la commission.

Il indique qu'il donne ces chiffres parce que, lorsque la ministre est écoutée, elle semble toujours s'engager sur un certain nombre de choses, tout en laissant entendre que l'ONE devra trouver dans ses réserves et dans ses moyens de fonctionnement la capacité de financer ces nouvelles mesures. Il rappelle toutefois que, dès décembre dernier, la ministre a inscrit une mesure d'économie de 5 millions d'euros sur le futur contrat de gestion de l'ONE à l'horizon 2029, avant même de négocier ce contrat et d'en définir les ambitions. Il estime donc que le Gouvernement espère un miracle tout en l'ayant rendu moins probable.

Dans un contexte où l'ONE est déjà mis à la diète et où des économies doivent être réalisées sur certaines politiques, compenser totalement en interne le financement de projets nouveaux imposerait, selon lui, l'une de trois options :

supprimer des emplois, renoncer à des missions existantes ou augmenter les coûts à charge des parents. Il demande à la ministre de préciser laquelle de ces options serait retenue si elle souhaite financer ces nouvelles politiques dans les budgets de l'ONE sans moyens complémentaires. Il se dit disposé à entendre d'autres pistes, mais estime qu'une simple optimisation des procédures et des processus de l'ONE ne permettra pas de dégager plus de 35 millions d'euros pour les seuls exemples cités.

Il interroge dès lors la ministre sur la manière dont l'ONE pourrait trouver, dans un délai aussi court et alors que le contrat arrive prochainement à échéance, les moyens nécessaires pour financer ces politiques nouvelles. Il demande si le Gouvernement souhaite reprendre la main et mettre l'ONE sous tutelle afin d'appliquer simplement sa trajectoire budgétaire, au détriment des secteurs défendus par l'Office et de l'indépendance qui constitue son rôle. Si telle est la volonté, il invite la ministre à le dire clairement.

Pour le groupe socialiste, l'indexation de la dotation de l'ONE et des subventions des opérateurs doit être garantie, et il faut également fixer un pourcentage annuel d'augmentation de ces budgets. À défaut, aucune nouvelle politique ne sera possible. Sans ce pourcentage d'augmentation, toute nouvelle mission ou tout projet politique d'envergure confié à l'ONE sans financement ne serait, selon lui, qu'une promesse irréaliste supplémentaire.

Il anticipe enfin une éventuelle réponse consistant à renvoyer ces questions au budget initial 2027. Il reconnaît que, techniquement, cette piste pourrait encore être tout juste faisable. Mais il rappelle que la ministre se trouve au cœur du processus de négociation du futur contrat de gestion, qui constituera la pierre angulaire de toutes les politiques de l'enfance pour cinq ans. Les acteurs auditionnés, l'ONE et les parlementaires doivent savoir dans quelle pièce ils vont jouer, sans quoi le contrat de gestion ne pourra pas aboutir dans des conditions consensuelles, sereines et constructives. Il insiste sur le fait que ce contrat de gestion se négocie maintenant.

Il demande dès lors ce qui est prévu dans la trajectoire pluriannuelle du Gouvernement pour les secteurs de l'enfance, quels montants d'économies sont encore prévus, si une trajectoire budgétaire claire a été communiquée à l'ONE pour les prochaines années, quelles dotations sont attendues et quelles économies précises sont prévues année par année jusqu'en 2029. Il suppose que ces éléments existent, dès lors que la préoccupation première du Gouvernement est budgétaire. Il invite donc la ministre à partager la trajectoire transmise à l'ONE et celle dans laquelle elle estime que l'Office doit s'inscrire.

Il demande également quels budgets supplémentaires sont prévus dans cette trajectoire. Si aucun montant supplémentaire n'est prévu à ce stade, il souhaite savoir si la ministre se battra bec et ongles lors du prochain conclave afin d'obtenir les moyens nécessaires. S'il faut renvoyer les décisions au budget initial 2027, il

estime que la ministre doit néanmoins s'engager dès maintenant à essayer d'obtenir ces budgets. Il conclut, pour la partie relative à l'enfance, qu'il n'est pas possible de quitter cette commission sans indications claires sur l'ensemble des points évoqués.

En complément de son collègue socialiste, **Mme Agic** rappelle que celui-ci a évoqué, au-delà des éléments de contenu, les difficultés de gouvernance et de méthode qui marquent, selon elle, la gestion du département de l'Enfance par la ministre. Elle relève d'abord que la presse a récemment fait état d'un *turnover* important au sein du cabinet. Si la ministre a voulu se montrer rassurante en commission, les acteurs de l'enfance eux-mêmes se plaignent, selon elle, de ne pas disposer d'un interlocuteur fixe au sein de son équipe. Elle demande dès lors de combien de postes de conseillers se compose la cellule Enfance, si un ou plusieurs collaborateurs exercent actuellement la fonction de conseiller Enfance, combien de collaborateurs ont été licenciés ou ont démissionné depuis le début de la législature, ainsi que le pourcentage des crédits de cabinet consacré aux rémunérations en 2025 et les projections pour 2026.

Plus globalement, elle indique que des instances comme le conseil d'avis, de même que les organisations syndicales, dénoncent vivement le manque de concertation autour des décisions de la ministre, singulièrement celles qui ont un impact sur l'emploi, les conditions de travail et la qualité de l'accueil. Son chef de groupe ayant expliqué les conséquences de ce manque de concertation sur la praticabilité des décisions, elle demande quels engagements la ministre prend pour assurer, à l'avenir, le respect des procédures de concertation sociale sectorielle pour toute décision affectant l'ONE et le secteur de l'enfance.

Elle en vient ensuite à la question de l'indexation, ou plutôt de la non-indexation des subventions. Elle rappelle que la commission a évoqué à plusieurs reprises les mesures prises par le conseil d'administration de l'ONE sur le sous-consommé de l'Office afin de compenser partiellement cette non-indexation. Lors d'un débat relatif à une proposition de décret déposée par son groupe, celui-ci a démontré que, si ces mesures du conseil d'administration avaient le mérite d'exister, elles ne couvraient qu'une partie des pertes des opérateurs de l'enfance, pouvant aller à plus de 300 euros par place selon les acteurs de terrain.

Vu l'inflation galopante, la ministre décide, dans le décret-programme 3, de limiter la mesure à un seul saut d'indexation des traitements afin de maintenir l'économie prévue à l'initial, pour ne pas pénaliser les opérateurs au-delà de ce qui est nécessaire, selon les propres termes de la ministre. Mme Agic recadre toutefois cette décision en estimant qu'il s'agit du strict minimum pour éviter que la situation ne devienne encore plus catastrophique. Les mesures d'économies dénoncées par le terrain restent, selon elle, bien présentes, avec des fermetures de places d'accueil et des pertes d'emplois à la clé, ainsi que des familles qui se retrouvent sans solution.

Elle demande si la ministre peut fournir une estimation actualisée pour 2026 et 2027 sur la base des forfaits non indexés versés aux opérateurs. Elle relève que la Cour des comptes indique que les recettes de l'ONE sont en baisse à la suite de l'accroissement des mesures d'économie imposées par le Gouvernement, à hauteur de 3,1 millions d'euros. Elle demande si cela signifie que, malgré tout, l'économie est supérieure à ce que la ministre pensait. Elle souhaite savoir si de nouvelles mesures sont sur la table du conseil d'administration pour combler le différentiel de façon structurelle et si la ministre dispose d'une analyse détaillée de l'impact chiffré de ses mesures opérateur par opérateur.

Par ailleurs, elle interroge la ministre sur ce qui est mis en place pour accompagner et soutenir tous les services qui se trouveraient en difficulté en raison de l'effet cumulé de ses économies et de l'inflation. Elle juge ces questions importantes, dès lors que, lors d'une récente manifestation à Namur, de nombreux retours de travailleurs, de travailleuses du secteur et de gestionnaires de services font état de craintes de pertes d'emplois à court terme. Ceux-ci décrivent également des horaires d'ouverture réduits, dont les victimes sont les enfants et les parents qui se retrouvent sans solution alors qu'ils doivent travailler.

À ce tableau déjà sombre, elle ajoute la pression des coûts énergétiques. Elle demande comment la ministre explique qu'aucun soutien n'ait été apporté au secteur face à cette pression, alors même que les subventions étaient gelées et que les marges étaient inexistantes.

Elle revient ensuite sur la situation spécifique du non-marchand dans le secteur de l'enfance. Pour le secteur socioculturel, les crédits du non-marchand sont généralement versés en une seule tranche le 31 mars, avant que l'ampleur réelle de la hausse de l'inflation soit connue. La ministre-présidente a d'ailleurs indiqué qu'il n'était pas prévu qu'un complément soit versé, même si la valeur de l'indice santé évolue à la hausse. Pour les opérateurs, cela signifie qu'ils reçoivent une subvention calculée sur une inflation basse et qu'ils doivent absorber seuls l'écart avec l'inflation réelle. Mme Agic demande sur quelle base les subventions du non-marchand dans le secteur de l'enfance sont indexées cette année, s'il s'agit du même mécanisme que pour le secteur socioculturel, si les opérateurs de l'enfance relevant du non-marchand subissent eux aussi cette perte liée à l'écart entre l'inflation anticipée et l'inflation réelle, et, le cas échéant, pour quel montant cet écart est estimé. Elle demande également s'il y a eu une concertation avec ces opérateurs et si un rattrapage est prévu.

Elle considère que le malaise est profond et que les dégâts des mesures prises sont palpables. La tempête provoquée dans le secteur n'est pas terminée et il est temps, selon elle, d'agir. À défaut, la ministre n'échappera pas à ses responsabilités

face aux drames sociaux que provoqueront les fermetures de milieux d'accueil, tant pour les travailleurs que pour les enfants et les familles.

Elle aborde ensuite l'augmentation des coûts de l'accueil extrascolaire dans les écoles et de l'accueil temps libre. Elle rappelle avoir déjà interpellé la ministre à ce sujet, notamment pour Jette, Ixelles ou Uccle à Bruxelles. La Ligue des familles a publié, en juin 2026, une étude qui documente de manière interpellante cette tendance de plus en plus nette ces derniers mois. Elle recense plusieurs dizaines de villes et communes ayant augmenté leurs tarifs de garderie, parfois de manière drastique. Une mère témoigne ainsi d'une hausse nette de 1.000 euros par an pour ses deux enfants.

Mme Agic estime que ce phénomène n'est pas une coïncidence, mais la conséquence directe des choix budgétaires opérés à différents niveaux de pouvoir : l'asphyxie des pouvoirs locaux en Région wallonne et la décision de ne pas indexer les subventions aux acteurs du secteur de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces économies contraignent les opérateurs de terrain à trouver des recettes supplémentaires, qu'ils recherchent auprès des familles. La Ligue des familles prévient que cette évolution ne s'arrêtera pas, dès lors que la pression budgétaire des communes va s'accroître avec l'afflux vers les CPAS à la suite de la réforme fédérale du chômage et avec la réforme des ALE, qui renchérra le coût du personnel de l'accueil extrascolaire. De nouvelles hausses sont donc à craindre pour 2027.

Elle ajoute que, si ce recensement est loin d'être exhaustif pour les villes et communes, il l'est encore moins pour les écoles libres. Celles-ci subissent pourtant aussi une pression budgétaire liée aux économies du Gouvernement. Des hausses de tarifs y sont donc vraisemblablement présentes mais largement invisibilisées.

Ces hausses interviennent, selon elle, dans un contexte où d'autres protections sont déjà retirées. La gratuité des repas scolaires n'est plus obligatoire et les moyens pour les fournitures scolaires sont réduits à peau de chagrin. À chaque niveau, elle observe la même logique : reporter sur les familles des coûts jusque-là collectivement assumés. Elle rappelle que 60 % des parents ont régulièrement recours à la garderie scolaire et que, parmi eux, 65 % travaillent. Ces familles n'ont pas le choix et sont captives de ces services, comme le souligne la Ligue des familles, en raison de l'incompatibilité structurelle entre les horaires scolaires et les horaires de travail.

Vu l'absence de données consolidées sur l'évolution des tarifs, elle demande si la ministre compte mettre en place un monitoring transparent des coûts et des pratiques tarifaires dans l'ensemble des structures d'accueil extrascolaire, y compris celles qui ne sont pas agréées. Elle indique savoir que la ministre a déjà répondu que cela était compliqué, mais considère qu'au regard de la situation actuelle, cette réponse ne peut suffire. Vu la situation alarmante documentée par la Ligue des

familles, elle demande si la ministre a l'intention d'engager une concertation avec sa collègue Mme Glatigny afin de réfléchir ensemble à un cadre protecteur pour les familles. Elle demande aussi si une réflexion sera ouverte pour définir des balises minimales pour les opérateurs non agréés, et si une réflexion est engagée pour améliorer le cadre existant pour les opérateurs agréés.

Elle relève que des dérogations à ces plafonds sont possibles sur demande. Elle demande combien de dérogations ont été accordées en 2025 et 2026, et si la ministre observe une hausse de ces demandes. Les familles, les travailleuses, les travailleurs et les opérateurs du secteur attendent, selon elle, des réponses précises à des inquiétudes très concrètes.

Concernant l'ajustement présenté, elle estime qu'il est présenté comme un catalogue essentiellement technique. Le Gouvernement fait le choix d'adapter uniquement le budget initial aux facteurs macroéconomiques. En agissant de la sorte, il ne répond ni aux inquiétudes légitimes des acteurs de terrain ni aux difficultés rencontrées par les jeunes. Elle aurait souhaité voir des signaux positifs, par exemple l'amorce de budgets pour améliorer la santé mentale des jeunes, renforcer leur participation au processus décisionnel, renforcer les politiques de prévention ou améliorer la prise en charge des jeunes. Or, selon elle, il n'en reste rien.

Elle reconnaît que la ministre consulte, mais relève que cela fait deux ans que les consultations se poursuivent et que, pendant ce temps, les jeunes doivent encore attendre des mois avant de connaître les véritables ambitions du Gouvernement et du cabinet sur des sujets cruciaux. À cet égard, elle dit avoir entendu l'annonce d'une CIM relative aux camps. Si le sujet des camps est important et revient chaque été dans la presse, elle demande à quand une CIM sur la santé mentale des jeunes, à quand une CIM pour répondre au phénomène du masculinisme, et à quand des résultats de ces CIM sur ces questions avant d'annoncer des CIM sur d'autres sujets. Elle considère que les annonces produisent toujours un effet, mais que des résultats seraient préférables.

Elle poursuit en indiquant que, depuis deux ans, les secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et des Maisons de justice font face à de mauvaises nouvelles. Gels des subventions, moratoires, suppression des aides à l'emploi : les mesures qui les fragilisent se succèdent. Récemment, ils ont également dû affronter une augmentation de leurs frais à la suite de la crise énergétique, sans que la ministre ait choisi de les soutenir. Selon elle, le secteur en arrive à un point où il n'attend même plus de bonnes nouvelles de la part de la ministre, mais espère simplement une stabilisation pour pouvoir enfin se projeter, sans nouveaux retraites de moyens, faute de quoi il ne pourra plus assurer ses missions de base.

Elle aborde ensuite l'aide à la jeunesse, qu'elle présente comme le secteur peut-être le moins mal loti à ce stade. Un plan quinquennal est présenté et un budget est

dégagé. Toutefois, les moyens dégagés sont clairement insuffisants pour répondre à la détresse de tous les jeunes. Ce manque de moyens engendre, selon elle, une violence institutionnelle importante en matière de prise en charge des jeunes auteurs de faits qualifiés d'infractions. À plusieurs reprises, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été pointée du doigt pour son incapacité à les prendre en charge correctement. Elle rappelle également que les équipes des IPPJ sont à bout de souffle, ce qui peut avoir des répercussions sur la manière dont les jeunes sont pris en charge et encadrés.

Concernant le plan quinquennal, elle demande à la ministre d'en présenter la concrétisation. Elle souhaite savoir où en est l'opérationnalisation des différentes politiques prévues, quels projets sont lancés en 2026 et combien de places ont été créées depuis l'entrée en fonction de la ministre. Elle demande également un état des lieux concernant la prise en charge des jeunes à la croisée des chemins, ainsi qu'un point sur les différentes études commandées et sur leur calendrier. Elle estime qu'il est nécessaire, après la concertation, de pouvoir aboutir.

Concernant plus particulièrement les politiques de prévention, elle constate que l'ajustement n'apporte aucune réponse quant aux moyens qui seront dédiés à la mise en œuvre de la note d'orientation. Pourtant, les politiques de prévention sont primordiales si l'on veut éviter autant que possible les prises en charge plus lourdes. Elle demande donc à la ministre de préciser le travail qu'elle compte accomplir dans les mois à venir.

Au sujet des Maisons de justice et de leurs partenaires, elle rappelle que le fédéral a récemment annoncé son plan de lutte contre la surpopulation carcérale sans réellement consulter la ministre au préalable. Elle demande si celle-ci a pu estimer les coûts des missions supplémentaires qui seraient assurées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et à partir de quand ces coûts impacteront le budget de la Fédération. Elle souhaite savoir si la ministre dispose de l'assurance du fédéral que celui-ci prendra bien en compte l'ensemble des coûts supplémentaires engendrés par son plan.

Mme Agic en vient ensuite au secteur de la jeunesse, qu'elle juge particulièrement malmené. Ce secteur subit de front la suppression de la majorité des détachés pédagogiques, la suppression des agréments de certaines organisations de jeunesse et un moratoire de deux ans sur les organisations de jeunesse et les centres de jeunes. À propos de ces moratoires, elle estime que la ministre tente, dans son exposé particulier, de faire accepter ces politiques d'austérité en parlant d'un moment permettant aux secteurs de mener un travail en profondeur et de recentrer leurs ressources sur les missions fondamentales. Elle observe que le terme « fondamental » est fréquemment utilisé par la ministre, que ce soit ici ou au niveau de l'ONE, et estime qu'il s'agit d'une formule destinée à masquer plusieurs millions

d'économies réalisées en évitant de reconnaître de nouveaux acteurs et en limitant l'expansion des autres.

Elle rappelle avoir posé, lors de l'analyse du décret-programme 2, une question à laquelle elle n'a pas obtenu de réponse. Elle la repose donc : la ministre peut-elle assurer que le moratoire ne sera pas étendu au-delà de 2027 ? Elle souhaite une réponse claire et limpide, non pour elle-même, mais pour l'ensemble du secteur, inquiet et en attente d'une clarification.

Les organisations de jeunesse sont, selon elle, toujours dans l'expectative. Près de sept mois après l'annonce de la suppression d'une majorité des détachés pédagogiques, les acteurs ne savent toujours pas s'ils pourront conserver ce personnel. Elle demande comment ils peuvent, dans ces conditions, planifier leurs ressources humaines et leurs activités. La seule certitude, selon elle, est que le secteur en sort encore plus fragilisé.

Elle fait le même constat pour la suppression d'agrément de certaines organisations de jeunesse. Les acteurs restent suspendus à une décision que la ministre peine, selon elle, à justifier juridiquement. Elle considère que la ministre s'entête à vouloir concrétiser une mesure purement idéologique, qui permettra des économies de bout de ficelle mais portera un coût important au dynamisme et au pluralisme du secteur. Elle juge particulièrement grave que toutes ces décisions soient prises en totale opposition avec la feuille de route et les objectifs que la ministre s'est elle-même fixés.

Toujours concernant le secteur de la jeunesse, elle rappelle que la commission a entendu, deux semaines auparavant, la présentation par des jeunes des résultats du projet « Parlons Jeunes ». Elle estime qu'il y avait unanimité en commission quant à la plus-value de cette initiative et que chacun s'est montré favorable au renouvellement du projet. Elle demande dès lors comment la ministre compte débloquer des budgets pour permettre au Forum des jeunes de réitérer cette expérience et si ce budget figure dans l'ajustement.

Elle termine par la problématique des points APE, qui préoccupe majoritairement le secteur aujourd'hui. Une diminution, même marginale, de ces aides pourrait être fatale pour de nombreux acteurs. Or, l'ajustement ne rassure pas sur ce sujet. Elle observe une baisse des recettes issues des aides à l'emploi en provenance des Régions. Elle demande à la ministre d'éclairer la commission sur cette baisse et sur son impact pour les secteurs concernés.

Elle remercie enfin la ministre pour les réponses qu'elle pourra apporter, en soulignant que le secteur suit les travaux, regarde et écoute ce qui se passe en commission, et a besoin d'être rassuré ainsi que d'obtenir des réponses avant les vacances.

Parlant pour le groupe PTB, **Mme Revelo Paredes** indique être déçue par la présentation de l'ajustement budgétaire de la ministre et estime qu'elle ne sera pas la seule à l'être, dès lors que plusieurs secteurs suivent les travaux. Elle rappelle que la ministre a indiqué que ce projet n'avait pas été pas conçu par plaisir mais par devoir, et qu'elle a répété à plusieurs reprises qu'il fallait faire mieux avec moins. Elle juge ces propos choquants, car ceux qui devront faire mieux avec moins sont, selon elle, les secteurs, les travailleurs et les travailleuses de terrain, qui font déjà beaucoup et ne disposent déjà pas des moyens suffisants pour survivre au quotidien.

Elle juge également choquant d'entendre que les économies doivent être poursuivies « quoi qu'il en coûte ». À son sens, la logique est inversée : la ministre veut atteindre ses objectifs budgétaires quelles qu'en soient les conséquences pour les secteurs. Elle rappelle que le Gouvernement répète qu'il faut faire des économies, serrer les budgets, reporter certaines politiques, et qu'il n'y aurait pas assez d'argent pour répondre aux besoins sociaux, pour les crèches, les familles ou les services de terrain. Dans le même temps, au niveau fédéral, européen et de l'OTAN, des milliards sont trouvés pour la militarisation, l'armement et la préparation de la guerre. Elle considère qu'il s'agit d'un choix politique clair : demander à l'enfance, à la jeunesse, aux familles et aux services sociaux de se serrer la ceinture pendant que les vannes sont ouvertes pour les dépenses militaires.

Elle estime que ces choix ont des conséquences très concrètes sur le terrain. Il y a quelques mois, le Gouvernement a, selon elle, commis une grosse erreur en décidant de ne pas indexer correctement le budget des acteurs de la petite enfance. Il a aussi abandonné le financement réel de la norme de 1,5 ETP pour sept enfants. Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'un détail technique, mais de plus de 100 millions d'euros qui auraient dû aller aux crèches, aux enfants et aux travailleuses, et que le Gouvernement a choisi de ne pas mettre sur la table.

Elle indique que, sur le terrain, la situation est très difficile. Après avoir entendu son collègue rappeler les programmes et les promesses électorales, elle souhaite ajouter les témoignages, qu'elle juge réellement inquiétants. Elle évoque notamment une puéricultrice qui explique s'être retrouvée seule, à plusieurs reprises, avec dix ou onze enfants, devant les porter, les consoler, les changer, les nourrir et les surveiller. Elle estime que cette situation n'est pas normale et que, même si cette travailleuse cherche à faire un bon travail, les conditions dans lesquelles elle l'exerce ne sont pas acceptables, ni pour elle ni pour les enfants.

Mme Revelo Paredes rappelle que la ministre affirme que la norme d'encadrement est respectée. Elle indique lui avoir demandé, lors d'une précédente commission, comment ce respect était vérifié concrètement et comment la ministre pouvait savoir si, sur le terrain, ces normes étaient réellement respectées. Selon elle, la réponse était claire : il n'existe pas de chiffres précis, pas de procédure claire ni

d'outils solides pour vérifier correctement. Elle affirme que, sur le terrain, ces normes ne sont trop souvent pas respectées. Elle insiste sur le fait que la norme d'encadrement ne peut être considérée comme une simple réforme théorique dans un tableau, mais doit devenir une réalité quotidienne dans chaque crèche et chaque milieu d'accueil. Derrière cette norme se trouvent la sécurité des enfants, la qualité de l'accueil, la santé des travailleuses et la confiance des parents.

Elle évoque également le témoignage d'une mère enceinte qui, au lieu de vivre une grossesse sereine, est angoissée par l'absence de place en crèche. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une grossesse ordinaire, mais d'une grossesse à risque. Dans une société normale, cette mère devrait être accompagnée, rassurée et soutenue. Aujourd'hui, elle doit courir après une place en crèche.

Sur le terrain, les retours font aussi état de listes d'attente énormes, de parents qui cherchent pendant des mois, de familles qui bricolent des solutions et de travailleuses sous pression. Pour améliorer la vie de toutes ces personnes, il faudrait, selon elle, investir massivement afin de créer de nouvelles places, de valoriser le métier de puéricultrice et d'augmenter les normes d'encadrement. Or, avec la non-indexation, la ministre fait, selon elle, tout l'inverse.

Elle précise que, contrairement à ce qui est parfois affirmé, la non-indexation ne constitue pas seulement un petit effort pour une année. Tant qu'elle n'est pas rattrapée, elle représente une perte structurelle : ce qui n'est pas indexé aujourd'hui manquera encore demain, l'année prochaine, l'année suivante et chaque année tant que le manque ne sera pas corrigé.

Dans cet ajustement, le Gouvernement corrige partiellement sa mesure en indiquant que la non-indexation ne sera appliquée qu'une seule fois par an, même en cas de plusieurs dépassements de l'indice pivot. Elle estime que cette correction prouve surtout que la mesure initiale était mal pensée dès le départ. Le PTB l'avait dit et le répète : l'impact était beaucoup plus lourd que ce qui était annoncé. Cette mesure fait très mal au secteur. Les travailleuses, les milieux d'accueil, les acteurs auditionnés en commission et les gestionnaires de l'ONE l'ont dit. Presque tout le monde a averti que cette non-indexation constituait une mauvaise mesure.

Selon Mme Revelo Paredes, la ministre est aujourd'hui obligée de reconnaître que cette mesure pose problème, mais elle ne va pas au bout du raisonnement puisqu'elle maintient une non-indexation. Cela signifie moins de moyens pour des secteurs déjà à bout. Elle estime qu'il aurait fallu annuler totalement cette mesure, comme le PTB l'avait proposé lors du budget initial et le propose à nouveau aujourd'hui.

Elle interroge ensuite les conséquences concrètes de cette non-indexation et de ce sous-financement. Ceux qui paieront seront, selon elle, les crèches, les milieux

d'accueil, les services de terrain, les travailleuses et les familles. Les conséquences seront des fermetures de structures, des réductions de services, davantage de pression sur les puéricultrices, encore plus de listes d'attente pour les parents et encore moins de solutions.

Elle indique que le PTB ne veut pas seulement corriger les mauvaises mesures, mais aussi avancer vers de vraies solutions.

Premièrement, il faut augmenter les salaires dans le secteur de la petite enfance. Les puéricultrices et les accueillantes accomplissent un travail essentiel, mais font partie des travailleuses les moins bien payées. Elles prennent soin des enfants, portent une responsabilité énorme et travaillent dans des conditions difficiles. Pourtant, leur salaire ne leur permet pas toujours de vivre dignement. Elle juge cette situation inacceptable et estime qu'il faut reconnaître réellement ces métiers, aller au-delà des discours, mettre des moyens sur la table, revaloriser la petite enfance, augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et donner de la stabilité aux équipes.

Deuxièmement, il faut financer réellement les normes d'encadrement. La norme de 1,5 éducatrice pour sept enfants ne doit pas être une promesse, un objectif lointain ou un moyen administratif. Elle doit constituer une garantie concrète pour les enfants, les parents et les travailleuses.

Troisièmement, il faut créer des places en crèche avec un vrai budget et non avec des effets d'annonce. Il faut un plan sérieux, financier et structurel de création de places, tenant compte du personnel formé, correctement payé et des infrastructures adaptées.

Avant les questions plus précises relatives à l'examen article par article, elle pose plusieurs questions générales. Elle demande d'abord si la ministre a enfin évalué l'impact concret de la non-indexation dans le secteur de la petite enfance. Elle précise attendre une véritable évaluation en termes de pertes de places, de pertes de services, de fragilisation des milieux d'accueil et de pressions supplémentaires sur les travailleuses, ainsi que la présentation de cette analyse.

Elle demande ensuite si la ministre a déjà reçu des retours des groupes de travail mis en place par l'ONE sur la viabilité financière des crèches, et si ces groupes confirment les difficultés financières du secteur.

Elle demande pourquoi la ministre n'est pas simplement revenue en arrière et pourquoi elle n'a pas décidé d'indexer correctement les opérateurs financés par l'ONE, plutôt que de proposer seulement un recul partiel.

Concernant ce recul partiel, elle demande à la ministre d'en expliquer l'impact sur la trajectoire budgétaire décidée par le Gouvernement, de préciser le montant finalement réinjecté et celui qui reste malgré tout retiré au secteur.

Elle demande également si le Gouvernement compte financer réellement la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour sept enfants et, surtout, comment la ministre vérifiera que cette norme est effectivement respectée dans les milieux d'accueil, non seulement sur le papier, mais dans la réalité quotidienne.

Elle interroge la ministre sur les mesures qui seront prises pour revaloriser les salaires des puéricultrices et des accueillantes, et lui demande si elle reconnaît que ces travailleuses sont aujourd'hui trop peu payées au regard de l'importance de leur métier.

Elle souhaite également interroger la ministre sur l'appel à projets concernant l'ouverture des mini-accueils. Elle indique ne pas voir clairement, dans le budget, les moyens qui y sont consacrés. Elle demande si ces budgets sont bien prévus, à combien ils s'élèvent, où ils se trouvent exactement dans les documents budgétaires et, plus largement, combien de nouvelles places en crèche seront réellement créées grâce à ces budgets, avec quels moyens, avec quel personnel et dans quels délais.

Elle aborde enfin le secteur de la jeunesse. Au budget initial, la ministre a décidé un moratoire sur toutes les nouvelles demandes et les demandes de passage de catégorie. Là aussi, elle souligne qu'il ne s'agit pas d'une mesure abstraite. Derrière ces demandes, il y a des structures, des travailleurs, des jeunes et des réalités de terrain. Elle demande si la ministre a évalué l'impact de ces moratoires pour les structures concernées, en particulier celles qui attendent depuis longtemps une reconnaissance ou un passage de catégorie, et si elle a mesuré ce que cela signifie pour leur fonctionnement, leur stabilité financière et les jeunes qu'elles accompagnent.

Elle rappelle que la ministre a aussi décidé de supprimer des détachés pédagogiques pour une série d'associations de jeunesse et de les remplacer par une compensation qui ne couvre même pas le salaire d'une personne à temps plein. Elle demande si l'impact de cette mesure pour les associations concernées a été évalué.

Au fond, elle estime que la même question revient toujours : qui paie les choix budgétaires du Gouvernement ? Aujourd'hui, selon elle, ce ne sont ni les grandes fortunes, ni les multinationales, ni les marchands d'armes, mais les crèches, les puéricultrices, les accueillantes, les familles, les services de terrain et les gens. Pour le PTB, cette situation n'est pas acceptable. Elle affirme qu'on ne construit pas une société en faisant des économies sur les enfants, les travailleurs et les familles, mais en investissant dans les soins, l'accueil, la jeunesse et les services publics.

Elle conclut en demandant, dès cette année, des investissements forts pour la jeunesse afin de lutter contre la dégradation de la santé mentale des jeunes,

l'annulation complète de la non-indexation, la revalorisation des salaires dans la petite enfance, le financement réel de la norme d'encadrement et un vrai plan de création de places en crèche, doté d'un budget à la hauteur des besoins.

Au nom de Lib.res, **M. Maingain** déclare d'emblée que, par rapport à cet exercice d'ajustement, celui-ci n'en porte en réalité que le nom. Il relève bien quelques montants très techniques inscrits dans les budgets de la ministre, mais considère qu'il n'y a pas véritablement d'ajustement des politiques par rapport à la situation.

Il estime que cela se voit principalement en matière d'enfance. Certes, la ministre pourra faire valoir l'effort réalisé sur la double indexation vis-à-vis de l'ONE, mais, comme l'a indiqué M. Casier, s'il faut s'en satisfaire, c'est, selon lui, très peu. Il juge toutefois cet élément intéressant pour examiner les marges qui peuvent exister afin de faire autrement, alors qu'il est constamment affirmé qu'il n'y a pas le choix, que c'est « quoi qu'il en coûte » et que la situation ne laisse pas d'autre solution.

Il considère que lorsque la ministre présente comme un miracle le fait de ne pas avoir réalisé de nouvelles économies, le calcul du Gouvernement et sa maxime répétée ne tiennent pas la route. D'abord, cet ajustement comporte un vrai changement majeur dans les données macroéconomiques, à savoir la double indexation des salaires. Cela signifie aussi que, pour l'ensemble des autres secteurs, mis à part l'ONE, l'effort sera encore plus important que celui prévu par le gel des dotations, et que les économies demandées seront plus importantes.

Il affirme pourtant qu'il était possible de faire autrement. À côté de cette double indexation, il mentionne la mesure fédérale de saut d'index partiel, à propos de laquelle il a tenté d'interroger la ministre-présidente la veille afin d'en connaître le chiffre exact. Cette mesure constitue, du point de vue du Gouvernement, une économie, certes réalisée sur le dos des travailleurs, mais néanmoins non négligeable. Il évoque une poche estimée entre 15 et 20 millions d'euros rien que sur le personnel de l'enseignement, voire 25 millions d'euros, sur l'ensemble de la Fédération. Selon lui, cette mesure offrait, tout en respectant la trajectoire budgétaire du Gouvernement, même s'il ne la soutient pas dans ses modalités pratiques, des possibilités d'assouplissement de certaines mesures, voire de réinvestissement.

Il regrette que cet exercice n'ait pas été mené. Il n'est pas réalisé pour l'ONE, ou seulement très partiellement, ni sur d'autres aspects. Concernant l'ONE, il estime que l'ajustement aurait dû, à ce moment de l'année, concrétiser le futur contrat de gestion. Celui-ci étant bloqué, il faudra sans doute attendre le budget initial, pour autant que la situation au sein de l'ONE soit débloquée d'ici là et qu'un vrai réinvestissement dans le secteur de la petite enfance soit permis.

Il demande néanmoins deux chiffres, dès lors que la majorité se réfère d'abord aux chiffres. Il souhaite connaître le coût et l'impact de la double indexation salariale prévue pour l'ONE, même si celle-ci est partiellement compensée. Il demande surtout quel est le gain du saut d'index partiel décidé par le fédéral sur le personnel de l'ONE.

Il aborde ensuite un autre enjeu pour lequel il se serait attendu, dans le cadre d'un ajustement, à des adaptations de la politique menée : les Maisons de justice et l'aide à la jeunesse. Depuis des mois, la justice tire la sonnette d'alarme, comme la presse le rappelait encore en début de semaine, sur le fait qu'elle n'est pas en mesure de répondre aux besoins d'encadrement et de suivi des jeunes en conflit avec la loi. Il rappelle que le procureur du Roi a, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme.

À son estime, la ministre sait que le système va dans le mur, voire qu'il est déjà hors route et hors-piste, mais elle continue à vitesse constante comme si de rien n'était. Il indique que l'argument relatif au système contraint de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'état des finances ne peut plus suffire. S'il existe une poche de plus de 20 millions d'euros d'économies sur le dos des travailleurs, même s'il ne s'en réjouit pas, il s'agit d'un fait budgétaire qui permettrait de rechercher de l'argent pour réinvestir dans certaines politiques ou ajuster budgétairement la politique menée.

Il estime que c'est ce qui était attendu de la ministre, ce que le secteur de la justice attendait, ce que les procureurs attendent et ce que les citoyens attendent. Or, selon lui, ces choix politiques ne sont pas posés. Il rappelle que la ministre-présidente lui a confirmé la veille que, certes, l'indexation pèse un peu plus sur ce budget via l'ajustement, mais que cela n'impactera pas la trajectoire budgétaire puisqu'un mécanisme de rattrapage interviendra l'année suivante. Il ne comprend donc pas pourquoi il n'est pas possible, ne fût-ce que sur les enveloppes budgétaires liées au saut d'index partiel décidé par le fédéral, d'apporter des moyens complémentaires pour répondre aux besoins relatifs aux jeunes en difficulté.

Il entend qu'un travail de consultation a été lancé et que les résultats seront connus au second semestre, sur lesquels la ministre sera réinterrogée. Il constate toutefois qu'au moment de cet ajustement, il n'y a pas d'ajustement de la politique menée alors que, selon lui, la ministre sait que celle-ci est dans le mur, à côté de la plaque et à côté des besoins.

Il considère que continuer à se mettre la tête dans le sable sur ces questions ou à dire que la pérennisation de ce qui a été décidé par le passé suffira à répondre aux besoins en matière de sécurité, de justice, de protection des jeunes et de traitement des jeunes en conflit avec la loi ne revient pas à faire le travail attendu.

Il conclut en regrettant cette situation, d'autant plus qu'il n'est plus possible, selon lui, de soutenir qu'il n'y a ni marge ni budget, ni de considérer que, quoi qu'il en coûte pour la sécurité des Bruxellois et des Wallons, la politique actuelle peut simplement se poursuivre.

S'exprimant au nom du groupe ECOLO, **M. El Hajjaji** revient tout d'abord sur une phrase de l'intervention de la ministre, dans laquelle celle-ci évoque le rétablissement d'une trajectoire budgétaire viable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il admet que cette trajectoire sera peut-être viable sur le plan budgétaire, mais constate que, pour nombre de secteurs, qu'il s'agisse de l'aide à la jeunesse, des organisations de jeunesse, des centres de jeunes, de la petite enfance ou des Maisons de justice, la trajectoire politique proposée n'est pas viable.

S'agissant plus spécifiquement des organisations de jeunesse et des centres de jeunes, il estime que le seul horizon politique proposé consiste en un gel pur et simple de l'évolution du secteur. Il précise que cette expression ne vient pas de lui, mais des procès-verbaux de concertation relatifs au budget initial 2026. Dès lors que l'ajustement ne comporte, selon lui, rien de neuf pour les organisations de jeunesse, il reprend l'expression de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes, selon laquelle ce qui est proposé revient à un gel de l'évolution du secteur.

Il indique d'emblée que la ministre ne répond pas aux attentes, aux besoins et aux urgences du secteur de la jeunesse, des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Après deux budgets et deux ajustements, ce qui le choque est l'absence de réponse apportée à ces besoins. Malgré les propos tenus par la ministre en commission ou publiquement, dans lesquels elle affirme vouloir soutenir le secteur, lutter contre les phénomènes liés à la santé mentale et former des « CRACS », les moyens ne suivent pas. Il estime dès lors que soit la ministre doit adapter ses propos à ses moyens et assumer une ligne politique claire consistant à garantir qu'il n'y aura aucune évolution pour le secteur de la jeunesse pendant sa mandature, soit elle doit, dans les échanges et la concertation avec le secteur, faire un effort de responsabilité et trouver des perspectives d'évolution autres que les seules indexations, qui constituent le minimum.

À la lecture de l'ajustement, il considère que l'absence de nouveauté pour les organisations de jeunesse constitue peut-être la bonne nouvelle, dès lors que, par le passé, les décisions successives présentées par la ministre ont surtout été perçues comme des catastrophes ou de mauvaises nouvelles. Il estime qu'un collier de mauvaises nouvelles effraie aujourd'hui véritablement le secteur. Lors de l'ajustement de l'année précédente, la commission attendait encore la trajectoire budgétaire, qui n'a été transmise qu'après 18 mois. Maintenant que cette trajectoire est connue, elle confirme, selon lui, que la ministre souhaite ouvrir des chantiers avec

le secteur, mais sans apporter de nouveaux moyens pour concrétiser les nouvelles politiques envisagées.

Il rappelle que, lors du budget 2026, les avis du secteur tiraient déjà la sonnette d'alarme en indiquant que la non-reconnaissance engendrerait un ralentissement significatif de la dynamique sectorielle pour une durée estimée à au moins trois ans. Cela se traduira, selon ces avis, par le blocage de projets mis en place avec et par les jeunes. Il ajoute que ce moratoire, dans un contexte où la santé mentale des jeunes constitue, selon les déclarations de la ministre, une priorité du Gouvernement, aura un impact sur les lieux de confiance et de repère des jeunes, qu'il s'agisse des lieux existants ou de la création et de la reconnaissance de nouveaux lieux qui ne reçoivent aujourd'hui pas de financement. L'impact sera, selon lui, un risque clair de décrochage social, citoyen et scolaire.

Dans les faits, il estime que le moratoire est appliqué depuis 2022, dès lors que les demandes introduites restent bloquées. À sa connaissance, six organisations remplissent toutes les conditions pour être reconnues, mais ne peuvent actuellement pas l'être. Elles sont bloquées dans une reconnaissance qui devrait leur donner accès à un financement structurel et à la pérennisation de leurs activités. Il demande dès lors quelle vision la ministre a pour les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, au-delà d'un projet d'économie financière.

Il rappelle également que, lors du budget 2026, la ministre avait promis une indexation des subventions de fonctionnement des associations, ce que son groupe a acté. Il relève toutefois que, dans le décret-programme 2, avec les décisions relatives au recul des droits acquis pour les détachés pédagogiques, la seule promesse faite consiste à octroyer un montant fixe de 56.000 euros, donc non indexé. À son sens, ce montant apportera plus de problèmes que de solutions. L'absence d'indexation entraînera des économies sur le dos du secteur année après année, pour un montant qui pourrait devenir particulièrement important d'ici la fin de la mandature. Il rappelle qu'ECOLO a déposé un amendement afin de demander que ce montant soit indexé. L'indexation ne constitue pas un cadeau, mais la prise en compte de l'évolution du coût de la vie afin de permettre au secteur de faire face à un engagement avec des moyens proportionnels au coût salarial.

Comme l'ajustement contient peu d'éléments sur les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, M. El Hajjaji indique avoir de nombreuses questions à poser pour faire le point financier sur la vision politique ou le bilan de la ministre après deux ans pour ce secteur.

Premièrement, il souhaite que la commission puisse lister l'ampleur des économies réalisées ou inscrites dans la vision du Gouvernement, afin de comprendre les montants prélevés sur le secteur. Il demande à la ministre de rappeler le montant des réductions de subventions facultatives prises au début de la mandature, le

montant de la suppression de l'appel à projets qui visait à développer des projets jeunes au niveau des communes, le montant relatif aux allocations qui n'ont pas été indexées, notamment, sauf erreur de sa part, une allocation pour des équipements de camps, ainsi que le montant lié au moratoire sur la reconnaissance des organisations de jeunesse pendant deux ans. Si le décret avait été appliqué, il demande quel montant le Gouvernement aurait dû dégager pour reconnaître les six organisations de jeunesse qui remplissent toutes les conditions. Il demande également de rappeler les économies projetées sur les détachés pédagogiques, ainsi que les montants d'économies attendus de la suppression annoncée des organisations de jeunesse politiques, comprenant à la fois les subventions de fonctionnement, les subventions relatives à l'emploi et la suppression pure et simple des détachés pédagogiques pour ces organisations. Il demande enfin si d'autres décisions ayant un impact d'économie pour le secteur de la jeunesse lui auraient échappé.

Deuxièmement, il interroge la ministre sur le moratoire. Dans l'exposé des motifs, la ministre explique que celui-ci vise à dégager du temps pour les services afin de travailler à la réforme des deux décrets. Il indique n'avoir jamais compris pourquoi ces deux dossiers devaient être liés. Pour lui, le moratoire constitue un dossier et la réforme des décrets en constitue un autre. Il estime qu'on ne peut pas, chaque fois qu'une révision de décrets est envisagée, décider de mettre purement et simplement en place un moratoire touchant des associations et organisations qui continuent à vivre, à développer des projets et à venir en aide aux jeunes sur le terrain. Il demande donc quelle est la situation du moratoire, si la ministre confirme qu'il ne sera pas prolongé, et, s'il ne l'est pas, si elle confirme que les dossiers déjà introduits par les six organisations seront acceptés dès lors qu'ils sont complets, ou si elle leur demandera de réintroduire un dossier.

Troisièmement, il aborde le dossier des détachés pédagogiques. Il demande à la ministre de confirmer le coût minimum et le coût maximum d'un détaché pédagogique dans une organisation de jeunesse. Sachant qu'ils sont aujourd'hui 105, il demande la fourchette basse et la fourchette haute du coût salarial d'un détaché pédagogique. Il demande pourquoi une estimation réelle de cette masse salariale n'a pas été réalisée dès lors qu'elle est limitée à 105 personnes, et pourquoi il a été décidé de partir d'un coût moyen plutôt que d'une estimation réelle de l'ensemble de la masse salariale. Il demande également à la ministre de confirmer que le montant fixe et non indexable est bien de 56.000 euros par poste.

À son sens, ce montant est totalement insuffisant pour permettre aux organisations de jeunesse d'engager sur fonds propres, avec cette subvention partielle, des détachés pédagogiques, voire de conserver ceux dont elles disposent actuellement. Dès lors que ce montant est insuffisant, il demande quel sera le solde restant à charge d'une organisation de jeunesse qui souhaite conserver son détaché pédagogique, et s'il est possible de connaître ce montant. Si l'organisation de

jeunesse n'a pas la possibilité d'assumer ce montant supplémentaire, il demande si la ministre peut confirmer que le montant pourrait être utilisé pour l'emploi, en laissant aux structures l'autonomie de l'affecter comme elles le souhaitent. Cela permettrait, selon lui, de sanctuariser ce montant pour l'emploi dans les organisations de jeunesse, tout en leur laissant la liberté de l'utiliser dès lors qu'il est insuffisant pour financer un détaché pédagogique.

Il demande encore comment les associations pourront calculer et mieux estimer leur capacité à financer les détachés pédagogiques. À quelques semaines de la rentrée, il indique avoir eu des contacts avec des détachés pédagogiques et juge chaotique la manière dont certains reçoivent l'information : certains via les organisations de jeunesse, d'autres via leur établissement scolaire, d'autres encore en se tournant vers l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il demande donc comment la ministre peut garantir un processus de communication vers les détachés pédagogiques permettant au moins de leur donner toutes les informations utiles et nécessaires.

Quatrièmement, il revient sur la présentation, lors de la précédente commission, d'un projet du Forum des jeunes visant à former des jeunes autour d'une dynamique citoyenne. Il rappelle que la question du coût d'une réédition du projet a été posée et que la réponse était de l'ordre de 50.000 euros. Au vu de la qualité du projet constatée par les députés présents, il s'étonne de ne pas voir, dans l'ajustement budgétaire, la volonté de confirmer que ce projet pourra se poursuivre. Il rappelle que, pour le projet Solidarités, la ministre a indiqué en séance plénière qu'elle le soutenait et que les moyens seraient mis. Il demande donc si elle peut prendre un engagement tout aussi clair pour soutenir le projet « Les jeunes, parlons-en » du Forum des Jeunes afin de permettre sa poursuite. Dans un esprit constructif, il suggère d'aller chercher des moyens dans une nouvelle allocation du Gouvernement de 350.000 euros visant à créer des synergies entre les écoles et le monde de l'entreprise.

Cinquièmement, il indique que la commission a appris de la ministre-présidente, à propos des points APE, que le Gouvernement wallon projetait une réduction de 600.000 euros pour l'ensemble des points APE. Il demande si la ministre confirme ce chiffre et, le cas échéant, quelle ventilation concernerait plus particulièrement les points APE des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Il demande si elle a pu identifier, sur la base de ce montant total, le montant financier relatif aux organisations de jeunesse et le nombre de postes concernés.

Sixièmement, il demande s'il existe aujourd'hui un impact financier dans le cadre des discussions menées sur la simplification administrative, qui constitue l'une des priorités de la Trajectoire Jeunesse. Il rappelle que la ministre a organisé une série de rencontres avec les associations pour aborder cette question. Il mentionne

également un sondage lancé par les partis MR et Les Engagés, qui se sont prévalus de 200 propositions de simplification administrative. Il relève que personne, dans le public, ne connaît ces 200 propositions et que, lorsqu'elles sont demandées, il est répondu qu'il s'agit d'un sondage interne dont les propositions n'ont pas à être diffusées. Il y voit une manière étonnante d'envisager la participation citoyenne. Il demande donc à la ministre s'il existe un impact financier dans les discussions sur la simplification administrative ou, à tout le moins, ce à quoi ces discussions ont abouti.

Septièmement, il revient sur la CIM Jeunesse qui aborderait notamment la question de la pénurie de camps. Il rappelle avoir interpellé la ministre au sujet des taxes mises en place par certaines communes sur les gîtes ou les camps situés sur leur territoire. Ces taxes ont également un impact financier pour les organisations de jeunesse. Il demande un point sur ce transfert de charges vers les organisations de jeunesse et les initiatives prises par la ministre.

Il ajoute ensuite plusieurs questions moins financières. Il rappelle qu'un appel à projets intitulé « Reconnecter la jeunesse aux organisations » devait être lancé pour le 30 juin. Or, au 7 juillet, sauf erreur de sa part, cet appel à projets ne l'est pas encore. Il demande donc un point sur ce sujet. Il interroge également la ministre sur l'état du projet de décret relatif aux organisations de jeunesse politiques, qui aura également un impact financier important. Il demande quelle est la situation, si la ministre confirme que les critères ne sont pas finalisés et, dans le cas contraire, si elle peut les exposer afin que les contours de sa politique soient compris.

Il demande à la ministre des réponses précises afin de clarifier ses intentions, ses politiques, les décisions prises et leurs conséquences sur le secteur. Il indique que, selon les retours qu'il reçoit, le secteur ne comprend pas comment un Gouvernement MR-Les Engagés qui veut former des « cracs » et faire de la santé mentale une priorité n'a, pour les organisations de jeunesse, qu'une vision faite d'économies, de restrictions budgétaires, de moratoires et d'attaques aux droits acquis, notamment pour les détachés pédagogiques.

Il estime qu'il faut une ministre de la Jeunesse et de l'Enfance forte, qui défende ces secteurs et soit capable de lutter pour protéger les enfants. Or, selon lui, ce n'est pas le cas. À travers les exemples des organisations de jeunesse et des centres de jeunes, il voit une réalité tout autre. Son sentiment est d'avoir une ministre du renoncement, qui ne parvient pas à dégager les moyens nécessaires pour développer une véritable politique de la jeunesse en synergie, en concertation et en bonne intelligence avec le secteur. À ceux qui douteraient de ce constat, il recommande de lire les avis des secteurs sur les deux derniers budgets et sur le dernier ajustement. Il observe que la ministre donne, dans ses discours, toutes les bonnes raisons d'investir dans les jeunes, mais que, lorsqu'il faut trancher et faire des choix politiques, la réalité ne suit pas. Le groupe ECOLO souhaite donc voir, dans les prochains budgets

et ajustements budgétaires, une évolution dans les discours mais surtout dans les moyens financiers, afin d'aider réellement les secteurs.

M. El Hajjaji aborde ensuite la petite enfance. Il indique que l'ajustement budgétaire présenté est, sur certains aspects, un exercice technique. Toutefois, lorsqu'un Gouvernement choisit de maintenir les mêmes arbitrages alors que l'inflation est plus élevée que prévu, il fait bien plus qu'actualiser des tableaux Excel : il confirme un choix politique, ou peut-être surtout une absence de vision. Au-delà des chiffres, il peine toujours à comprendre le projet porté par la ministre pour la petite enfance. Il l'interroge sur le modèle d'accueil qu'elle souhaite construire, sur son ambition en matière de qualité de l'accueil, sur les professionnels, sur la réduction des inégalités et, surtout, sur la place encore accordée aux enfants. Selon lui, ce budget répond à la question du « combien », mais pas à celle du « pourquoi », ce qui inquiète son parti.

Le premier enseignement qu'il tire de cet ajustement est celui d'un entêtement. Ce budget ne porte aucune ambition nouvelle pour la petite enfance. Les quelques augmentations servent surtout à absorber l'indexation, les évolutions barémiques ou des corrections techniques. Pendant ce temps, les besoins continuent d'augmenter, la pénurie de places demeure, les difficultés de recrutement persistent et les attentes des familles ne diminuent pas. Il considère qu'un budget qui se contente de suivre les dépenses est un budget qui renonce à faire avancer la politique de l'enfance.

Il juge cette situation d'autant plus frappante que la commission a consacré plusieurs semaines à préparer le futur contrat de gestion de l'ONE. Les fédérations, les accueillantes, les représentants des familles et les experts ont été entendus. Il ne garde le souvenir d'aucune audition dans laquelle il aurait été dit qu'il existait de la marge. Toutes ont évoqué le refinancement, l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil. L'ajustement budgétaire constituait, selon lui, l'occasion de tenir compte de ces auditions. Or la ministre fait le choix inverse et confirme ses décisions.

Le deuxième élément qui l'interpelle est que l'ajustement confirme des choix dont les effets sont aujourd'hui plus lourds qu'au moment du budget initial. Il pense évidemment à la non-indexation des subventions, même s'il reconnaît le principe compensatoire pris sur les marges de l'ONE. Ce mécanisme reste toutefois insuffisant. Les inquiétudes avaient déjà été exprimées quelques mois auparavant, mais l'inflation a depuis été revue à la hausse. Autrement dit, l'effort demandé au secteur est aujourd'hui encore plus important que ce qui avait été annoncé. Cela intervient au moment même où se prépare le futur contrat de gestion de l'ONE. Là encore, toutes les auditions allaient dans le même sens : refinancer le secteur, sécuriser les opérateurs et poursuivre la réforme MILAC. Selon lui, le budget ne

répond à aucune de ces attentes. Il gère l'existant, coupe, mais ne prépare pas l'avenir.

Il revient enfin sur un choix qui résume, selon lui, la trajectoire de la ministre : les normes d'encadrement. Lors du budget initial, l'objectif de 1,5 ETP pour sept enfants a été transformé d'un engagement en une simple norme guide. ECOLO avait déjà exprimé son désaccord à ce moment-là. Depuis lors, la commission a entendu tout le secteur et le constat reste le même : améliorer la qualité de l'accueil passe par un meilleur encadrement des enfants et de meilleures conditions de travail pour les équipes. En maintenant ce choix, la ministre envoie, selon lui, un message clair : lorsque le budget se tend, la qualité de l'accueil devient la variable d'ajustement. Cela lui paraît d'autant plus préoccupant que les débats portent ici sur les mille premiers jours de la vie d'un enfant, période décisive pour son développement.

Il reconnaît que la Fédération Wallonie-Bruxelles traverse une période financière difficile et que personne ne le conteste. Mais un budget est toujours une question de priorité et de choix politique. L'impression qui ressort de cet ajustement est que la petite enfance n'est plus vue comme un investissement d'avenir, mais comme un secteur qu'il faut simplement maintenir à flot, faire contribuer et parfois financer à moindre coût. C'est sur ce point que les écologistes divergent fondamentalement. Pour eux, investir dans les premières années de la vie, soutenir les familles, lutter contre la précarité et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une charge, mais un investissement et une politique d'inclusion.

Il conclut en soulignant que, à mesure qu'il préparait son intervention, une idée s'imposait à lui : le grand absent de cet ajustement est l'enfant. Dans ces débats, il est beaucoup question de gouvernance, de pilotage, d'efficience, d'équilibre budgétaire et d'économies. Ces éléments sont importants, mais ne sont que des moyens. La seule vraie question devrait être de savoir dans quelles conditions les enfants doivent grandir en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une politique de la petite enfance ne se juge pas à l'équilibre d'un tableau Excel, mais à la qualité de l'accueil, au soutien apporté aux familles et aux conditions de travail des professionnels, auxquels il exprime une grande gratitude. Il estime que cette boussole n'apparaît nulle part dans les décisions de la ministre et qu'une politique de la petite enfance qui perd de vue l'enfant finit toujours par perdre de vue l'essentiel.

Au nom du groupe MR, **Mme Bluge** remercie la ministre pour sa présentation exhaustive de l'ajustement budgétaire, qui a mis en lumière l'importance de l'ensemble de ses compétences. Le groupe MR entend rappeler que le projet de budget s'inscrit dans une logique de continuité. L'ajustement ne dévie pas de la trajectoire pluriannuelle adoptée par le Gouvernement. Cette continuité n'a toutefois rien de confortable : elle constitue le prix de la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle indique avoir entendu l'appel de la ministre à la nuance dans l'effort budgétaire. La continuité des missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des missions essentielles de la ministre, ne sera toutefois assurée, selon elle, qu'au prix de cette continuité parfois malheureusement inconfortable.

Elle rappelle que l'objectif fixé en début de législature, assumé sans détour par le groupe MR, n'est pas le retour à l'équilibre en 2029. Chacun sait qu'un tel horizon serait irréaliste, voire insoutenable, au regard de la situation et des contraintes structurelles auxquelles l'institution est confrontée. L'objectif est clair : stabiliser le déficit autour de 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029 et garantir que la Fédération Wallonie-Bruxelles reste maîtresse de ses finances. C'est cela, à ses yeux, la responsabilité : ne pas promettre l'impossible, ne pas distribuer des illusions, mais fixer un cap crédible, soutenable et mesurable, préférer la vérité budgétaire aux facilités de tribune et agir avec courage pour les générations futures.

Ce faisant, le groupe MR entend mettre en exergue la réalité des chiffres, que l'on peut commenter mais que l'on ne réécrit pas. Elle cite un déficit de l'ordre de 1,75 milliard d'euros, soit 12,8 % des recettes, une dette qui atteint 16,2 milliards d'euros et qui, pour la première fois de l'histoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dépasse le total de ses recettes annuelles, un ratio dette-recettes supérieur à 118 %, ainsi que des charges d'intérêts de 348 millions d'euros aujourd'hui, appelées à grimper à près de 600 millions d'euros en 2029. Voilà, selon elle, le décor et la réalité que le Gouvernement MR-Les Engagés a le courage de regarder en face, et à laquelle il apporte des solutions concrètes, là où d'autres préfèrent l'inflation permanente des critiques et le déficit de propositions immédiates crédibles.

Elle affirme que la critique n'a jamais redressé un budget, que les indignations de circonstance n'ont jamais diminué la dette et que les postures n'ont jamais payé une facture. Ce dont la Fédération Wallonie-Bruxelles a besoin, selon elle, c'est d'une gouvernance sérieuse inscrite dans une perspective de long terme.

C'est dans cet esprit que le groupe MR soutient le projet de budget ajusté, qui confirme le cap fixé en décembre dernier, avec une réduction des dépenses de 700 millions d'euros étalée jusqu'en 2029 et, en retour, un financement de plus de 200 millions d'euros pour des politiques nouvelles. Tous les secteurs ont fait leur part. Partant, l'ajustement 2026 est essentiellement technique. Il ne comporte aucune nouvelle mesure d'économie autre que celles déjà prévues, ne traduit aucune nouvelle orientation politique substantielle et ne modifie aucune des priorités du budget initial. Il actualise les crédits afin de tenir compte de l'évolution des paramètres macroéconomiques et démographiques.

Elle souligne que l'exercice est aussi nécessaire qu'incontournable. L'accélération de l'inflation et la baisse continue de la clé élèves auraient pu faire

détailler les objectifs annuels. Le projet de budget ajusté les préserve. En actualisant ses voies et moyens au plus juste, sans dépenses inconsidérées ni renoncement aux engagements pris, le Gouvernement MR-Les Engagés prend ses responsabilités, ce que le comité d'experts tient lui-même pour un premier jalon nécessaire vers la soutenabilité financière. Ce projet de décret est crédible, puisque les projections de trajectoire budgétaire pluriannuelle attestent de l'atteinte des résultats souhaités pour 2029.

Elle précise que tenir un cap ne revient pas à renoncer à agir. À cet égard, le groupe MR appuie la note de politique générale de la ministre, qui consolide des choix clairs et adapte les crédits aux besoins courants. Il salue les lignes du budget présenté, qui connaît une légère hausse et atteint des totaux globaux supérieurs à 474 millions d'euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de liquidation. Cette gestion optimisée des deniers permet, selon elle, de sanctuariser le soutien à un secteur qui constitue, s'il faut encore le rappeler, le dernier filet de sécurité pour un nombre de plus en plus élevé d'enfants et de jeunes n'ayant pas bénéficié d'une prise en charge adaptée à d'autres niveaux de pouvoir ou de compétences.

Face aux besoins très importants exprimés sur le terrain, il est primordial que le Gouvernement poursuive les chantiers annoncés lors du budget initial 2026, dans le sillage du refinancement structurel de 9 millions d'euros des compétences concernées. Elle évoque également le renforcement des équipes mobiles d'accompagnement, l'engagement de conseillers pédagogiques en vue de l'élaboration et de l'implémentation d'un référentiel de qualité, ainsi que le financement de cellules d'intégration scolaire. Toutes ces mesures vont, selon elle, clairement dans le bon sens, et le groupe MR réitère sa pleine confiance en la ministre.

Elle indique toutefois que certains éclairages sont nécessaires sur plusieurs dossiers de fond. D'emblée, elle demande à la ministre d'apporter des précisions sur la répartition des 8,2 millions d'euros décidés pour l'année 2026 et dédiés aux politiques nouvelles. La note de politique générale ne détaille pas tous les grands postes de dépenses. Elle demande donc quels sont les principaux chantiers et leurs échéances.

S'agissant du plan quinquennal de l'aide à la jeunesse présenté en février 2025, elle demande quelles sont les concrétisations ainsi que les échéances prévues d'ici la fin de l'année. Plusieurs notes d'orientation ont été adoptées par le Gouvernement, dont l'une sur la réforme du champ de la prévention et une autre sur les politiques de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi. Elle demande quel suivi leur est réservé dans le cadre du budget présenté et si l'objectif de déposer au Parlement, avant la fin de l'année 2026, un projet de décret réformant la prévention est toujours d'actualité, en vue d'une entrée en vigueur dès 2027.

Elle interroge également la ministre sur les mesures relatives aux jeunes délinquants. L'insertion socioprofessionnelle ayant déjà été évoquée à plusieurs reprises en commission, elle demande si des actions sont envisagées en la matière.

Par ailleurs, le plan quinquennal de l'aide à la jeunesse soutient également le lancement officiel, en septembre prochain, du dispositif des accueillants professionnels en famille, présenté comme une troisième voie entre la famille d'accueil traditionnelle et l'hébergement résidentiel. Ce dispositif vise à offrir à 24 mineurs aux besoins spécifiques un cadre familial stable et encadré par des professionnels de qualité. Or, au mois de mai dernier, la ministre avait reconnu en commission l'existence d'un problème relatif à la sélection des accueillants, ceux-ci n'ayant pas encore été engagés. Mme Bluge demande donc un point sur ce dossier et si le calendrier menant à l'accueil des premiers jeunes d'ici septembre 2026 reste inchangé.

Suivant les nombreux signaux d'alarme émis par les magistrats de la jeunesse et les parquets, en Région bruxelloise comme en Wallonie, sur les carences importantes dans la prise en charge des mineurs délinquants au sein des IPPJ, elle rappelle que la ministre a réagi par l'adoption, au mois d'avril, d'un plan d'action visant le renforcement des prises en charge de jeunes ayant commis un fait qualifié infraction, avec notamment le passage de 245 à 301 places en IPPJ. L'exécution des mesures prévues devrait s'étaler jusqu'au terme de la législature. Toutefois, il semblerait qu'une douzaine de places au sein de l'unité Intermède devraient être transformées dès cette année en une unité d'accueil court pour les mineurs primo-délinquants. Elle demande un éclairage sur ce chantier à la lumière du projet budgétaire. Elle souhaite également savoir si des préparations de réformes prévues pour 2027 sont déjà initiées et, le cas échéant, lesquelles.

Concernant les IPPJ, elle demande ce que la ministre peut dire du suivi réservé aux projets de construction situés en Région bruxelloise. Les conditions sont-elles réunies pour obtenir le cofinancement européen de 5,5 millions d'euros dans le cadre du Plan de reprise et de résilience ? Elle rappelle que la ministre a déclaré au Parlement que la globalisation de ce projet d'infrastructure de la Fédération Wallonie-Bruxelles devait permettre de dépasser la cible de mètres carrés rénovés et donc de pallier l'échéance de la réception provisoire des travaux prévue cet été. Elle demande si tel est toujours le cas.

Elle se réjouit de la mobilisation d'un peu plus d'un million d'euros pour le lancement de l'appel à projets 2026-2027 intitulé « Renforcement des capacités dans les services agréés mandatés de l'aide à la jeunesse », effort qui s'ajoute aux moyens alloués depuis le début de la législature aux services résidentiels. À cet égard, elle demande un point sur l'objectif de création de 500 nouvelles prises en charge d'ici 2029 et souhaite savoir où ce dossier en est exactement.

Cette question renvoie également au sort des enfants placés en milieu hospitalier pour des motifs autres que médicaux, communément désignés comme les « bébés parqués », faute de places disponibles dans des familles d'accueil ou au sein de structures d'hébergement agréées. Elle demande quelle est l'articulation du budget ajusté avec les réponses à apporter à cette problématique.

Elle en termine avec le volet sanctionnel de l'aide à la jeunesse, qu'elle présente comme l'une de ses priorités, une priorité du groupe MR et également une priorité de la Déclaration de politique communautaire. Des avancées ont récemment été annoncées en commission, en particulier le chantier du futur décret portant assentiment à l'accord de coopération sur la banque de données communautaire, mentionné par la ministre dans son exposé. Elle demande quand ce texte devrait arriver sur les pupitres du Parlement et si l'échéance de la fin de l'année au plus tard semble raisonnable.

Concernant les Maisons de justice, le groupe MR se rallie aux ambitions portées par la ministre et soutient sans ambiguïté le projet budgétaire du Gouvernement. Dans le contexte budgétaire difficile actuel, la compétence des Maisons de justice s'inscrit pleinement dans l'effort d'assainissement et y contribue à la hauteur de ses capacités, sans porter atteinte à la qualité du service rendu à la collectivité. Elle dit penser à tous les services qui assument ces missions.

À cet égard, elle revient sur la problématique de la surpopulation carcérale et de ses conséquences potentielles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre a évoqué les concertations reprises dans sa note de politique générale, Mme Bluge demande si une prolongation de l'accord est prévue jusqu'en 2030. Mme Bluge rappelle que la ministre avait indiqué au Parlement que, selon le chantier de textes au niveau fédéral relatifs à l'application de nouvelles mesures d'urgence, prévoyant notamment l'octroi de la surveillance électronique de plein droit pour certaines catégories de condamnés, le nombre de personnes concernées pourrait osciller entre 850 et 1.300. Cette évolution augmentera la charge de travail des Maisons de justice et de la Direction de la surveillance électronique. Elle demande si des recrutements de personnel financés par le pouvoir fédéral sont encore anticipés pour cette année.

Son questionnement s'inscrit par ailleurs dans le sillage du rapport de la Cour des comptes. Celui-ci constate que, selon l'exposé général, la problématique de la surpopulation carcérale ainsi que ses conséquences potentielles sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en discussion et font l'objet de concertations entre les différentes entités fédérées, mais que l'évolution des crédits de la division organique 18 n'acte pas la programmation de moyens budgétaires complémentaires qui seraient, le cas échéant, nécessaires dès 2026 pour rencontrer une possible augmentation du volume de mandats liés au suivi de l'exécution des

mesures alternatives à la détention. Elle demande donc à la ministre un éclairage circonstancié et sa réponse à la Cour des comptes.

S'agissant des bracelets électroniques pour les auteurs de violences intrafamiliales, elle demande à la ministre de faire le point sur l'état de progression du chantier. Des concertations étaient prévues au mois de juin avec les zones de police concernées, après des échanges avec les services des Maisons de justice, les juges d'instruction et les représentants du parquet de Mons, zone d'application de ce projet pilote. Elle demande ce que la ministre peut communiquer en termes de bilan et surtout d'échéances pour l'exécution de ce dossier, ainsi que si celui-ci pourrait être pleinement opérationnel cette année.

Enfin, elle aborde le dispositif CAPREV, qui ne figure pas explicitement dans l'exposé général. Elle demande à la ministre ce qu'elle peut dire de ces priorités à la lumière du présent ajustement budgétaire.

Complémentairement à sa collègue du groupe MR, **Mme Schepmans** indique que, sur les compétences de l'Enfance et de la Jeunesse, l'ajustement budgétaire appelle de la part de son groupe un soutien clair ainsi que quelques questions.

Concernant d'abord la petite enfance, elle relève que la dotation à l'ONE progresse de 14 millions d'euros pour atteindre 771 millions d'euros. L'essentiel concerne les indexations, à savoir la dotation de base, l'informatique, la réforme des milieux d'accueil et le statut des accueillantes. Tout est actualisé afin que l'Office puisse continuer à remplir ses missions envers les familles. Elle y ajoute plus de 7 millions d'euros au titre du soutien à l'emploi dans le secteur de l'enfance, ce qui traduit l'arrivée des moyens liés aux accords du non-marchand.

Elle considère que recentrer l'ONE sur ses missions essentielles, à savoir l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire et la santé de l'enfant, avec un financement assaini, constitue le cap poursuivi, que l'ajustement respecte. Elle précise que l'ambition de la ministre ne s'arrête pas aux équilibres comptables, car, pour les familles, l'assainissement n'a de valeur que s'il permet demain davantage de places d'accueil et un meilleur service. Son groupe sera aux côtés de la ministre pour que ce recentrage porte ses fruits et suivra avec confiance l'avancée de la réforme des milieux d'accueil.

Concernant la Jeunesse, elle souhaite couper court aux malentendus. Elle constate que les crédits du secteur augmentent de plus de 32 millions d'euros, dont plus de 15 millions pour les organisations de jeunesse et plus de 17 millions pour les centres de jeunes. Elle précise toutefois qu'il faut être honnête sur la nature de cette hausse : il s'agit de la répartition des moyens du non-marchand et de l'indexation. Ces moyens bénéficient réellement au secteur et constituent un renforcement que son groupe assume pleinement, mais il ne faut pas leur faire dire ce qu'ils ne disent pas.

Ces chiffres ne portent pas encore la réforme de structure que le secteur appelle. Elle sait que la ministre y travaille et souhaite que les prochains mois apportent à la Jeunesse la clarté qu'elle attend sur son avenir.

Le moratoire décidé pour le secteur de la Jeunesse en 2026-2027 suscitera sans doute encore des questions. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'un abandon, mais d'une pause de lucidité. Il évite aux opérateurs de se lancer dans des démarches lourdes d'agrément ou de changement d'indice qui, faute de crédits disponibles, n'auraient de toute façon pas abouti. Surtout, il ouvre le temps nécessaire pour construire des dispositifs modernisés et cohérents. Une pause utile prépare l'avenir, et elle indique savoir que telle est l'intention de la ministre.

Elle estime que ce même souci de responsabilité explique la disposition du décret-programme relative à l'indexation des subventions au secteur de l'enfance. À l'initial budgétaire, dans le cadre de l'effort collectif, un principe de gel de l'indexation avait été retenu. L'inflation a toutefois évolué et plusieurs dépassements de l'indice pivot sont désormais attendus en 2026. Concrètement, le mécanisme initial aurait pu jouer à chaque dépassement de l'indice, soit deux gels, voire trois au fil de l'année. La majorité fait un autre choix, dès lors que l'objectif budgétaire est déjà atteint dès le premier gel. Le Gouvernement limite celui-ci à une seule occurrence en 2026, et non deux ou trois. Pour les milieux d'accueil, les crèches et les opérateurs qui accompagnent les tout-petits, cela signifie moins de prélèvement que ce que la mécanique aurait permis. Elle y voit une mesure de bon sens, favorable au secteur, qui ne remet pas en cause la trajectoire budgétaire globale.

Elle pose ensuite plusieurs questions à la ministre. Sur le volet ONE, elle rappelle qu'au budget initial, sa collègue Mme Durenne avait interrogé la ministre sur l'état du cadastre des places d'accueil. Le Gouvernement wallon a depuis adopté, le 25 juin, la programmation de rénovation 2026-2030 fondée sur ce cadastre, dont il ressort que 548 des 590 milieux de type 1 ont été analysés. Elle demande si le cadastre est désormais complet et s'il intègre bien, comme demandé, le statut subventionné ou non, la typologie, la disponibilité et la localisation des places.

Elle rappelle que la ministre a fait de la viabilité économique des milieux d'accueil une priorité et qu'une étude sur les nouveaux modèles a été commandée. Elle demande où en est cette étude. Elle interroge également la ministre sur les mini-accueils récemment lancés, la piste d'une facturation forfaitaire et celle de pôles de personnel volant, afin de savoir quelles pistes sont aujourd'hui privilégiées et selon quel calendrier de décision.

Un nouvel appel à projets pour de nouvelles places étant annoncé pour 2026, elle demande d'en préciser l'enveloppe, le calendrier et les critères, en veillant à ce que l'encadrement des nouvelles places soit financé de façon pérenne. Elle demande

comment cet objectif s'articule avec la pénurie de travailleurs du secteur, que la ministre entendait traiter notamment en rouvrant la profession à certains diplômés.

Concernant les moyens des accords du non-marchand, soit plus de 7 millions d'euros en soutien à l'emploi, elle demande comment s'assurer qu'ils se traduisent effectivement en emplois et en amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'enfance.

Sur le volet Jeunesse, elle rappelle que la hausse de 32 millions d'euros relève de la répartition du non-marchand et de l'indexation. Au-delà de ces mécanismes, elle demande quelles sont les prochaines étapes de la réforme de structure du secteur de la Jeunesse et selon quel horizon. Elle souhaite également que la ministre présente les grandes lignes de la Trajectoire Jeunesse lancée en janvier ainsi que l'état d'avancement des travaux.

Elle demande quelle visibilité pluriannuelle peut être donnée aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes sur l'évolution de leurs moyens et de leurs missions.

Concernant le moratoire, elle rappelle que la ministre avait assuré qu'il n'y aurait aucune conséquence sur les opérateurs existants, leur renouvellement, ni sur le train de demandes de 2025. Elle demande que cela soit reconfirmé dans le cadre de l'ajustement et à la lumière des premiers mois d'application.

Enfin, elle interroge la ministre sur les pistes concrètes de simplification des démarches administratives des organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes qui se dégagent aujourd'hui des rencontres menées avec les fédérations. Elle demande si de premiers effets peuvent être espérés dès la fin du moratoire.

Elle remercie la ministre pour les réponses qu'elle apportera à ces différentes questions et indique que son groupe soutiendra l'ajustement budgétaire et le décret-programme, non par automatisme, mais parce que le cap est bon.

Clôturent les interventions pour le groupe MR, **Mme Barzin** aborde, de manière complémentaire, deux points relatifs à l'aide à la jeunesse.

Elle évoque d'abord l'adoption. Elle relève que le calendrier veut que les débats soient précédés de quelques jours, le 19 juin, par l'adoption, au Gouvernement, d'une nouvelle note intitulée « Devenir de l'adoption internationale ». Contrairement à la Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend préserver l'adoption internationale tout en renforçant les niveaux de vigilance dans le cadre d'une politique d'évaluation continue.

Elle demande à la ministre de dresser les contours de sa réforme à l'occasion de cet ajustement budgétaire. Elle souhaite connaître les choix retenus, les principes philosophiques qui les sous-tendent, ainsi que les critères précis sur lesquels repose

la classification des pays. Elle interroge également la ministre sur l'état de la concertation avec les organismes agréés.

Elle demande quel est l'impact budgétaire de la fusion annoncée des trois organismes agréés d'adoption internationale, quelles mesures sont prévues pour limiter toute incidence négative pour les professionnels de terrain, et ce qui est retenu afin d'éviter tout risque éventuel d'affaiblissement des capacités d'accompagnement et de perte d'expertise.

Elle interroge encore la ministre sur l'assistance fournie aux personnes qui ont introduit des dossiers dans des pays classés en code rouge, comme le Maroc et Haïti. Dans la mesure où la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre prennent des directions tout à fait différentes en matière d'adoption internationale, elle demande quelles pourraient être les incidences éventuelles en Région bruxelloise, où les personnes ont le choix des services. Elle souhaite savoir où en est la ministre sur ce point et si elle a eu l'occasion de se concerter avec son homologue du Gouvernement flamand.

Enfin, elle rappelle que la ministre avait annoncé l'année précédente que son administration lui avait transmis une note de diagnostic portant sur les volets interne, international et post-adoptif de l'adoption, en vue de définir des orientations adaptées au secteur. Elle demande ce que la ministre peut dire du suivi du chantier concernant l'adoption interne dans le cadre du présent budget ajusté.

Mme Barzin revient ensuite sur la question de l'inceste. Selon une étude menée par le collectif Patouche, abondamment relayée le mois dernier dans la presse, 9 % de la population aurait été victime d'actes incestueux. Autrement dit, plus d'un million de personnes seraient concernées dans le pays. Ces données recourent, sans les épuiser, celles communiquées par la ministre en commission, notamment à l'intention de M. Fontaine.

Elle rappelle que la ministre avait indiqué qu'en 2025, parmi les 44.173 enfants pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse, 1.490 l'ont été pour des faits de maltraitance sexuelle, selon les encodages des autorités mandantes. Parmi eux, 283 ont fait l'objet d'un hébergement hors de leur milieu de vie, ce chiffre n'intégrant pas les placements au sein de la famille élargie ou auprès des proches.

Elle souligne que ces différentes données cachent une réalité et un chiffre noir, tant la problématique demeure difficilement évaluée en raison du silence de nombreuses victimes. Elle rappelle que la ministre avait, à cette occasion, dressé l'inventaire des dispositifs mobilisables : la saisine du parquet dès la connaissance des faits, l'intervention des équipes SOS Enfants pour l'évaluation des situations, l'appui de seconde ligne des référents maltraitance de l'ONE auprès des équipes PEP's, ainsi que la politique structurelle de prévention portée par Yapaka, laquelle

intègre désormais explicitement les violences sexuelles intrafamiliales et l'inceste. Elle rappelle également que la ministre avait mentionné l'obligation de formation continue pesant sur le personnel des services agréés.

Au regard du projet de budget ajusté, elle demande quels moyens sont précisément mobilisés pour consolider ces dispositifs, en particulier les équipes SOS Enfants et les référents maltraitance de l'ONE, afin de mieux détecter les cas et d'accompagner les victimes. Elle demande si le budget ajusté prévoit éventuellement un renforcement du soutien accordé à Yapaka pour son volet relatif à l'inceste et aux violences sexuelles intrafamiliales.

Plus largement, elle interroge la ministre sur les crédits affectés à la formation continue des professionnels de terrain confrontés à ces situations.

Enfin, s'agissant des collaborations nécessaires entre acteurs clés, elle rappelle que la ministre évoquait les protocoles structurant les échanges entre l'ONE, les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de la protection de la jeunesse, les équipes SOS Enfants et Child Focus, ainsi que les commissions de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance instituées par le décret du 12 mai 2004. Elle demande si ces instances de coordination bénéficient, dans le budget ajusté, de moyens de fonctionnement renforcés et si une évaluation de leur effectivité est prévue, notamment quant à l'articulation avec les services de la justice.

Mme Jacqmin, au nom du groupe Les Engagés, remercie la ministre pour son exposé très complet. Elle indique que l'examen du budget ajusté 2026 constitue un moment important pour les politiques publiques. Contrairement à un budget de réorientation ou de rupture, cet ajustement se présente avant tout comme un exercice de continuité, de stabilisation technique et de consolidation des engagements pris lors du budget initial.

Dans le contexte financier particulièrement contraint, régulièrement rappelé en commission et en séance plénière, elle estime que les choix visant à préserver les moyens alloués à des secteurs aussi fondamentaux pour la cohésion sociale que l'aide à la jeunesse, la jeunesse, l'égalité des chances, les Maisons de justice ou encore l'enfance doivent être soulignés positivement.

Concernant l'aide à la jeunesse, elle considère que le budget ajusté s'inscrit clairement dans la continuité des engagements pris lors du budget initial. Il traduit la poursuite de plusieurs politiques importantes pour le secteur, tout en intégrant des adaptations techniques et les indexations nécessaires. Elle salue les efforts réalisés pour renforcer les équipes mobiles d'accompagnement, soutenir les cellules d'intégration scolaire, développer le référentiel qualité et poursuivre les investissements dans les services résidentiels. Ces initiatives répondent, selon elle, à

des besoins identifiés depuis de nombreuses années par les professionnels de terrain et étaient voulues, attendues et souhaitées.

Elle relève également avec intérêt les avancées réalisées en matière de pilotage budgétaire. La mise en œuvre des recommandations de la revue des dépenses de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse, notamment la création d'un outil de programmation des besoins et la modernisation des outils de gestion, constitue à ses yeux une évolution importante pour mieux anticiper les besoins du secteur et garantir une utilisation optimale des moyens publics.

Elle pose néanmoins plusieurs questions afin d'assurer le suivi de ces différentes réformes. Elle demande à la ministre de faire le point sur l'état d'avancement des politiques nouvelles financées dans le cadre du budget ajusté. Plusieurs projets étant désormais lancés, et la ministre en ayant évoqué plusieurs, elle souhaite savoir lesquels sont déjà pleinement opérationnels et lesquels poursuivront leur déploiement dans les prochains mois.

Concernant la revue des dépenses relatives aux IPPJ et au CCMD, elle rappelle que certaines mesures sont appelées à être mises en œuvre progressivement. Elle demande à la ministre de préciser les prochaines étapes prévues ainsi que le calendrier envisagé pour leur concrétisation.

Elle évoque également l'important travail engagé afin d'améliorer la planification des besoins grâce à un nouvel outil de programmation quinquennale. Elle demande à partir de quand cet outil pourra pleinement soutenir les décisions de création de places et l'évolution de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Enfin, elle souligne que les investissements consentis doivent naturellement produire des effets concrets pour les jeunes et les professionnels, tout en reconnaissant qu'il est toujours difficile de mesurer un impact lorsque l'on travaille avec l'humain. Elle demande toutefois si la ministre dispose déjà de premiers indicateurs permettant d'apprécier l'impact des mesures mises en œuvre, notamment en matière de capacité d'accueil, d'accompagnement des situations les plus complexes ou encore de soutien aux équipes de terrain.

Mme Jacqmin remercie la ministre pour les mesures entreprises dans le secteur de l'aide à la jeunesse et souligne l'approche avec laquelle elle aborde ces enjeux importants. Elle estime que la ministre le fait avec une approche humaine, à l'écoute, dans la concertation et la consultation, d'une manière cohérente et dans un esprit de protection de la jeunesse, mais aussi des travailleurs du secteur. Elle tient à le souligner et à l'en remercier.

Elle ajoute que la ministre développe une approche intersectorielle très importante, demandée par le secteur et par les multiples disciplines qui le composent. Concernant la santé mentale, sujet qui tient à cœur au groupe Les Engagés, elle

relève que la ministre y travaille. Elle rappelle avoir récemment participé avec elle à une rencontre de terrain à ce sujet, que des groupes de travail sont mis en place et que la ministre travaille en coordination avec le ministre Coppieters. Elle estime que cette démarche est attendue par le secteur et par les jeunes.

Concernant les Maisons de justice, elle indique que le budget ajusté confirme la volonté de préserver des missions pourtant en première ligne face à une problématique lourde, à savoir la surpopulation carcérale et ses répercussions sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'exécution des peines hors emprisonnement, le contrôle, la réinsertion des justiciables et le soutien aux victimes exigent, selon elle, une stabilité budgétaire rigoureuse.

Elle constate que les efforts de rationalisation actés au budget initial, notamment sur les frais de formation ou les urgences collectives, sont maintenus afin de préserver l'équilibre général. L'ajustement se concentre sur des réallocations internes de crédits, pour un montant de 111.000 euros, visant à solder des subventions des années antérieures. Elle y voit une gestion responsable permettant de sécuriser les partenaires de terrain.

Elle cite notamment l'aide juridique de première ligne, à hauteur de 3.000 euros, l'aide psychologique, pour plus de 15.000 euros, l'aide du lien, pour plus de 19.000 euros, ou encore l'accompagnement, pour environ 10.000 euros. Enfin, elle considère que l'augmentation des crédits relatifs aux projets d'opérateurs constitue une bonne nouvelle pour la prévisibilité des engagements pluriannuels.

Elle remercie enfin la ministre ainsi que ses équipes pour le travail accompli.

Pour sa part, **Mme Lange**, poursuivant les propos au nom du groupe Les Engagés, indique qu'elle abordera principalement le secteur de la Jeunesse.

Elle relève que les augmentations budgétaires observées, notamment de 15.000 euros pour les organisations de jeunesse et de 17.000 euros pour les centres de jeunes, découlent de l'application stricte de l'indexation santé et de la ventilation de la provision non marchand de la division organique 20. Le Gouvernement préserve ainsi les moyens d'action des structures existantes, ce qu'elle juge nécessaire. Elle rappelle que le secteur de la Jeunesse a pu bénéficier de l'indexation cette année, élément qu'elle estime utile de souligner.

L'élément politique le plus important de cette section est, selon elle, l'instauration d'un moratoire pour 2026-2027 sur les nouvelles demandes d'agrément, les sauts de classe et les dispositifs particuliers. Le constat de départ est clair et surtout judicieux : les cadres décrétaux ont plus de 17 et 26 ans. Ils doivent être modernisés, simplifiés et adaptés aux nouvelles pratiques des jeunes ainsi qu'à leurs demandes.

Elle estime qu'acter un moratoire au regard des crédits limités évite aux associations et surtout à leurs équipes de s'épuiser dans des procédures administratives lourdes vouées à se retrouver dans une impasse. Si cette démarche de transparence et de bonne gouvernance peut s'entendre, elle comporte néanmoins un risque de gêne pour les initiatives. Pour que ce moratoire soit accepté, il doit donc servir de tremplin à une véritable co-construction, afin de garantir un secteur fort et source d'émancipation pour des jeunes impliqués et curieux dans l'espace francophone.

Elle insiste sur le fait que la simplification administrative attendue ne devra en aucun cas fragiliser des tissus associatifs qui restent le cœur battant de la citoyenneté et de l'émancipation des jeunes. Elle indique savoir que le cabinet de la ministre travaille en co-construction avec les secteurs de la Jeunesse et les différentes fédérations afin de mener un travail de concertation sur ces décrets. Elle tient, à cet égard, à saluer le travail de la cellule Jeunesse du cabinet, qu'elle sait à l'écoute et proche du terrain.

Mme Fafchamps, clôturant les interventions au nom du groupe Les Engagés, indique qu'elle abordera l'Enfance. Pour ce secteur, elle retient que les grandes priorités sont maintenues. Les variations budgétaires concernent principalement les indexations réglementaires et des corrections techniques. La mesure de non-indexation des subventions décidée lors du budget initial 2026 est confirmée, mais les missions fondamentales de l'ONE sont, selon elle, bien préservées.

Elle note d'ailleurs que le décret-programme corrige utilement le dispositif adopté lors du budget initial. Les nouvelles prévisions d'inflation auraient conduit à appliquer plusieurs gels d'indexation, ce qui n'était pas l'intention poursuivie. Le Gouvernement adapte donc la mesure afin que l'effort demandé au secteur reste bien celui qui avait été décidé, ni plus ni moins. Si un nouveau saut de l'indice pivot devait intervenir, les subventions seraient dès lors indexées.

Elle relève positivement la répartition des moyens issus des accords du non-marchand, qui démontre que les engagements pris à l'égard du secteur se concrétisent progressivement et viennent soutenir les opérateurs qui assurent au quotidien un service indispensable aux enfants et aux familles.

Elle retient également le message porté par la ministre dans son exposé concernant l'avenir de l'ONE. Celle-ci réaffirme sa volonté de recentrer l'Office sur ses missions essentielles : l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire, la santé préventive et l'accompagnement des familles. Dans le contexte budgétaire actuel, cette volonté de recentrer les moyens sur les missions prioritaires lui paraît constituer une approche responsable et cohérente.

À ce propos, elle indique ne pas pouvoir laisser M. Casier affirmer que l'ONE serait mis à la diète. Elle rappelle qu'il n'y a aucune modification, dans l'ajustement budgétaire, concernant le budget de l'ONE. À l'initial, 43 millions d'euros ont été ajoutés afin de remettre les finances à flot. Les seuls efforts demandés sont de 3 millions d'euros en informatique et de 8 millions d'euros pour la non-indexation.

Elle reconnaît que cette mesure de non-indexation des subventions est difficile et rappelle qu'elle a déjà été longuement abordée en commission. Elle souligne toutefois que cette mesure a été proposée par l'ONE lui-même et qu'il n'y avait pas d'autre économie sur la table. Cette mesure difficile a révélé une grande fragilité du secteur, mais une réaction a directement été apportée, puisque 12 millions d'euros du sous-consommé du budget 2025 ont été réaffectés aux milieux d'accueil pour apporter des solutions ponctuelles permettant de sécuriser le secteur.

Elle rappelle également que la ministre a confirmé qu'il n'y aurait pas d'autre saut de cette indexation. L'effort opéré a suffi et, en cas de nouvelles indexations, celles-ci seront couvertes. Elle ajoute que 5,7 millions d'euros du sous-consommé 2026 seront réutilisés pour soutenir les milieux d'accueil peu ou pas subventionnés. Dès lors, elle estime qu'il n'est objectivement pas possible d'affirmer que l'ONE est mis à la diète.

En revanche, elle considère qu'un changement de paradigme est bien en cours, ce qu'elle assume pleinement. Il ne s'agit plus de renflouer sans compter, mais d'analyser, de chercher d'où viennent les difficultés et de corriger ensuite. Elle reprend les propos de la ministre sur la nécessité d'avoir le courage d'évaluer le modèle et de réallouer les moyens là où ils sont les plus nécessaires. Elle estime que cette nouvelle philosophie relève du bon sens.

Elle suggère que c'est peut-être ce changement de paradigme qui bloque au sein du conseil d'administration de l'ONE. À son sens, le changement est peut-être trop novateur pour les administrateurs socialistes. Peut-être est-il trop compliqué de sortir de la logique du « on a toujours fait comme ça » et d'évaluer au lieu de foncer tête baissée.

Elle en vient ensuite au contrat de gestion. Elle relève que M. Casier en a longuement parlé, davantage que de l'ajustement budgétaire, alors que le débat du jour porte bien sur cet ajustement. Le débat sur le contrat de gestion a déjà eu lieu en commission, mais M. Casier n'y était pas présent. Elle rappelle que la commission a consacré sept journées d'auditions aux acteurs de terrain, auxquelles il n'a pas participé, ainsi qu'une journée d'échanges sur les recommandations.

Elle précise que la majorité aurait voulu déposer des recommandations communes et a, selon elle, tout essayé pour y parvenir, en tendant la main à l'opposition qui n'en a toutefois pas voulu. Elle affirme que la majorité a accepté

d'intégrer une partie des recommandations du groupe socialiste, mais que celui-ci n'a pas souhaité signer le document. Finalement, chacun a donc déposé ses propres recommandations : celles de la majorité et celles des groupes de l'opposition, séparément.

Elle rappelle que Mme Pécriaux était bien présente durant les sept journées d'auditions et le débat sur les conclusions. Elle observe qu'aujourd'hui, M. Casier arrive en commission avec une liste de dix ou onze suggestions pour l'enfance, alors que ces points figuraient déjà dans les recommandations de son groupe. Selon elle, Mme Pécriaux aurait pu prendre le temps de les détailler davantage lors du débat *ad hoc*. Elle estime que M. Casier vient représenter un grand plan pour l'enfance alors que tout était déjà dans les recommandations transmises au Gouvernement, aux côtés de celles de la majorité.

Elle dit ne pas bien comprendre l'objet de cette intervention de M. Casier en commission. Elle se demande s'il estimait que la prise de parole du groupe socialiste lors du débat sur les recommandations n'avait pas bénéficié d'une couverture médiatique suffisante et qu'il fallait dès lors revenir présenter ses recommandations dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Son absence durant l'ensemble du débat, après son intervention, tend selon elle à confirmer cette hypothèse d'un coup médiatique.

Elle déplore ensuite le mépris qu'elle perçoit dans la qualification des recommandations de la majorité comme étant vides. Elle accepte que les groupes n'aient pas la même vision, la même méthodologie ou la même manière de travailler, ce qui relève de la démocratie. En revanche, elle estime qu'accuser les recommandations de la majorité d'être vides n'est pas digne du travail mené collectivement en commission depuis février, groupe socialiste compris, ni des retours de terrain et des échanges reçus depuis lors.

Elle indique ne pas vouloir revenir sur l'ensemble des propos de M. Casier concernant le programme des Engagés. Elle rappelle que chacun sait qu'un programme électoral contient des ambitions, des objectifs et des idéaux vers lesquels un parti souhaite tendre, mais qu'il n'est jamais possible d'appliquer 100 % d'un programme électoral dans un pays de coalition, où tout se construit par négociation et compromis. Elle affirme toutefois que le volontarisme annoncé par Les Engagés pour l'Enfance reste intact.

Elle rappelle l'objectif défendu : préserver les places d'accueil. Des moyens existent pour cela, notamment en Région wallonne, afin de préserver les places d'accueil en difficulté ; créer de nouvelles places, notamment à travers le projet pilote de mini-accueil, qui doit aboutir dans des délais relativement courts pour créer rapidement des places là où les besoins sont les plus importants ; et travailler sur la

viabilité de tout un secteur. À cet égard, l'étude BDO apporte des enseignements qui seront intégrés dans le futur contrat de gestion.

Elle ne pose qu'une seule question à la ministre : elle souhaite connaître le calendrier envisagé pour la mise en œuvre de ce futur contrat de gestion.

Pour le reste, elle indique que son groupe soutient pleinement cet ajustement budgétaire, qui assure la continuité des politiques de l'enfance tout en tenant compte des contraintes financières auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée.

Mme la ministre remercie les députés pour leurs réactions et questions relatives à l'ajustement budgétaire 2026. Elle fournira à ces derniers des réponses regroupées et structurées selon les secteurs de compétences.

A- Enfance et droits de l'enfant

Tout d'abord, en ce qui concerne le volet de l'Enfance et l'ONE, elle estime que le principal argument avancé par les députés de la minorité au sujet de la petite enfance, à savoir la nécessité de moyens supplémentaires, doit être mis en perspective avec la clôture récente des comptes 2025. Sans mesures techniques, celle-ci aurait fait apparaître un sous-consommé de plus de 50 millions d'euros au budget de l'ONE, alors même que les milieux d'accueil connaissent des difficultés. À son sens, le problème ne relève donc pas uniquement de la masse budgétaire, mais d'abord de l'affectation correcte des moyens, de la lisibilité et de la prévisibilité des financements, ainsi que de la capacité à travailler avec le secteur et à entendre l'intelligence collective des milieux d'accueil pour soutenir les parents et les enfants.

La ministre insiste sur son attachement au terrain et aux améliorations concrètes. Elle relève que les visites de terrain lui apportent davantage que les discours affirmant que, sans moyens supplémentaires, il n'y aurait pas d'ambition possible pour créer 5.000 nouvelles places, lancer un plan de revalorisation des métiers de l'enfance, renforcer l'encadrement des tout-petits ou les programmes de santé. Le terrain lui renvoie aussi le besoin de mieux prévoir les modalités de subventionnement, dans un système devenu particulièrement complexe. Elle rappelle à cet égard que le bureau BDO estime que 30 à 40 % de la masse globale des moyens affectés au secteur de l'accueil pourraient être utilisés de manière plus optimale. Des leviers doivent donc être examinés, notamment le BIM, les APE, le taux d'occupation, la PFP et des modèles innovants comme le coportage.

Revenant sur les conclusions de la Cour des comptes, la ministre rappelle que celle-ci pointe une détermination des objectifs principalement fondée sur des taux de couverture à atteindre, sans connaissance suffisante de la demande de places d'accueil des parents et de leurs besoins. La Cour souligne également la nécessité d'encadrer la viabilité des milieux d'accueil et relève que la politique de création de

places a été déterminée de manière isolée, sans examen suffisant de cette viabilité et des raisons qui ont contribué à la fermeture de certains milieux d'accueil. Elle relève encore le manque d'indicateurs au sein de l'ONE.

La ministre estime que la FWB fonctionne depuis plus de vingt ans selon une logique de dotations supplémentaires qui creuse le déficit et fragilise l'existence même de la Fédération, sans compter la précarité sévère promise à nos enfants par l'endettement abyssal créé. Elle estime cette manière de fonctionner comme malhonnête et irresponsable. Elle préfère analyser l'existant et consolider les fondations avant d'engager de nouvelles dépenses.

Avec ses collègues MR, la ministre entend proposer un contrat de gestion de l'ONE ambitieux, crédible et transformant, tout en restant dans le périmètre budgétaire fixé. Il s'agit d'abord d'identifier, dans la dotation actuelle, les marges permettant des économies et de nouvelles politiques, puis de changer de paradigme afin d'améliorer les conditions des acteurs de première ligne, notamment les accueillantes de la petite enfance, les coordinatrices ATL, les responsables PSE et les encadrants des écoles de devoirs. L'ONE doit davantage inscrire son action en lien et en partenariat avec ses acteurs. Les priorités de la note d'intention du gouvernement, déjà discutées en commission, portent notamment sur la gouvernance interne à l'ONE, le soutien aux milieux d'accueil, le soutien à la parentalité, la santé préventive et l'accueil extrascolaire. Pour atteindre ces objectifs, la ministre juge nécessaire de changer et de renforcer la transparence et la gouvernance, en s'inspirant des recommandations de BDO et de la Cour des comptes. Elle se dit d'ailleurs disposée à présenter le rapport BDO en commission. L'objectif commun reste, selon elle, l'intérêt des enfants et des familles.

La ministre se dit interpellée par les critiques selon lesquelles le secteur de l'enfance subirait depuis deux ans le gel de l'indexation, des économies sur le budget de l'ONE et 5 millions d'euros supplémentaires, et selon lesquelles elle devrait quitter l'étiquette de ministre des coupes budgétaires pour devenir ministre de l'Enfance. Elle rappelle agir avec responsabilité et en concertation avec le terrain.

Elle entend tout d'abord rétablir ce qu'elle considère être la réalité des chiffres. La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ONE est passée de 504 millions d'euros au budget initial 2020 à 760 millions d'euros au budget initial 2026, soit une augmentation de plus de 256 millions d'euros en sept ans. Elle doute que la seule non-indexation du début 2026 explique l'état actuel du secteur et les pertes de places.

Depuis plusieurs années, l'ONE connaît une sous-consommation de crédits, dans des proportions variables mais à nouveau croissantes ces dernières années. Lors de la clôture de l'exercice 2025, l'ONE a fait état d'un sous-consommé prévisible de 35 millions d'euros en dépenses. Le conseil d'administration a alors décidé des mesures urgentes et exceptionnelles pour 12 millions d'euros, tandis que le solde de

23 millions d'euros a fait l'objet d'une réduction des soldes de dotation afin de réduire autant que possible le résultat SEC. Sans ces deux mesures, le sous-consommé aurait atteint 51 millions d'euros sur un budget global de 719 millions d'euros.

La ministre rappelle en outre que, sous la précédente législature, le gouvernement avait décidé d'utiliser ces sous-consommés pour financer une partie du contrat de gestion, alors que l'Inspection des finances avait remis un avis défavorable sur cette méthode. Dans son audit sur la capacité d'accueil de la petite enfance, la Cour des comptes recommandait d'améliorer le suivi budgétaire afin de déterminer l'incidence des réformes sur les finances publiques, qualifiant certaines solutions de provisoires et d'urgence, sans garantie de neutralité budgétaire.

Afin de retrouver stabilité et lisibilité, un refinancement de 43 millions d'euros a été décidé à partir du budget initial 2026 pour permettre à l'ONE d'être à l'équilibre selon sa trajectoire budgétaire. Ce refinancement devait atteindre 57 millions d'euros au budget initial 2027, mais il est réduit de 11 millions d'euros à la suite du conclave relatif au budget ajusté 2026, compte tenu du sous-consommé constaté fin 2025 et au premier semestre 2026. Il s'élèvera donc à 46 millions d'euros au budget initial 2027.

L'ONE travaille parallèlement à une proposition de contrat de gestion fixant les orientations et modalités de ses missions pour les cinq prochaines années, les économies prévues au budget initial 2026, l'objectif de SEC nul et les moyens susceptibles de financer de nouvelles mesures pour les secteurs.

La ministre confirme que des économies sont prévues. Depuis le début de la législature, une partie de la dotation de base de l'ONE correspondant à ses frais de fonctionnement n'est pas indexée, comme pour l'ensemble des OAP de type 2. Malgré ce gel partiel, l'indexation de cette dotation au budget ajusté 2026 s'élève à 7.690.000 euros. La trajectoire d'économies arrêtée après le conclave du budget initial 2026 comprend des réductions de frais informatiques, à hauteur de 3 millions d'euros en 2026 pour atteindre 9 millions d'euros en 2029, 5 millions d'euros prévus à l'horizon 2029 dans une dynamique d'optimisation du nouveau contrat de gestion, ainsi que la non-indexation des subventions accordées aux opérateurs relevant de l'ONE, pour atteindre 11,2 millions d'euros en 2029. Le total atteint 25.311.000 euros, auxquels s'ajoute la non-indexation des frais de fonctionnement de l'ONE.

Concernant le non-financement de la norme 1,5 puéricultrice pour 7 enfants, la ministre indique que la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet pas d'investir ce montant, qui n'a jamais été budgété et constitue donc une non-dépense, tout en demeurant une norme guide.

En réponse à Mme Revelo Paredes sur la norme d'encadrement, la ministre assure que la norme d'une accueillante pour sept enfants est bien présente et ne constitue pas un calcul purement mathématique, mais une présence réelle sur le terrain. Les coordinateurs de l'ONE vérifient cette présence à chaque passage. Elle renvoie au rapport d'experts, qui montre que, en tenant compte des moyens des différents pouvoirs organisateurs, la norme d'encadrement moyenne au regard du nombre de places disponibles serait de l'ordre de 1,7 équivalent temps plein.

Depuis le début de la législature, l'ONE a reçu en moyens structurels en plus de ses dotations, 6 millions d'euros pour compenser des engagements du précédent gouvernement, 9 millions d'euros pour le solde du contrat de gestion, 43 millions d'euros et 3 millions d'euros supplémentaires prévus pour 2027, soit 61 millions d'euros complémentaires. Les économies demandées en 2026 s'élèvent à 10 millions d'euros pour les frais de fonctionnement, 9 millions d'euros pour l'informatique, 11,2 millions d'euros pour la non-indexation et 5 millions d'euros dans le cadre du contrat de gestion, soit 35 millions d'euros d'économies.

Elle souligne dès lors qu'il y aura des moyens nouveaux dans la trajectoire pour les politiques nouvelles, dont une partie est déjà engagée pour l'appel à projets Mini-accueil dès 2027, en concertation avec la Région wallonne pour l'infrastructure et les aides à l'emploi. Si l'ONE présente une sous-utilisation en décembre 2026, un maximum de 5,7 millions d'euros pourrait être mobilisé pour soutenir les milieux d'accueil, en particulier ceux qui sont non ou peu subventionnés, au regard de l'urgence et des besoins qui pèsent sur ce secteur.

Le futur contrat de gestion doit, selon la ministre, poursuivre une logique de budgétisation et de missions en adéquation avec les moyens octroyés, sans recourir aux réserves de l'ONE ni à des moyens non définis qui laisseraient une ardoise à la législature suivante, à l'instar de ce qui a pu se dérouler par le passé. L'objectif est de renforcer la maturité budgétaire de l'institution, la transparence et le pilotage sur la base d'indicateurs clairs. Il ne peut plus arriver que la clôture révèle une non-réalisation de dépenses budgétées de près de 50 millions d'euros. Elle reconnaît que ce sous-consommé n'est pas entièrement structurel, puisqu'il renvoie aussi au déploiement progressif de politiques, aux places en milieux d'accueil ou à des réalisations incertaines, notamment en matière de vaccination, mais elle juge cette explication insuffisante.

S'agissant du contrat de gestion de l'ONE 2027-2032, la ministre rappelle que le décret prévoit la transmission au gouvernement, par l'administratrice générale, d'une proposition adoptée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers dans les douze mois suivant son entrée en fonction. Cette proposition était attendue pour le 21 juin. Trop de divergences sont toutefois apparues au sein du conseil d'administration de l'ONE pour réunir cette majorité autour d'un projet complet et

finalisé. L'ONE a néanmoins indiqué au gouvernement être disposé à poursuivre les travaux afin de finaliser la priorisation des missions et enjeux essentiels, d'identifier clairement les postes budgétaires et mesures permettant les économies demandées, et de rechercher l'optimisation de l'utilisation des deniers publics sur l'ensemble du budget de l'ONE à court, moyen et long terme. Elle déclare que l'offre de l'ONE de se mettre à disposition du gouvernement pour poursuivre les travaux a été entendue et qu'elle entend saisir cette main tendue.

Le gouvernement dispose désormais de six mois pour finaliser un nouveau contrat de gestion validé par l'ONE et par le gouvernement ou pour définir, au sein uniquement du gouvernement, les orientations et modalités selon lesquelles l'ONE exercera ses missions jusqu'à la fin de la législature. La ministre annonce qu'elle abordera ces options avec le gouvernement et reviendra ensuite vers la commission, répondant ainsi plus particulièrement à Mme Fafchamps.

Abordant les milieux d'accueil, qui représentent la moitié du budget de subventionnement de l'ONE, la ministre reconnaît un contexte budgétaire exigeant mais indique que le gouvernement choisit d'agir autrement. Pendant trop longtemps, les difficultés du secteur ont été traitées par des mesures ponctuelles de type « sparadrap », sans s'attaquer aux causes profondes. Le secteur doit être durable et solide au fil des ans.

Sa stratégie repose sur trois priorités complémentaires : préserver les places existantes, créer de nouvelles places et travailler à la viabilité économique de l'ensemble.

Tout d'abord, pour préserver les places existantes, le Gouvernement wallon vient d'adopter le premier plan quinquennal de rénovation des infrastructures de la petite enfance, doté de 67 millions d'euros sur cinq ans. Cet investissement doit permettre aux pouvoirs organisateurs de rénover leurs bâtiments, d'améliorer les conditions d'accueil et de maintenir plus de 4.500 places qui risqueraient, à terme, de disparaître faute d'investissement. En réponse à Mme Schepmans, la ministre précise que le cadastre a bien été établi et porte sur les milieux d'accueil de niveau 2. Pour le volet bruxellois de ce plan, elle indique qu'il appartiendra à ses collègues Mme Lalieux et M. Laaouej de suivre le mouvement à Bruxelles. Elle a pris l'initiative de rencontrer Mme Lalieux à cette fin et remercie déjà les parlementaires bruxellois, en particulier socialistes, pour leur soutien à cette initiative.

La ministre rappelle ensuite le lancement, avec Wallonie Entreprendre et l'UNIPSO, d'un outil inédit de diagnostic et d'accompagnement économique destiné à identifier plus rapidement les situations de fragilité financière des milieux d'accueil et à intervenir avant qu'une fermeture ne devienne inévitable. Près d'un million d'euros sont disponibles en 2026 pour cet accompagnement. Elle rappelle qu'un quart des places se trouvent dans des milieux d'accueil non ou peu subventionnés,

particulièrement en difficulté. Un dispositif spécifique est donc préparé pour ce secteur, auquel près de 5 millions d'euros devraient être alloués en 2026 afin de sauvegarder 9.000 à 10.000 places. Avec sa double compétence, elle identifie ainsi près de 73 millions d'euros pour la sauvegarde des places d'accueil, dont 67 millions d'euros en Région wallonne pour 2026-2029 et 6 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2026, au-delà des 409 millions d'euros consacrés au fonctionnement des milieux d'accueil par l'ONE.

Ensuite, la deuxième priorité consiste à créer de nouvelles places. La ministre indique poursuivre le plan Équilibre afin d'accompagner les opérateurs en difficulté économique et de concrétiser les projets déjà programmés. Elle conteste l'idée selon laquelle ces places relèveraient uniquement de la précédente législature : sans l'accompagnement des opérateurs et les budgets complémentaires dégagés, ces places n'auraient pas vu le jour. Elle rappelle également que plus de 25 millions d'euros de budget wallon liés aux points APE soutiennent la réalisation de ce plan.

Le gouvernement vient en outre d'approuver le lancement du projet pilote des mini-accueils, nouveau modèle d'accueil de proximité plus souple et plus rapide, répondant à des besoins relayés par de nombreuses communes urbaines et rurales. Cette expérimentation constitue une première étape. Les moyens nécessaires sont prévus pour créer 2.000 nouvelles places à partir de 2027, dans une programmation fondée sur des mécanismes modernisés, mieux ciblés et adaptés aux besoins des territoires et des familles. Des contacts sont aussi en cours avec la Région bruxelloise afin d'obtenir un effet miroir aux outils développés en Région wallonne.

Enfin, la troisième priorité vise à réformer en profondeur le secteur. La ministre souligne la nécessité de valider des indicateurs, des outils de diagnostic et un meilleur pilotage. Selon elle, aucun refinancement ne suffira si le système actuel, qui montre ses limites, est conservé. Un travail associant Wallonie Santé, des experts indépendants, les fédérations professionnelles et les acteurs de terrain est lancé. Les constats partagés portent sur la nécessité de revoir les modalités de financement, de moderniser les mécanismes de programmation, de réduire le coût des infrastructures, de développer de nouveaux modèles d'accueil, de favoriser les partenariats, de disposer d'outils de pilotage plus performants et de mieux accompagner les opérateurs, lesquels sont en demande. L'objectif n'est pas de maintenir artificiellement un modèle en difficulté, mais de bâtir un modèle plus lisible, plus résilient et plus efficace, capable de répondre durablement aux besoins des enfants, des familles et des professionnels. Cette orientation devra se traduire dans le futur contrat de gestion de l'ONE ou dans les lignes directrices qui guideront l'institution jusqu'à la fin de la législature.

La ministre évoque ensuite la valorisation des métiers de l'enfance. En moins de deux ans, plusieurs jalons ont été posés : amélioration des perspectives de

formation et de carrière, soutien au recrutement, renforcement des conditions de travail et mise en place d'une gouvernance structurée. Ces mesures visent à attirer, professionnaliser et fidéliser durablement les professionnels de l'accueil.

Les avancées concernent d'abord l'attractivité et le recrutement, avec notamment un état des lieux des besoins en main-d'œuvre réalisé par l'ONE avec les partenaires sociaux, le renforcement des partenariats avec le Forem et Actiris autour des métiers en pénurie, ainsi que le déploiement de la plateforme Pro ONE et d'outils facilitant les recrutements, améliorant la visibilité des offres et le suivi des besoins du secteur.

Elles concernent ensuite le renforcement de la professionnalisation et les perspectives de carrière, notamment par l'adoption d'un plan quinquennal de formation continue.

Elles portent aussi sur l'amélioration des conditions de travail et la fidélisation, avec la mise en œuvre de l'accord sectoriel de 2023 visant notamment l'aménagement de fin de carrière, la mise en œuvre de la première phase des accords du non-marchand à hauteur de 2,6 millions d'euros, l'atteinte des barèmes cibles historiques pour les fonctions relevant des missions de l'ONE et le lancement de la phase 2 visant la revalorisation du barème du personnel d'accueil des milieux d'accueil, de l'accueil extrascolaire et des services d'accueil d'enfants malades à domicile. Elle cite en outre l'appel à projets en accueil extrascolaire, qui a consolidé ou créé 43 postes de responsables de projets ou d'accueillants. Un projet est en cours pour l'amplification et la pérennisation de cette démarche.

Elles visent enfin la construction d'une politique RH durable pour le secteur avec notamment la mise en place d'une gouvernance dédiée avec la Commission de concertation enfance et l'élaboration d'un plan de mobilisation consacré à l'attractivité, au recrutement et à la fidélisation.

Les chantiers vont se poursuivre dans les prochaines années avec les partenaires sociaux autour de ces axes de travail.

Concernant l'accueil extrascolaire, la ministre souligne qu'il ne s'agit pas d'un service accessoire mais d'un troisième lieu de vie pour les enfants, à côté de la famille et de l'école, ainsi que d'un levier essentiel de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Un budget de 2,7 millions d'euros y est dédié, dont 1,8 million d'euros pour l'appel à projets et 900.000 euros pour accroître les formations au bénéfice des acteurs du secteur. La volonté est de pérenniser et d'amplifier ces mesures dans le prochain contrat de gestion. En réponse à Mme Agic sur le cadastre, la ministre rappelle la difficulté de disposer de données exhaustives au niveau de l'ONE, mais indique avoir sollicité l'ONE pour amplifier ce travail, notamment afin d'objectiver les hausses tarifaires dans les différentes structures. Elle rappelle que,

dans les structures agréées par l'ONE, le plafond de 5,43 euros pour trois heures d'accueil de l'enfant reste applicable.

Sur le volet santé et vaccination, la ministre précise que le budget affecté à l'achat des vaccins distribués gratuitement à l'ensemble de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 16 millions d'euros et reste stable d'année en année, malgré la diminution du nombre d'enfants.

Le plan interfédéral contre la rougeole adopté en conférence interministérielle Santé publique traduit la volonté de renouer avec l'objectif d'élimination de cette maladie. Sur cette base, elle compte déposer prochainement une note au gouvernement afin de maintenir ou d'atteindre des couvertures vaccinales élevées contre la rougeole et pour les autres vaccins du programme, notamment le vaccin HPV.

La promotion de la santé à l'école est, selon la ministre, fragilisée par un cadre institutionnel complexe et fragmenté, la pénurie de médecins généralistes, des fragilités financières, la gouvernance interne de l'ONE et l'absence de monitoring et d'échanges de données informatisées. À sa demande, une *task force* sera mise en place avec l'ONE afin de produire un diagnostic consolidé et partagé de la PSE et de définir des recommandations opérationnelles à court, moyen et long terme. Le travail comprendra une phase d'analyse et des chantiers prioritaires portant sur la clarification des rôles et responsabilités des différents intervenants, l'amélioration des taux de couverture vaccinale, un plan d'action lié à la pénurie médicale, une éventuelle révision du cadre juridique et du modèle de financement, la digitalisation, la simplification administrative, le pilotage et la gouvernance interne. Une attention particulière sera accordée aux indicateurs fiables, aux outils de suivi performants et à une capacité renforcée de pilotage pour orienter les décisions publiques sur la base de données objectives.

Poursuivant cette logique, la ministre aborde également les enjeux informatiques de l'ONE. La transformation numérique est un chantier prioritaire de la législature, non comme finalité, mais comme outil au service d'une action publique efficace et permettant aux équipes de se recentrer sur leur cœur de mission. Il faut renforcer la gouvernance des projets informatiques, doter l'ONE d'un pilotage plus structuré de ses investissements numériques, mettre en place des mécanismes d'arbitrage clairs et une gestion par portefeuille de projets. Les rôles respectifs de l'ONE, de l'ETNIC et des prestataires doivent être clarifiés afin de mieux maîtriser projets, délais et budgets. En 2025, sur un budget informatique de près de 38 millions d'euros, l'ONE présentait encore plus de 4,6 millions d'euros de sous-consommés. Les analyses montrent aussi une dépendance importante à l'égard de prestataires externes. L'enjeu est donc de reprendre la maîtrise stratégique.

En réponse au groupe PS sur le plan pour la santé cognitive et la prévention des effets négatifs des écrans et du numérique, la ministre indique que les cellules jeunesse et enfance de son cabinet mènent un travail conjoint pour prévenir les effets sur la santé, le bien-être et le développement des jeunes. Le cabinet est associé à l'ONE pour la co-construction d'une campagne transversale de sensibilisation consacrée aux usages du numérique et des écrans. Elle rappelle aussi le rôle de sensibilisation et de conviction mené par les PEPS à domicile, au cœur des familles.

À Mme Agic, qui l'interroge sur la composition de la cellule enfance de son cabinet, la ministre répond que la question s'éloigne du débat budgétaire. La cellule compte cinq personnes. Elle regrette que le lien soit fait entre le développement de la politique de l'enfance et la composition de son cabinet et invite, pour le surplus, à lui adresser une question écrite.

Sur la concertation sociale, la ministre rappelle qu'elle est essentielle pour prendre des décisions éclairées et assurer leur mise en œuvre sur le terrain. Depuis le début de la législature, deux rencontres ont eu lieu avec le Conseil d'avis, ce qu'aucun ministre précédent n'avait fait selon elle. Elle a mis sur pied la Commission de concertation réunissant les représentants des employeurs, des travailleurs, du secteur privé et du secteur public, impliquée dans le travail sur la valorisation du personnel et la réforme APE. Elle rencontre aussi régulièrement les fédérations et coordinations du secteur. Elle mentionne la *task force* consacrée aux modèles innovants, une rencontre récente avec les fédérations professionnelles et une rencontre prochaine avec les syndicats.

Concernant les accords du non-marchand, la ministre indique que la dernière phase représente 6 millions d'euros. En 2025, la phase 1, à hauteur de 2,6 millions d'euros, a permis une seconde augmentation des barèmes et l'atteinte de barèmes cibles. La phase 2 représente 3,4 millions d'euros en 2025. Faute d'accord tripartite et d'expertise sectorielle, une prime exceptionnelle avait été mise en place. Pour 2026, les travaux restent en discussion, mais un accord semble proche.

À M. Maingain, qui l'interroge sur les gains pour l'ONE liés à l'indexation au centime, la ministre répond qu'un groupe de travail spécifique est en cours, piloté par le cabinet du Budget en concertation avec les administrations. Le gain en 2026 ne sera pas récupéré dans ses compétences, mais une méthodologie sera proposée pour le budget initial 2027.

En conclusion de ce chapitre consacré à l'enfance, la ministre entend la critique récurrente selon laquelle il faudrait plus d'argent. Elle affirme qu'être attentive à la comptabilité ne l'empêche pas d'être ministre de l'Enfance. Elle se dit convaincue de la nécessité de nouvelles modalités pour répondre au mieux aux besoins du secteur, des enfants et des professionnels. Elle regrette que l'opposition ait, selon elle, concentré son discours sur les éléments négatifs et peu souligné les éléments positifs,

tels que l'ouverture vers l'indexation prévue dans l'ajustement, l'outil de diagnostic mis en place, qui répond à un besoin du secteur, demandeur d'un accompagnement de l'ONE et des coordinations locales pour identifier les leviers et assurer la viabilité du secteur. Elle rappelle aussi les moyens destinés aux milieux d'accueil non ou peu subventionnés, tout en soulignant que le secteur de l'accueil doit rester non marchand et que tout soutien doit respecter les balises nécessaires, notamment en matière de participation financière parentale. La nouvelle feuille de route de l'ONE impose, selon elle, un changement de modèle autour de trois priorités : sauvegarder les places existantes, créer de nouvelles places et travailler à la viabilité ainsi qu'à l'accompagnement des acteurs.

B- Aide à la jeunesse

À Mme Agic, la ministre rappelle que l'ensemble des mesures engagées et des projets prévus pour 2026 et les années suivantes ont été détaillés dans son exposé introductif. Elle réaffirme notamment la création de 316 nouvelles prises en charge dans les services agréés en 2026 et 2027 via l'appel à projets lancé, la mise en œuvre du projet pilote des accueillants professionnels en famille avec les premières prises en charge fin 2026, la création de 80 nouvelles prises en charge dans les services de tutelle, la création de 21 places supplémentaires en SAMIF et la pérennisation de 221 prises en charge héritées de la précédente législature afin d'assurer une plus grande stabilité aux services et consolider leur financement. Elle cite également la poursuite du plan IPPJ, avec 43 nouvelles prises en charge en équipe mobile d'accompagnement dès 2026 et, à l'issue de la législature, 41 places supplémentaires en IPPJ, dont 30 à Forest et 11 en régime fermé à Saint-Hubert.

La ministre rappelle encore le renforcement des effectifs à hauteur de 63 équivalents temps plein en SAJ, SPJ et IPPJ, la mise en œuvre de l'arrêté relatif aux SRPE afin d'améliorer la qualité des prises en charge et de stabiliser leur financement, l'alignement des normes SRPE sur les normes des SASPE côté ONE, ainsi que l'augmentation de la norme psychosociale destinée à renforcer l'accompagnement et le travail avec les familles.

Elle évoque aussi le soutien aux SAF par une campagne de communication consacrée aux familles d'accueil, la création d'équipes mobiles intersectorielles destinées aux jeunes relevant simultanément de plusieurs secteurs d'intervention, ainsi que le renforcement du service Écoute-Enfants 103.

En matière de prévention et d'intersectorialité, plusieurs services sont pérennisés en 2026 pour un montant avoisinant 800.000 euros. La réforme entrera en vigueur en 2027 avec des moyens nouveaux au bénéfice des AMO. A cet égard, la concertation avec le secteur se poursuit activement, une nouvelle réunion avec les acteurs de terrain s'étant tenue la veille. Pour la ministre, le plan quinquennal se

déploie conformément au calendrier annoncé et les engagements se traduisent déjà par des avancées concrètes et mesurables sur le terrain.

À M. Maingain, au sujet des mineurs en conflit avec la loi, la ministre corrige une présentation qu'elle juge inexacte. La création de nouvelles prises en charge en IPPJ ne dépend pas d'une simple décision budgétaire, mais d'enjeux opérationnels et infrastructurels. Des bâtiments adaptés, conformes aux normes et permettant un accompagnement pédagogique de qualité sont nécessaires. Elle rejette l'idée selon laquelle elle aurait la tête dans le guidon et rappelle hériter d'une situation dans laquelle aucune création significative de nouvelles capacités d'accueil en IPPJ n'a eu lieu depuis plus de vingt ans. Si l'augmentation des capacités pouvait être immédiate, elle s'en réjouirait, mais une décision gouvernementale doit être concrétisée dans des infrastructures adaptées et conformes aux exigences réglementaires. Elle insiste sur le fait que le gouvernement n'est pas inactif : un plan global relatif aux IPPJ a été soumis au gouvernement en avril. Il prévoit aussi rappelle t'elle, au-delà des places en IPPJ, la création de 43 prises en charge en équipes mobiles d'accompagnement déjà mises en œuvre.

En réponse à M. El Hajjaji sur les points APE, la ministre précise que le montant de 643.000 euros correspond à la réduction de 25 % de la recette totale de 2.572.000 euros perçue par la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les SAJ et SPJ. Cette réduction est actuellement compensée par le Trésor. Elle indique que le gouvernement restera attentif, et à l'aide de sa double compétence, aux futurs comptes wallons et aux décisions à intervenir.

À Mme Bluge, qui l'interroge sur la répartition des 8,2 millions d'euros destinés aux politiques nouvelles, la ministre détaille les montants: 3.255.000 euros pour la pérennisation des places créées sous la précédente législature, 1.224.000 euros pour la création de prises en charge 2026 via l'appel à projets, 219.000 euros pour l'arrêté SRPE, 415.000 euros pour les prises en charge en équipe mobile d'accompagnement, 345.000 euros pour l'agrément des CISS, 320.000 euros pour des actions d'intersectorialité, notamment via les agréments de Racynes et Étincelle, 450.000 euros pour les actions à venir avec la Santé fédérale et le déploiement d'équipes intersectorielles liées à la santé mentale, 497.000 euros pour les agréments PEP et le SDJ, 222.000 euros pour le recrutement de deux chercheurs sur le référentiel qualité, 100.000 euros pour la recherche sur les accueillants professionnels en famille, 160.000 euros pour l'agrément Protutelle et 208.000 euros pour l'agrément de l'AMO Point Jaune.

À Mme Jacqmin, sur la revue des dépenses IPPJ, elle rappelle que le gouvernement a approuvé sept options visant à améliorer la gestion opérationnelle, budgétaire et administrative des IPPJ et du CCMD. Pour le transfert de la gestion opérationnelle et budgétaire liée aux bâtiments à la Direction générale des

infrastructures, des propositions seront faites dans le cadre du budget initial 2027 relative au transfert de crédits vers la DGI, sous la stricte réserve des décisions gouvernementales et des orientations de la circulaire budgétaire. Il en va de même pour l'externalisation de certaines tâches techniques ciblées. La centralisation de la gestion des achats des IPPJ et du CCMD fera partie de la réforme de l'organigramme du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan pluriannuel des achats sera intégré dans les propositions de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse pour le budget initial 2027. La gestion des stocks uniformisée et l'établissement des indicateurs relatifs aux achats et à la gestion budgétaire ne sont pas encore entamés, les réflexions étant en cours avec le cabinet du Budget et la DGBF pour transversaliser cette thématique à l'ensemble du ministère. Un groupe de travail a par ailleurs été lancé afin d'élaborer un cadre réglementaire pour la prise en charge des frais individuels, médicaux ou scolaires, des jeunes concernés.

Concernant l'outil de programmation des besoins, la ministre indique qu'il est déjà opérationnel et a notamment été utilisé pour l'appel à projets relatif à la création de prises en charge 2026-2027. L'objectif est de créer un outil de ce type pour le secteur de la prévention et pour les AMO. Quant aux indicateurs liés à l'impact des nouvelles mesures, elle observe déjà que les formations et supervisions destinées au personnel des SAJ, SPJ et IPPJ apportent un soutien non négligeable face à la charge psychosociale. Il est en revanche trop tôt pour mesurer concrètement l'impact des nouvelles prises en charge créées.

Concernant les accueillants professionnels en famille, la ministre explique que l'objectif est d'offrir une approche centrée sur les besoins spécifiques des enfants que les autres structures d'accueil ne peuvent pas rencontrer pleinement. L'appel à projets destiné aux services agréés de l'aide à la jeunesse a permis de sélectionner deux services pilotes : l'ASBL Sauvegarde Familiale et l'ASBL Accueil Familial. Par arrêtés du gouvernement du 7 novembre 2025, ces ASBL ont reçu une subvention facultative couvrant la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026 pour l'implémentation du projet pilote. Les opérateurs ont demandé une extension de l'éligibilité des dépenses jusqu'au 30 juin 2026, afin de tenir compte des dates effectives de recrutement des équipes pilotes et de l'adaptation de certains délais opérationnels. Les projets éducatifs sont en cours de finalisation et plusieurs candidatures spontanées ont déjà été reçues. La dernière question à trancher concerne le statut des accueillants, avec une nouvelle rencontre prévue avec les organisations syndicales. La divergence de perception entre organisations patronales et syndicales retarde quelque peu le projet, raison pour laquelle l'échéance du dernier trimestre 2026 remplace celle de septembre. La ministre insiste sur la nécessité de trouver rapidement une solution pour que les jeunes concernés puissent être accueillis.

À propos du projet Intermède en IPPJ, Mme Bluge reçoit pour réponse que le comité de suivi des projets éducatifs des IPPJ s'est réuni le 15 juin et s'est concentré sur ce projet. Pour adapter Intermède à de l'accueil court de quinze jours renouvelables une fois, une modification du décret de janvier 2018 est nécessaire. Une modification décrétole sera donc prochainement déposée pour permettre la mise en œuvre du projet début 2027. À la même échéance sera opérée la transformation des unités *extramuros* en *intramuros* au sein des IPPJ, sans nécessité de modification décrétole.

Concernant l'IPPJ de Bruxelles et de Forest, toujours en réponse à Mme Bluge, la ministre indique que le chantier a été relancé en mars 2026 avec un nouvel entrepreneur. Après discussions avec le bourgmestre, le projet évolue vers une IPPJ *intramuros* davantage sécurisée vers l'extérieur. Les 30 places prévues sont maintenues, de même que les appartements supervisés destinés à la mise en autonomie des mineurs en conflit avec la loi, avec le suivi des services d'accompagnement agréés dans le cadre du décloisonnement. Les montants liés au PNRR sont maintenus en lien avec les mètres carrés éligibles.

Sur l'appel à projets 2026-2027 et l'objectif de 500 nouvelles prises en charge d'ici la fin de la législature, la ministre rappelle que 221 places ont été pérennisées depuis le début de la législature dans les services agréés. L'appel à projets 2025 a permis la création de 21 places en SAMI, complétées par l'appel à projets 2026-2027 qui prévoit 316 nouvelles places. L'appel à projets 2026 est clôturé et fait l'objet d'une instruction par le service de l'inspection en vue de la réunion du jury fin septembre. En comptabilisant les 24 places en APF, 361 places ont déjà été initiées. L'objectif est que la moitié de ces nouvelles prises en charge soit réservée aux besoins spécifiques de la Région bruxelloise.

Concernant la BDC ter, la ministre répète qu'après la deuxième lecture adoptée au gouvernement la semaine précédente, le texte sera transmis au Conseil d'État, puis reviendra en troisième et dernière lecture, afin d'être prêt pour fin 2026.

La ministre répond également sur le devenir de l'adoption. Le travail de redéfinition des priorités de l'adoption, au regard des évolutions internes et internationales, a fait l'objet d'une décision du gouvernement le 19 juin concernant les adoptions internationales extrafamiliales. Contrairement à la Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne met pas fin à ces adoptions, afin de laisser la possibilité à des enfants de certains pays, pour lesquels les balises sont suffisantes, d'avoir des parents pour grandir. Cette adaptation est jugée essentielle au vu des situations terribles d'enfants adoptés dans des conditions irrégulières. La protection des enfants doit être garantie, en concertation étroite avec les organismes d'adoption agréés. La réflexion se poursuivra en 2027 sur l'adoption interne et le soutien post-adoptif.

Pour les candidats adoptants engagés dans des collaborations avec des pays en code orange ou rouge, un accompagnement spécifique et un soutien psychologique ont été proposés. La future fusion des trois OAA d'adoption internationale en un seul fera l'objet d'un accompagnement des services et pourrait générer une économie de 250.000 euros, avec pour objectif le maintien de la qualité de l'accompagnement. La ministre souligne aussi le besoin de relais de terrain et de proximité pour les candidats adoptants.

Elle plaide enfin pour que des séances d'information collectives et regroupées soient proposées à toutes les personnes souhaitant adopter ou s'investir dans l'accueil d'enfants, en présentant à la fois l'adoption internationale et nationale, le parrainage et l'accueil familial. Il faut ouvrir le champ des possibles pour prendre en charge les enfants en attente.

En réponse à Mme Barzin sur l'inceste et les violences sexuelles, la ministre rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose, depuis l'arrêté du gouvernement du 23 novembre 2016, d'un cadre d'action transversal porté par la coordination de la prévention de la maltraitance. Celui-ci structure les initiatives des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de garantir une approche décloisonnée entre l'aide à la jeunesse, l'enseignement, la culture, le sport, les maisons de justice et l'ONE. Cette approche transversale repose notamment sur la production et la diffusion d'outils de référence destinés aux professionnels pour renforcer la prévention, le repérage et l'intervention face aux situations de maltraitance et de violences sexuelles. Yapaka accorde aussi une attention particulière aux auteurs de violences sexuelles, et non uniquement à l'accompagnement des victimes, ce qui est jugé indispensable pour agir sur les mécanismes qui sous-tendent ces violences et renforcent les actions de prévention.

La ministre rappelle toutefois que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut couvrir seule toute la prévention primaire en matière d'inceste et de violences sexuelles, des compétences essentielles relevant d'autres niveaux de pouvoir, notamment en santé mentale et en justice. La coordination assurée par Yapaka au sein du Secrétariat général vise donc à articuler les compétences de chacun et à favoriser les synergies.

Au niveau de l'aide à la jeunesse, les AMO jouent un rôle de proximité dans le repérage précoce des situations à risque et le développement d'actions adaptées aux réalités locales.

La ministre indique avoir chargé l'administration, en collaboration avec Yapaka, de constituer un groupe de travail chargé de formuler de nouvelles propositions d'actions transversales en matière de prévention des abus sexuels, avec des moyens qui devraient pouvoir être alloués en 2027.

C- Maisons de justice

La ministre aborde ensuite les maisons de justice et le coût des missions supplémentaires liées à la surpopulation carcérale. À Mme Agic, elle rappelle être en lien étroit avec le fédéral dans le cadre des nouvelles mesures décidées pour lutter contre cette surpopulation. Les missions supplémentaires et les besoins nécessaires ont été déterminés. Le fédéral s'est engagé en kern à ce que toute mesure fédérale générant une charge supplémentaire pour les communautés soit accompagnée d'un financement préalable, intégral et pérenne couvrant les coûts directs et indirects, notamment le personnel, la formation, les infrastructures, les équipements, les systèmes informatiques et les besoins futurs de suivi, de coordination et de contrôle. Le protocole de financement est en cours de renégociation et devrait aboutir dans les prochains jours. La ministre précise que les montants prévus dans ce protocole sont déjà reçus chaque mois depuis fin 2025.

À Mme Bluge, toujours sur la surpopulation carcérale, la ministre confirme que les chiffres de 850 à 1.300 dossiers supplémentaires sont corrects. Les impacts et besoins ont été déterminés et transmis au fédéral. Les dossiers arriveront par phases dans les maisons de justice, ce qui constitue une balise de la négociation actuelle. Les estimations ne nécessitent pas, pour la première phase, de besoins supplémentaires en 2026. Le protocole en négociation prévoit toutefois des moyens en 2027-2028 pour des recrutements à la direction de la surveillance électronique et pourra, avec l'accord de toutes les entités, être prolongé jusqu'en 2029. Aucun moyen supplémentaire n'est actuellement prévu à la DO 18 au-delà de ceux inscrits au budget initial 2026. Les moyens relatifs aux recrutements déjà actés sont mis à disposition de la DO 11, pour le volet fonction publique.

S'agissant du bracelet d'éloignement, la ministre rappelle qu'après la phase d'élaboration du projet au sein de l'administration, les travaux se sont concentrés sur l'adhésion des autorités judiciaires, préalable indispensable au lancement du dispositif. L'administration a rencontré les juges d'instruction et les représentants du parquet de Mons-Tournai, territoire retenu pour l'expérimentation. Cette concertation a permis de présenter le projet, de répondre aux questions et d'obtenir l'accord de principe des autorités judiciaires, qui seront compétentes pour décider du placement ou non des bracelets. Les autorités judiciaires souhaitent être consultées avant toute rencontre avec les services de police. En parallèle, des échanges avec la Maison de justice de Mons et les autorités judiciaires ont permis d'identifier des points d'attention opérationnels et des besoins spécifiques. Une concertation avec les zones de police concernées a ensuite été organisée afin de définir les modalités de collaboration et les procédures d'intervention en cas de non-respect du dispositif d'éloignement. Ces concertations ont permis de construire progressivement un cadre de travail partagé entre magistrats, services de police et maison de justice, condition

nécessaire à un déploiement sécurisé et opérationnel. Le calendrier initial est maintenu et le projet pilote sera lancé en septembre.

Concernant le CAPREV, la ministre indique qu'aucun élément nouveau n'est à signaler au sujet de la prise en charge des personnes en lien avec la prévention du radicalisme et des extrémismes violents. Les objectifs demeurent le renforcement de la prévention et de l'accompagnement de toutes les formes d'extrémisme violent, la consolidation des collaborations interinstitutionnelles, le développement de l'expertise, la réinsertion, le renforcement des liens, l'accroissement de la visibilité et de la sensibilisation autour des missions du CAPREV, le soutien aux proches et aux professionnels confrontés à ces situations, ainsi que la garantie de la qualité et de la pérennité des interventions.

D- Jeunesse

À propos de la CIM, en réponse à Mme Agic et M. El Hajjaji, elle indique que la CIM relative aux camps fait bien partie des sujets abordés et qu'une autre CIM, consacrée au volontariat en jeunesse, sera travaillée ultérieurement.

Sur la santé mentale des jeunes, elle rappelle que la jeunesse et l'aide à la jeunesse ont été associées aux travaux régionaux sur le plan Santé mentale d'Yves Coppieters avec les acteurs de la santé. Ce travail aboutira à un plan large en la matière, élaboré en concertation avec les autres entités fédérées lorsque cela s'y prête.

Dans le cadre de la CIM Camps, la question des taxations évoquée par M. El Hajjaji sera abordée, au même titre que les sujets déjà présents dans la charte actuelle. Même si ces taxations relèvent de l'autonomie communale, il est important de s'entendre sur ces dimensions. Les jeunes en camp sont des volontaires qui s'engagent toute l'année pour réduire le coût de leurs activités et il convient donc d'agir avec mesure. La ministre évoque sa visite, la veille, dans un camp jeunesse et sa rencontre à Verviers avec des jeunes se formant au brevet d'animateur de centres de vacances (BACV). Leurs retours l'ont confortée dans l'importance de ces formations pour leur bien-être, leur santé mentale, leur confiance et leur implication dans la société, ainsi que dans la nécessité de valoriser les dispositifs d'adhésion et de formation au BACV et au brevet de coordinateur en centres de vacances (BCCV).

Sur le moratoire jeunesse, la ministre répond à Mme Agic, Mme Revelo Paredes et Mme Schepmans que celui-ci ne porte que sur les années 2026 et 2027. À partir de 2028, de nouvelles reconnaissances, des sauts de classe et d'autres évolutions seront à nouveau possibles, sous réserve des moyens disponibles, clause déjà présente dans le décret, indépendamment du moratoire. Elle rappelle à Mme Revelo Paredes et Mme Schepmans que ce moratoire n'a pas d'impact sur l'existant ni sur l'emploi des opérateurs OJ et CJ, d'autant que les moyens ont été indexés.

Concernant les détachés pédagogiques, la ministre renvoie aux réponses déjà données lors d'une commission spécifique. Elle comprend que certaines informations ne soient pas encore connues et que le secteur ait besoin de visibilité, mais rappelle que la mise en œuvre ne commencera pas avant septembre 2027. Le décret programme 2 a intégré le montant reçu de la subvention compensatoire, soit 56.056 euros. Les discussions se poursuivent avec le cabinet Glatigny pour clarifier les coûts des détachés. Le coût moyen d'un détaché pédagogique est calculé à 77.000 euros, choix du gouvernement afin d'éviter une approche au cas par cas. L'administration a été mandatée pour répondre à la question technique de la justification et les réponses sont attendues.

Les informations ont été communiquées aux représentants de la CCOJ. La ministre confirme à M. El Hajjaji que ce montant concerne bien l'emploi. À Mme Revelo Paredes, elle précise que le montant compensatoire pourra être utilisé pour n'importe quel profil de type pédagogique. Il ne permettra certes plus de couvrir intégralement un détaché pédagogique, mais il permettra d'engager d'autres profils, notamment de jeunes enseignants non nommés, des assistants sociaux, des éducateurs de terrain ou d'autres profils, ce que le cadre actuel des détachés pédagogiques ne permettait pas. Elle y voit une flexibilité accrue.

À M. El Hajjaji, qui l'interroge sur les économies réalisées par le nouveau système de détachement, la ministre répond que la mesure représente 805.000 euros pour l'année de sortie 2027 et 2,4 millions d'euros en année pleine. Sur la communication du dispositif, elle partage la nécessité d'apporter de la clarté et veillera à ce que son administration s'en charge avant la prochaine rentrée. Tout ne sera pas connu, mais elle s'engage à la transparence.

Concernant les OJ politiques, la ministre rappelle l'enjeu de mettre fin au double financement des opérateurs ayant des liens avérés avec des partis politiques. Cette mesure ne concerne pas seulement la jeunesse, mais l'ensemble des opérateurs concernés. Les critères seront prochainement discutés au gouvernement et la cible d'économies est de 1,2 million d'euros.

Sur les APE, la ministre dit entendre les craintes du secteur de la jeunesse liées aux aides à l'emploi. Son équipe rencontre actuellement la FESOJ afin d'entendre les possibilités et les alertes du secteur. Elle reconnaît que ce secteur est en tension et que la fin des détachés pédagogiques a eu un impact. Elle prend aussi en considération la manière dont le secteur s'est historiquement constitué, avec une série d'équilibres, et estime qu'il faudra revenir à une répartition équitable des moyens en tenant compte de l'ensemble des leviers.

Concernant la centrale d'achat énergie, la ministre entend l'inquiétude du secteur. Mise en place en 2022 dans le contexte de la crise énergétique, elle permet à 60 opérateurs jeunesse de bénéficier d'un mécanisme de mutualisation sécurisant les

dépenses énergétiques dans un contexte de volatilité des prix. La ministre soutient depuis le début le maintien de cet outil et a relayé cette position auprès de la ministre compétente, ainsi que les attentes du secteur. Elle mentionne l'avis de la commission consultative des maisons et centres de jeunes, favorable à la reconduction et, si possible, à l'élargissement du dispositif. Les arbitrages relatifs aux futurs marchés ne sont pas encore arrêtés mais sa position reste constante : lorsqu'un mécanisme allège la pression financière sur les associations et préserve leur capacité d'action, il mérite d'être défendu.

Au sujet de la simplification administrative, la ministre indique que les travaux ont commencé en janvier et ont permis des avancées, même si la co-construction n'a pas toujours été aisée. Les sujets abordés portent notamment sur les quotas de jeunes dans les instances, les documents administratifs requis dans le cadre des plans quadriennaux, les qualifications en CJ, l'étalement des trains de renouvellement et la composition de la CCOJ. D'autres éléments demanderont davantage de temps pour tenir compte des retours du secteur, notamment les démarches entourant l'appel à projets de soutien au projet jeunes et les formulaires de renouvellement. Un monitoring est en cours de finalisation et sera envoyé au secteur. Les travaux ont été mis en pause à la demande du secteur afin de travailler davantage les impacts de la réforme APE, mais l'équipe de la ministre poursuit la veille sur les simplifications possibles avec l'administration. Elle cite, à titre d'exemple, une demande d'avis à la CCOJ sur l'avant-projet de loi fédéral relatif aux informations judiciaires, qui pourrait répondre à la charge administrative liée au casier judiciaire. Ces travaux ne doivent pas impacter négativement le budget jeunesse, mais doivent permettre d'en améliorer l'utilisation et de redonner du temps aux associations pour leur mission première.

En ce qui concerne l'appel à projets « Reconnecter les jeunes », la ministre répond à M. El Hajjaji que celui-ci est sorti depuis plusieurs mois et suppose que la question portait plutôt sur les retours attendus au 30 juin par l'administration concernant les candidatures reçues. Son équipe en a discuté avec l'administration la semaine précédente et le dossier suit son cours.

S'agissant de « Ça bouge dans ma commune », la ministre rappelle que la Fédération a soutenu pendant quatre ans un crédit de 136.000 euros par an dans le cadre d'une convention assortie d'objectifs et d'indicateurs, lesquels n'ont pas été atteints. L'ASBL connaît par ailleurs des difficultés financières récurrentes depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte que la convention n'a pas été reconduite à son échéance. Les moyens dégagés n'ont cependant pas disparu : la ministre souhaite les réorienter et a notamment discuté avec le Forum des jeunes, la participation citoyenne des enfants et des jeunes devant faire partie des volets liés à la future affectation de ce budget.

Sur l'ampleur des économies en jeunesse, la ministre indique qu'il n'y a pas eu d'économies en 2026. Deux conventions ont pris fin, celle du CRECCIDE et celle d'OSIRIS pour 15.000 euros. Les montants n'ont pas été retirés mais sont ou seront réalloués vers d'autres éléments de politique jeunesse. Les montants relatifs aux équipements de camps et aux subventions facultatives non conventionnelles sont inchangés. La ministre rappelle la cible de 1,2 million d'euros pour les OJ politiques. Concernant l'arriéré en organisations de jeunesse, les demandes introduites en 2025 représentaient 2.071.000 euros, alors que le disponible était de 154.000 euros, ce qui a permis de financer neuf sauts de classe. Il ne s'agit pas de moyens perdus, mais de moyens manquants.

Sur la réforme des OJ et CJ, en lien avec la question de Mme Schepmans, la ministre précise que le chantier ne commencera pas avant septembre 2026, comme annoncé au secteur. Une nouvelle méthodologie est en préparation et sera présentée à la rentrée. L'objectif est d'aboutir en mars 2028. Le travail se fera avec le secteur et tiendra compte d'une période de transition afin que la révision des rôles et missions soit la plus harmonieuse possible.

La ministre fait ensuite le point sur la trajectoire jeunesse. Depuis le 1^{er} janvier, de nombreuses démarches ont été entreprises. Elle remercie son équipe et le secteur pour leurs riches apports. Parmi les quatre thématiques, elle relève les discussions en cours avec le cabinet Galant sur la participation du secteur jeunesse dans le futur contrat de gestion de la RTBF, ainsi que l'étude en cours de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse sur la participation des jeunes en OJ et CJ, attendue en fin d'année.

En matière de santé mentale, plusieurs projets sont en cours.

Des réunions ont été organisées dans le cadre du Plan Santé mentale jeunes, qui réunit l'aide à la jeunesse, la jeunesse et la santé. Une première rencontre a eu lieu avec les mouvements de jeunesse, le 103 et SOS Enfants, et des échanges complémentaires avec les services d'aide à la jeunesse sont prévus. L'objectif est de pérenniser ces rencontres sur une base annuelle et de les élargir à d'autres opérateurs jeunesse.

Un travail est aussi en cours pour développer une formation de l'aide à la jeunesse à destination des premières lignes des mouvements de jeunesse, ainsi qu'un outil transversal d'orientation pour les jeunes.

Une convention avec la Croix-Rouge est en cours d'élaboration pour un projet pilote de formation des encadrants jeunesse. Le calendrier a été adapté au nouveau cadre financier. Une journée thématique sur la santé mentale des jeunes est prévue à l'automne de l'année prochaine. L'intégration de cette thématique dans le BACV

fait l'objet d'une concertation, avec la volonté d'intégrer des volets spécifiques dans les modules existants.

Concernant les endroits de camp, la convention avec Atouts Camps, destinée à pérenniser les missions, est en finalisation budgétaire et a été consolidée et rendue pluriannuelle côté wallon. Depuis le 1^{er} janvier 2026, 28 nouveaux endroits de camp ont été ouverts. Une démarche spécifique est menée en 2026 dans les territoires moins couverts. Sur 86 communes identifiées, 21 ont été contactées et 16 rencontres sont prévues. Les missions des « Monsieur et Madame Camp » ont été renforcées pour l'été 2026 afin d'identifier de nouveaux lieux potentiels. La révision de la charte des camps débutera après l'été, avec un objectif d'aboutissement en mars de l'année suivante.

Sur l'éducation aux médias, les consultations sont en cours en vue d'une intégration dans le BACV. Les premiers retours confirment l'intérêt pour cette thématique, tout en privilégiant une intégration dans l'existant. L'appel à projets en éducation aux médias soutient déjà plusieurs initiatives à hauteur de 50.000 euros. Trois chantiers structurels avancent également : la simplification administrative, l'évaluation des appels à projets de soutien au projet jeune et d'éducation aux médias, qui sera lancée durant l'été, ainsi que l'évaluation de l'article du décret Gouvernance relatif à l'extrait de casier judiciaire.

Enfin, à Mme Lange, la ministre confirme l'importance de la concertation avec le secteur. Depuis janvier, les rencontres et échanges se multiplient. De nombreux chantiers sont ouverts et il importe, selon elle, d'être à l'écoute afin de les mener à bien dans l'intérêt des associations de jeunesse et des jeunes.

Après avoir remercié la ministre pour ses éléments de réponse, **Mme Agic** revient sur la non-indexation des subventions décidée lors du budget initial 2026, qu'elle juge symptomatique. Elle rappelle que M. Casier l'a déjà souligné : l'ajustement comporte une « mini bonne nouvelle », puisque le gouvernement a décidé de retoucher le gel de l'indexation afin de maintenir l'économie à son niveau initialement prévu. Sans cette correction, le montant de l'économie aurait pu augmenter fortement en raison de l'inflation. Elle considère que cette mesure est positive, mais qu'elle évite seulement une économie supplémentaire et ne répare pas le préjudice causé par la décision initiale. Mme Agic estime que ce préjudice reste presque entier pour les opérateurs de l'enfance, malgré l'opération de sauvetage menée par le conseil d'administration de l'ONE à la fin de l'année précédente. D'une part, l'aide exceptionnelle débloquée par le conseil d'administration ne constitue qu'une mesure ponctuelle (le problème se reposera dès l'année suivante puisque le manque à gagner créé par la non-indexation des subventions est devenu structurel). D'autre part, le montant de cette aide est inférieur à la perte causée par la non-indexation. Pour les milieux d'accueil de la petite enfance, elle rappelle que la perte

se situe entre 120 et 200 euros par place. Son groupe avait déposé une proposition de décret visant à compenser cette perte dans la durée afin d'éviter des fermetures de places, des licenciements ou des réductions de services offerts aux enfants et aux parents. Cette proposition a été rejetée par la majorité. Dès lors, le problème est de nouveau renvoyé au conseil d'administration, lequel, malgré sa bonne volonté, est soumis à un corset budgétaire qui le bloque.

Selon la députée socialiste, le conseil d'administration est actuellement bloqué et le corset budgétaire imposé par le gouvernement empêche le dépôt sur la table du gouvernement d'une proposition de contrat de gestion ambitieuse. Elle relève que, malgré l'affirmation selon laquelle les discussions se poursuivent, la réalité est que la date prévue pour le dépôt d'une proposition de contrat de gestion par l'ONE est dépassée. Le problème rencontré par l'ONE est, à son estime, le même que celui rencontré par le Parlement : le gouvernement Degryse n'a pas défini de trajectoire d'investissement dans les politiques de l'enfance et impose au contraire des économies au secteur.

Mme Agic s'adresse ensuite à Mme Fafchamps et estime que les propos relatifs à un changement de paradigme mettant l'évaluation et la concertation au centre des préoccupations contrastent avec ce que le secteur dénonce à propos des méthodes de la majorité. Elle considère que son groupe et la majorité ne doivent pas avoir les mêmes interlocuteurs ou vivent dans des réalités parallèles.

Elle espère par ailleurs que Mme Fafchamps n'est pas maître de la police de la commission, car il ne lui appartient pas de dire si M. Casier a le droit de s'exprimer dans cette commission. Elle rappelle que les deux chefs de groupe de la majorité sont venus demander des auditions sur une thématique particulière afin de communiquer à ce sujet, sans que l'opposition n'en fasse un drame, même si elle était surprise du choix de cette première audition sollicitée. Elle précise qu'il relève du rôle d'un chef de groupe de suivre l'ensemble des commissions et que le chef de groupe socialiste sait à quel point les recommandations de la majorité en lien avec le contrat de gestion de l'ONE s'écartent des demandes des acteurs de l'enfance. Elle ajoute que, si Mme Fafchamps était certes présente aux auditions, elle ne semble pas pour autant avoir entendu ce que les personnes auditionnées ont conseillé de faire. Compte tenu des critiques adressées à son groupe, Mme Agic tient à répondre qu'il est faux d'affirmer que la majorité a tout fait pour parvenir à un accord.

Elle rappelle en outre que Les Engagés avaient promis des améliorations importantes des normes d'encadrement et des conditions de travail, ainsi qu'une place pour chaque enfant, voire même une place gratuite à partir de 2030. Elle fait référence à l'explication selon laquelle un programme électoral ne serait qu'une ambition ou un horizon, et suppose que cette logique vaut aussi pour les 500 euros nets par mois d'augmentation des salaires pour tous les travailleurs ou pour la

revalorisation du métier d'enseignant. Elle estime qu'il faudrait prévenir les électeurs que les promesses électorales ne constituent pas des engagements, mais un idéal éventuel à atteindre par une génération future, y compris lorsqu'une date précise est écrite dans le programme. Pour sa part, lorsqu'une date est fixée dans une proposition, elle considère qu'elle correspond à une échéance réelle et non à un idéal pour 50 ou 100 ans plus tard.

Mme Agic ajoute que les quelques places de mini-accueil ne permettront pas d'atteindre le chiffre de 5.000 nouvelles places au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce projet pilote de mini-accueil, même prévu et financé, ne permettra pas de répondre à l'objectif fixé en matière de nouvelles places en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle indique que c'est le seul élément que la ministre brandit régulièrement lorsque les places en crèche sont évoquées et espère que la législature ne se terminera pas avec ce seul bilan, qui serait extrêmement compliqué pour les familles.

Elle relève ensuite que la ministre évoque régulièrement la nécessité de recentrer l'ONE sur ses missions essentielles, mais que ces missions ne sont toujours actuellement pas définies. Elle demande ce que l'ONE devra abandonner, comment, et au détriment de quel public : en réduisant du personnel, en supprimant la médecine scolaire, en supprimant les écoles de devoirs ou en augmentant les prix à charge des parents. Elle indique ne pas avoir identifié, à ce stade, de mission non essentielle exercée par l'ONE, au-delà des économies dans l'informatique, alors même que l'informatique reste nécessaire pour concrétiser certaines promesses, notamment en matière de vaccination.

Mme Agic estime dès lors que la ministre ne répond toujours pas à la question de ce qui sera sacrifié et reste dans la langue de bois. Elle y voit une forme de « yaka centriste »: après le « yaka » que la droite dénonce, il y aurait un « yaka se recentrer sur les missions essentielles » sans jamais définir ces missions. Selon elle, l'ONE ne trouvera pas davantage de marges sauf à mettre en place un plan social ou à revenir sur des services ou missions fondamentales. Elle considère que chacun le sait, mais que la ministre fait semblant de dire que tout ira bien. Son groupe refuse d'entrer dans cette logique. Pour objectiver les choses, elle donne rendez-vous lors de l'examen du budget initial 2027 ou plus tôt si le processus d'adoption du contrat de gestion est accéléré. Elle avertit déjà que, sans trajectoire d'investissement, même minimale au regard du contexte budgétaire, aucun nouvel engagement du contrat de gestion ne sera crédible, faute de financement.

La députée estime que ce manque de crédibilité fait écho à la promesse d'offrir une place gratuite pour chaque enfant. Elle s'interroge sur le chiffrage et la faisabilité d'une telle proposition avant qu'elle ne devienne un argument de campagne. Elle juge cela interpellant et évoque, de manière critique, l'hypothèse que

des « apprentis ingénieurs » aient déjà agi avant même la composition du gouvernement.

Concernant l'extrascolaire, Mme Agic se dit heureuse d'apprendre que la ministre a demandé à l'ONE de lui faire rapport et d'essayer de mettre en place une forme de *monitoring* sur les prix de l'accueil extrascolaire. Elle espère toutefois que cette démarche se traduira en actions concrètes lorsque les chiffres seront disponibles. Pour l'instant, elle constate qu'alors que la majorité MR-Les Engagés devait encourager les Wallons et les Bruxellois à travailler, les heures de garderie risquent bientôt de coûter plus cher aux parents que l'heure de travail durant laquelle ils confient leurs enfants à l'accueil extrascolaire.

Mme Agic reconnaît que son ton, ainsi que celui de son chef de groupe, sont durs. Elle explique toutefois que si celui-ci s'est déplacé en commission, c'est parce que son groupe est convaincu que les compétences de la ministre se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Le groupe socialiste est inquiet pour les enfants, les parents, les travailleuses et les travailleurs du secteur de l'enfance.

Avoir de bonnes intentions est une chose, et elle pense que la ministre croit à ce qu'elle dit, mais lorsqu'on exerce des responsabilités, ce ne sont pas de beaux discours qui sont attendus, mais des réalisations et un bilan au terme de la législature.

Elle conclut en rappelant que la ministre affirme qu'il est faux de penser que l'on peut changer les choses avec des budgets supplémentaires, parce que l'ONE aurait déjà reçu trop de moyens, ce qui constitue selon elle le fil rouge de la majorité. Pour sa part, Mme Agic affirme que son groupe estime que vouloir tout changer avec moins de budget conduira à une aggravation de la situation.

Mme Revelo Paredes s'adresse tout d'abord à sa collègue Mme Fafchamps. Elle conteste l'affirmation selon laquelle la non-indexation aurait été une mesure proposée par l'ONE et qu'aucune autre proposition n'aurait existé. Selon elle, le gouvernement a demandé à l'ONE de transmettre des pistes d'économies, et l'ONE a répondu en envoyant un document reprenant plusieurs options. Toutefois, ce document, et en particulier le choix de la non-indexation, n'a été validé ni par le conseil d'administration de l'ONE ni par l'administration. La responsabilité de cette décision ne repose donc pas sur l'ONE, mais sur le gouvernement.

Elle estime que c'est la majorité qui a décidé cette mesure, qu'elle juge injuste et absurde, qui fragilise encore davantage un secteur déjà sous pression. Elle invite dès lors la majorité à ne pas se cacher derrière l'ONE. Il s'agit, selon elle, d'un choix politique du gouvernement, qui fait mal aujourd'hui et continuera à faire mal dans les prochaines années. Presque tous les acteurs auditionnés l'ont dit : cette mesure aggravera les difficultés des milieux d'accueil, des puéricultrices, des enfants et des

familles. Elle relève que les membres de la majorité étaient présents pour les écouter, mais qu'ils ont visiblement décidé de ne pas les entendre.

Concernant le contrat de gestion de l'ONE, la députée relève qu'il est reproché à son groupe de ne pas avoir soutenu la proposition de recommandation de la majorité. Pour elle, la vraie question est de savoir si ces recommandations amélioreront réellement les choses sur le terrain, les conditions de travail des puéricultrices, l'accueil des enfants et répondront aux besoins des familles. Son groupe répond par la négative. Le secteur n'a pas besoin de recommandations accompagnées d'austérité mais de moyens, de reconnaissance et de décisions politiques à la hauteur de l'urgence.

S'adressant ensuite à la ministre, la commissaire indique qu'en l'écoutant, on a presque l'impression qu'il faudrait la remercier pour les choix politiques qu'elle pose. Or, la réalité est, selon elle, tout autre : le résultat de cette politique est un secteur encore plus fragilisé par des coupes budgétaires sans aucun nouveau plan structurel de création de places.

Elle revient sur les propos de la ministre selon lesquels majorité et opposition ne vivraient pas sur la même planète. Elle confirme ce désaccord, estimant que la ministre affirme que les milieux d'accueil ne sont pas en difficulté à cause d'un manque de moyens et que tous les problèmes pourraient être résolus par des optimisations. Or, ce que les députés ont entendu pendant les auditions est tout à fait contraire : le terrain souffre, la petite enfance est en souffrance et manque de financements structurels. La ministre dit faire confiance à l'intelligence collective, mais ne l'écoute pas réellement, selon la députée.

Elle reconnaît que l'accueil de la petite enfance est fragile et qu'il faut l'améliorer, mais souligne qu'il existe une différence fondamentale entre améliorer un secteur et ignorer complètement sa réalité. Les acteurs de terrain disent clairement qu'il ne sera pas possible d'améliorer la qualité de l'accueil sans augmenter les moyens.

Elle indique s'exprimer aussi avec sa propre expérience, ayant travaillé dans les crèches, et affirme que le secteur est sous-financé. Mme Revelo Paredes juge honteux et faux d'affirmer que la norme d'encadrement est respectée dans les crèches. Selon elle, surveiller seule plus de dix enfants n'est pas un cas isolé, et des dizaines de témoignages de travailleuses le confirment. Elle estime qu'il n'existe pas de chiffres montrant la réalité. Elle évoque des puéricultrices qui doivent acheter du matériel dans des brocantes avec leur propre argent, faute d'autres moyens, ainsi que des bâtiments préfabriqués où il fait froid et où il gèle en hiver, et où il fait trop chaud en été. Elle estime que les propos selon lesquels tout irait bien ne correspondent pas à la réalité. Changer des enfants à la chaîne, s'occuper d'eux l'un après l'autre, travailler pour un salaire d'environ 2.000 euros par mois avec des

horaires flexibles et un travail physiquement éprouvant conduit des travailleuses à être déjà usées à 50 ans. À la place de la ministre, elle aurait honte de dire que tout va bien et que les normes d'encadrement sont respectées.

Mme Revelo Paredes déplore que des efforts soient demandés à un secteur déjà à bout, alors qu'au niveau fédéral, le parti de la ministre accepte d'investir des milliards dans l'armement et que certains députés de ce parti soutiennent pleinement ces investissements. Elle observe que la ministre critique régulièrement ce qui a été fait auparavant, et précise que le PTB a également formulé de nombreuses critiques durant la législature précédente. Toutefois, ce que la ministre fait aujourd'hui au secteur fait mal.

Elle regrette par ailleurs que la ministre n'ait répondu à aucune de ses questions concernant l'impact de ses mesures, ni pour l'enfance ni pour la jeunesse. Elle estime que la ministre continue donc à parler sans mesurer les conséquences de ses décisions.

Mme Revelo Paredes reproche aussi à la ministre d'abandonner les promesses faites. Elle rappelle que ce n'est pas le PTB qui a inscrit dans l'accord de gouvernement d'avancer vers le financement de la norme de 1,5 puéricultrice pour sept enfants. Cette promesse a été faite par la ministre et n'est pas tenue. Elle relève également que la ministre parle de 2.000 nouvelles places à partir de 2026, mais attend de voir avec quels moyens et dans quelles conditions cette annonce sera concrétisée, alors que 5.000 nouvelles places avaient été annoncées au début de la législature.

Enfin, Mme Revelo Paredes rappelle que la ministre reconnaît elle-même que le modèle le plus fragile est le modèle non subventionné, où le risque de perte de places en crèche est le plus important. Elle affirme qu'un modèle solide existe lorsqu'on lui donne les moyens suffisants pour fonctionner : celui des crèches subventionnées et des services publics. Elle regrette que ce soit précisément là que le gouvernement coupe dans les budgets.

M. Maingain revient sur l'argument selon lequel il ne suffit pas de disposer de budgets pour trouver des solutions, notamment en matière de maisons de justice, dès lors que des bâtiments sont nécessaires et que leur mise en place prend du temps. Il indique comprendre que mettre en place de nouvelles mesures demande du temps, mais estime que la seule politique menée consiste finalement à concrétiser ce qui avait déjà été décidé par le précédent gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, si aucune nouvelle initiative n'est prise sous cette mandature, le problème ne pourra pas être réglé. C'est, à ses yeux, clairement insatisfaisant.

Il relève que la ministre renvoie régulièrement aux équipes mobiles, alors qu'elle a elle-même démontré, chiffres à l'appui, que les places disponibles restent insuffisantes. Selon lui, le constat est donc connu : l'ensemble des mesures en cours,

souvent issues de décisions passées, demeure insuffisant. Il juge problématique que, face à ce constat, aucune mesure supplémentaire ne soit proposée.

M. Maingain affirme qu'il ne lâchera pas ce dossier et reste convaincu qu'il faut faire plus et adopter de nouvelles mesures. Il entend que la ministre reviendra à un moment avec les concertations menées avec le secteur et il dit attendre ces éléments. Toutefois, il estime qu'il ne suffit pas de répéter que des centaines de jeunes sont en attente de solutions, qu'une dizaine de places ou d'accompagnements mobiles sont disponibles et qu'il n'est pas possible de faire davantage.

À ses yeux, la ministre n'est pas à la hauteur de l'enjeu de la sécurité des Bruxellois, des Wallons et des jeunes concernés. Il conclut que, au regard de la réalité des chiffres, les solutions actuellement proposées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu ni du nombre de jeunes en conflit avec la loi.

M. El Hajjaji remercie la ministre pour ses éléments de réponse. Concernant la petite enfance, il estime qu'assumer ses responsabilités consiste d'abord à sortir d'un discours victimaire. Il rappelle qu'un plan de création de places en crèche existe, hérité de la législature précédente et mis en œuvre aujourd'hui par la ministre. Son groupe sera attentif à ce que celle-ci puisse présenter une véritable nouvelle dynamique de création de places, car c'est sur cet élément que le bilan de son mandat sera évalué.

Au sujet de l'indexation, M. El Hajjaji considère qu'elle ne devrait être ni merveilleuse ni exceptionnelle, mais simplement constituer la suite logique des choses. Les associations et organisations qui n'en bénéficient pas voient leur viabilité rendue plus difficile. Il estime que, sur cette question, la ministre est toujours en retard : au moment où le gouvernement commence à prendre en compte une situation qui évolue, l'indexation suivante arrive déjà. Selon lui, la recherche de solutions est renvoyée vers les acteurs de terrain au nom de l'autonomie, de la créativité et des synergies, ce qu'il juge inacceptable. Dans un contexte de politiques d'austérité à tous les niveaux de pouvoir, y compris à Verviers où les autorités communales réduisent les subventions aux crèches, il estime que l'indexation est cruciale pour garantir le fonctionnement de ces structures. À défaut, certaines risquent de disparaître, alors que recréer de nouvelles structures demandera énormément de temps.

Sur la concertation, M. El Hajjaji entend la volonté exprimée par la ministre de vouloir bien faire, mais rappelle que les députés de la minorité se réfèrent aux faits, notamment aux procès-verbaux et aux avis. Les avis remis à la ministre lui paraissent particulièrement interpellants. Il cite les termes très durs du Conseil d'avis de l'ONE, qui qualifie la politique budgétaire de la ministre en ces termes : « *des conditions indignes d'un travail sérieux au regard des enjeux à long terme* » et évoque « *des économies qui ébranlent la qualité de l'accueil et fragilisent un édifice* ».

construit sur vingt ans ». Dès lors, soit la ministre et les secteurs ne partagent pas la même définition de la concertation, soit il faut être davantage à l'écoute, dans une forme de co-construction et d'adhésion à une réforme susceptible de recueillir un soutien suffisant pour éviter de tels avis. Il estime que la concertation ne peut pas seulement être affirmée en commission, mais doit se vérifier dans les faits et dans les retours des secteurs.

Concernant les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, tout en remerciant la ministre pour les réponses apportées à plusieurs de ses questions, le député revient sur l'expression évoquée par Mme Schepmans qui l'a choqué, à savoir la « pause de lucidité » pour justifier le moratoire de deux ans sur les organisations de jeunesse. Il estime que cette formule constitue le *summum* de la rhétorique consistant à emballer une régression dans un joli papier oratoire. Selon lui, cette pause consiste en réalité à fermer les robinets et à placer au frigo, pendant deux ans, toute nouvelle reconnaissance d'organisation. Si elle est qualifiée de lucide, elle est donc assumée, ce qui constitue peut-être le seul point de convergence possible. Il compare cette logique à celle d'un débiteur qui invoquerait auprès de son banquier une pause de lucidité pour suspendre ses mensualités, alors que des obligations existent. Pour son groupe, les obligations du gouvernement consistent notamment à donner une perspective d'avenir à ces organisations. Le commissaire juge le concept brillant, mais précisément parce qu'il permet d'attendre un an, deux ans, voire davantage, jusqu'à ce que les jeunes concernés ne soient plus jeunes et soient passés à une autre étape de leur vie. Cette pause de lucidité n'apporte donc, selon lui, ni solution à court terme ni solution à long terme. Le moratoire suspend le temps pour l'évolution du secteur, ce qui constitue un profond désaccord avec la ministre.

Il conteste également l'association faite entre le moratoire de deux ans et un supposé travail administratif restant à mener par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Six organisations ont rempli toutes les conditions et ont déjà passé l'ensemble de la phase d'examen de leur dossier. Il s'agit donc clairement, à son estime, d'une volonté politique qui n'existe pas, ou qui n'a peut-être jamais existé, de reconnaître que ces organisations ont besoin d'une vue claire et d'un soutien qui ne soit pas seulement verbal, mais financier.

Le député réagit ensuite au fait que la ministre indique qu'après deux ans, les reconnaissances dépendront des crédits disponibles. Il estime que les associations n'accepteront pas qu'au terme du moratoire, la ministre leur réponde encore que tout reste soumis à cette réserve. Il appartient au gouvernement de trouver les crédits disponibles à l'issue du moratoire. À défaut, il faut dire la vérité au secteur et reconnaître qu'il n'y a pas d'argent aujourd'hui, demain ni dans le futur, en l'invitant à revenir lorsque la situation sera meilleure.

Il ne peut concevoir qu'une ministre de la Jeunesse demande d'abord au secteur d'attendre une première année faute de trajectoire jeunesse, puis encore deux années en raison du moratoire, sans trouver ensuite les moyens nécessaires pour à tout le moins reconnaître les organisations dont les dossiers sont complets et donner des perspectives à celles qui déposeront une nouvelle demande de reconnaissance. Il juge incroyable de demander au secteur de patienter deux ans sans même garantir une reconnaissance et un soutien au terme de cette période.

Parmi les questions qu'il a posées, M. El Hajjaji indique ne pas avoir reçu de réponse complète sur les subventions liées à l'emploi des détachés pédagogiques. La ministre lui a confirmé que ces montants concernent bien l'emploi, mais il souhaite savoir si les associations et organisations qui suivent les débats pourront consacrer les 56.000 euros à un poste existant, à un mi-temps ou à une réallocation sur deux fonctions. Si cela est possible, cette faculté leur offrira une liberté d'utilisation des montants ; dans le cas contraire, elles devront effectuer leurs propres calculs.

En conclusion, le député estime que, dans des matières aussi essentielles que la petite enfance et la jeunesse, la ministre doit proposer autre chose que la suspension du temps pour les acteurs. Il reconnaît les difficultés budgétaires, mais attend du gouvernement qu'il offre des perspectives d'avenir : des perspectives pour sa propre trajectoire, que la ministre veut viable, mais surtout des perspectives pour éviter que, faute de solutions dans la petite enfance, l'aide à la jeunesse, la jeunesse ou les maisons de justice, certaines organisations meurent ou disparaissent purement et simplement. Recréer de nouvelles structures demandera ensuite davantage d'énergie et de moyens, sans apporter entre-temps de solutions sur le terrain.

Mme Bluge remercie la ministre pour l'ensemble de ses réponses, en particulier pour les éléments relatifs à l'ONE. Elle estime que la ministre a clarifié les choses et rappelé des éléments relatifs aux auditions, sur lesquels son groupe partage son analyse, ainsi que des éléments relatifs au budget de l'ONE. Elle relève que l'ONE connaît des sous-utilisations et indique que, selon son calcul, ces sous-utilisations représentaient précédemment plus de 7 % du budget global. Les mesures prises par la ministre tiennent donc compte de ces sous-utilisations.

Mme Bluge rappelle avoir indiqué durant les auditions qu'en 2018, le budget des seuls milieux d'accueil (hors milieux d'accueil spécialisés), s'élevait à 160 millions d'euros. En 2024, ce budget dépasse 334,5 millions d'euros pour ces mêmes milieux d'accueil. Entre 2019 et 2024, plus de 2.200 places ont pourtant été perdues dans les milieux d'accueil. Elle en conclut qu'il n'existe pas de corrélation entre l'augmentation des moyens et l'augmentation du nombre de places. Dès lors, puisque la situation ne s'améliorait pas, elle estime qu'il fallait changer de méthode. Elle considère que la ministre prend ses responsabilités pour améliorer les choses dans l'ONE et indique que le groupe MR la soutient, notamment dans les chantiers

d'objectivation par les données en vue du pilotage de l'ONE, qui sont importants pour son groupe.

Mme Bluge remercie également la ministre pour ses réponses relatives au projet pilote des familles d'accueil. Son groupe se montre optimiste quant à la possibilité de trouver une solution le plus rapidement possible et restera attentif à ce projet, ainsi qu'au suivi du projet Intermède rappelé par la ministre. Concernant la BDC ter, elle note l'échéance de la fin 2026 et indique que son groupe y sera également attentif.

S'agissant des maisons de justice et du protocole, la commissaire note qu'une adaptation du budget n'est pas nécessaire pour l'année en cours, mais qu'elle le sera pour la suite. Son groupe sera, comme la ministre, attentif à ce que les budgets suivent bien de la part du fédéral. Elle remercie aussi la ministre pour les informations complémentaires relatives au projet de surveillance électronique victime.

Enfin, concernant la jeunesse et le moratoire, la députée estime que, comme dans ses autres compétences, la ministre prend ses responsabilités afin que la compétence puisse continuer à s'exercer sur le long terme. Le fait de rappeler que certains projets se tiennent dans les crédits disponibles relève également, selon elle, de la responsabilité, puisqu'il s'agit de ne pas s'engager à dépenser de l'argent qui n'existe pas. Elle considère qu'il aurait été plus facile d'augmenter la dette et de continuer à dépenser en laissant l'addition au suivant.

Elle répète que la ministre prend ses responsabilités, l'invite à continuer dans ce sens et assure qu'elle bénéficiera du soutien du groupe MR.

Mme Fafchamps remercie la ministre d'avoir rappelé son volontarisme en matière d'enfance. Elle précise que personne ne prétend que tout va bien. Au contraire, la ministre rappelle que le secteur survit parfois avec des bouts de ficelle depuis de nombreuses années et qu'il fonctionne de la même manière depuis quarante ans, sans réelle remise en question. La commissaire estime que la ministre a le courage d'oser faire autrement. À ses yeux, il serait beaucoup plus simple de renflouer les caisses et de continuer comme auparavant, mais la ministre cherche des solutions destinées à installer le secteur dans une sécurité durable. C'est, pour son groupe, la véritable responsabilité dont le secteur a besoin.

Concernant le mini-accueil, elle précise qu'elle n'a jamais affirmé qu'il s'agissait de la solution unique. Elle indique simplement qu'il représente 350 nouvelles places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. Dire que la ministre ne crée rien et ne fait rien n'est donc pas un fait, mais un mensonge. La ministre porte un projet pilote de 350 nouvelles places à court terme et reviendra, dans un second temps, avec d'autres projets d'ouverture de places.

Au sujet du contrat de gestion de l'ONE, Mme Fafchamps remercie la ministre pour sa transparence sur l'état d'avancement des négociations et sur leurs difficultés. Elle estime que, si ces négociations ne sont pas faciles, c'est précisément la preuve que le secteur se trouve à un moment de renouveau. Pour cette raison, elle assure la ministre du plein soutien de son groupe.

La commissaire revient ensuite sur le sous-consommé de l'ONE, c'est-à-dire l'enveloppe non utilisée en fin d'année budgétaire. Elle juge interpellant que, chaque année, autant de millions restent disponibles sans avoir été attribués à des politiques spécifiques. Cette situation constitue, selon elle, une raison supplémentaire de comprendre comment les montants sont calculés et alloués. Elle estime que cela confirme la nécessité d'une analyse plus fine et plus précise, ainsi que d'une révision de la gouvernance de l'ONE.

Enfin, Mme Fafchamps retient la proposition de la ministre de venir présenter le rapport de l'étude BDO en commission. Elle estime que cette présentation serait éclairante pour prendre connaissance des enseignements de cette étude sur la viabilité des milieux d'accueil et l'avenir du secteur.

Mme Fafchamps souhaite terminer son intervention par un mot concernant l'expression relative à l'adoption. Si ce point peut paraître secondaire au regard de l'ensemble des éléments exprimés, elle estime qu'il s'agit d'une excellente idée d'aborder l'accès à la parentalité par l'ensemble de ces chemins, qu'il s'agisse de l'adoption internationale, de l'adoption nationale, de l'accueil en famille ou du parrainage. Ces processus constituent autant de moyens d'ouvrir son cœur et son quotidien à un enfant. Selon elle, proposer une approche globale qui ouvre toutes ces portes dès le premier contact représente une réelle avancée, tant pour les organismes que pour les personnes ou les couples qui souhaitent devenir parents. Elle relève qu'il existe plusieurs voies pour y parvenir et considère que l'on a longtemps fonctionné en silo. L'approche globale proposée permettrait à ces personnes d'accéder parfois plus rapidement et plus facilement à la parentalité par des chemins qu'elles n'avaient peut-être pas envisagés. Elle tient dès lors à saluer cette évolution.

2.2. Partim pour ce qui concerne les compétences de M. le ministre Coppieters

Mme Agic relève que l'ajustement du budget 2026, en ce qui concerne les compétences du ministre, se limite à une modification technique, comme celui-ci l'a indiqué dans son exposé. Elle observe que les économies réalisées sur certains postes permettent de préserver les politiques existantes et de ne pas intervenir sur le fond. Elle souligne l'augmentation de 5.000 euros de la dotation destinée à Unia, à laquelle son groupe apporte son soutien. Elle estime que cette décision marque une différence avec les positions défendues par certains responsables politiques de la Région flamande, ce qu'elle considère comme positif. Elle souhaite néanmoins connaître les

raisons de cette augmentation ciblée et demande si d'autres demandes ont été refusées.

Mme Lange indique que l'ajustement budgétaire ne prévoit aucun changement de cap politique, mais procède aux adaptations techniques nécessaires à la continuité des services. Elle se réjouit que les politiques menées en matière de lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les violences et de soutien aux publics vulnérables soient intégralement maintenues. Elle estime que ce maintien constitue un signal fort et rappelle que la politique d'égalité des chances est essentielle. Elle relève que la seule modification substantielle concerne l'augmentation de 5.000 euros de la dotation de fonctionnement d'Unia. Elle précise qu'il s'agit d'une indexation technique fondée sur les paramètres du Bureau fédéral du Plan afin de préserver son pouvoir d'action. Elle estime toutefois qu'au regard de l'augmentation structurelle du nombre de plaintes, il conviendra de veiller à ce qu'Unia bénéficie, à l'avenir, d'un refinancement allant au-delà de la simple indexation. Au nom du groupe Les Engagés, elle annonce le soutien de son groupe à cet ajustement budgétaire et remercie le ministre, ses collaborateurs ainsi que l'administration pour le travail accompli.

Mme De Ré indique qu'elle s'attendait à entendre que l'ajustement budgétaire était essentiellement technique, que les dispositifs étaient maintenus et que les crédits étaient préservés. Si elle admet que cette analyse est exacte sur le plan technique, elle estime qu'elle ne l'est pas sur le plan politique. Selon elle, la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait pu profiter de cet ajustement pour apporter certaines adaptations.

Elle considère qu'il ne suffit pas de maintenir les politiques existantes dès lors que les violences continuent de progresser, que les inégalités se creusent et que les féminicides ne s'arrêtent pas dans l'attente d'un contexte budgétaire plus favorable. Elle relève qu'alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles se limite à préserver l'existant, d'autres niveaux de pouvoir prennent des décisions qui auront un impact important sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle estime, dès lors, que la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait constituer un rempart face à ces évolutions et préparer l'urgence sociale qui, selon elle, se profile pour de nombreuses femmes.

À cet égard, elle évoque la situation d'une personne de son entourage ayant travaillé depuis l'âge de 24 ans et ayant interrompu sa carrière pendant cinq années afin de s'occuper de son époux malade, tout en poursuivant son activité professionnelle à temps plein. Elle indique que cette personne a récemment appris qu'elle devrait travailler une année supplémentaire à la suite des décisions prises au niveau fédéral. Elle précise que cet exemple illustre, selon elle, une réalité vécue par de nombreuses femmes, qui seront particulièrement touchées par ces réformes.

La députée rappelle ensuite que le gouvernement a adopté, au mois de février, la stratégie « Genre et Droits des femmes », assortie d'objectifs stratégiques et d'une ambition de généralisation de l'approche intégrée de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques. Tout en rappelant qu'elle partage les objectifs poursuivis, même si elle ne souscrit pas nécessairement aux modalités retenues, elle souhaite savoir comment la mise en œuvre de cette stratégie se traduit concrètement dans le présent ajustement budgétaire. Elle demande quels moyens spécifiques sont consacrés à cette stratégie et s'interroge sur le point de savoir si celle-ci repose sur des moyens nouveaux ou sur une réorientation de moyens existants.

Elle indique avoir le sentiment que les moyens consacrés à cette politique ne dépassent pas ceux qui existaient auparavant et craint que ce nouveau plan ne soit, dans un premier temps, pas accompagné de mesures produisant un impact budgétaire concret. Elle le regrette, estimant qu'il faudra attendre le budget 2027 pour voir apparaître les premiers moyens budgétaires liés à ce nouveau plan, puis que la proximité des échéances électorales limitera ensuite les possibilités d'action. Elle souhaite que les ambitions annoncées se traduisent plus rapidement par des moyens budgétaires concrets, notamment à l'occasion d'un ajustement budgétaire.

Prenant la parole dans la continuité de sa collègue, **M. El Hajjaji** rappelle les conclusions du rapport annuel de l'Institut fédéral pour les droits humains consacré aux atteintes aux droits sociaux et aux droits acquis. Il souligne que ce rapport insiste sur la nécessité de développer des indicateurs et de permettre de mieux mesurer les effets cumulés des politiques menées aux différents niveaux de pouvoir. Dès lors que le parti du ministre participe à l'ensemble des niveaux de pouvoir, il estime essentiel de procéder à une telle analyse. Il rappelle également que, dans son avis sur le budget 2026, le Conseil d'État a attiré l'attention sur les risques de recul en matière de droits fondamentaux et de droits acquis et souligne à cet égard l'importance du principe de *standstill*.

Afin d'illustrer concrètement son propos, il évoque la politique des repas scolaires. Il rappelle qu'un article publié récemment dans *Le Soir* relayait les résultats d'un sondage réalisé par l'ASBL *École à Table*. Il relève que cette politique relevait initialement des compétences du ministre de l'Égalité des chances en Fédération Wallonie-Bruxelles, avant d'être transférée à la ministre de l'Enseignement obligatoire. Il observe qu'il est désormais renvoyé vers la Région wallonne au motif, selon les explications avancées, que cette matière relèverait des temps scolaires, tout en précisant que des moyens ont néanmoins été maintenus dans l'encadrement différencié afin de permettre la poursuite des repas scolaires. Sur la base des échanges qu'il a eus avec plusieurs directions d'école lors de visites de terrain, il estime toutefois que les montants laissés à la disposition des établissements sont insuffisants pour assurer cette politique sans solliciter davantage les parents ou rechercher des financements complémentaires. Selon lui, cet exemple illustre la

manière dont une politique qui produisait des résultats positifs se trouve aujourd'hui fragilisée, avec des conséquences concrètes pour les jeunes.

M. El Hajjaji souligne ensuite, comme point positif, la poursuite et le renforcement du plan Sacha, rappelant que celui-ci a été mis en place sous la précédente législature par Mme Linard, ainsi que l'indexation de la dotation d'Unia. Il indique que son groupe soutient ces deux mesures. Il estime toutefois qu'il aurait été difficilement concevable que le gouvernement ne respecte pas ses engagements à l'égard d'Unia et souligne que, si cet engagement est honoré en Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne l'est pas au niveau fédéral.

Il s'interroge ensuite sur la prise en compte des droits fondamentaux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il relève que le gouvernement annonce plusieurs plans, notamment un plan en faveur d'une politique plus inclusive à l'égard des personnes LGBTQIA+, un plan de lutte contre la pauvreté et un plan de lutte contre le racisme. Il souhaite disposer d'une vue d'ensemble des financements consacrés à chacun de ces plans. Il estime indispensable de disposer d'une vision globale des moyens budgétaires mobilisés, considérant qu'un plan dépourvu de financement demeure une déclaration d'intention. Il indique qu'il sera attentif à ce que ces plans fassent l'objet d'une évaluation crédible et qu'elle soit cohérente avec les plans menés aux autres niveaux de pouvoir. À titre d'exemple, il estime que le plan de lutte contre la pauvreté n'a de sens que s'il est articulé avec les plans développés aux niveaux fédéral, wallon et bruxellois, afin de définir des priorités et de produire les effets les plus importants en faveur des publics vulnérables.

Il interroge ensuite le ministre sur la mise en œuvre de l'engagement repris dans la Déclaration de politique communautaire visant à instaurer des sanctions à l'égard des organisations qui ne développent pas une politique effective d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Rappelant avoir déjà interrogé le ministre à ce sujet, il souhaite connaître l'état d'avancement tant des politiques d'inclusion que des mécanismes de sanction annoncés. Il rappelle que les discriminations liées au handicap relèvent d'obligations internationales auxquelles la Belgique est tenue à la suite de la ratification de plusieurs traités et souligne qu'il ne s'agit pas uniquement de s'en remettre à la bonne volonté des acteurs concernés, mais bien de garantir la mise en œuvre d'accommodements raisonnables.

Il souhaite également obtenir un état des lieux de la mise en conformité des bâtiments et des sites internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les exigences en matière d'accessibilité. Rappelant être déjà intervenu à plusieurs reprises sur cette question, il demande si la Fédération respecte aujourd'hui l'ensemble de ses obligations et, dans la négative, quelles mesures sont envisagées pour y répondre.

Enfin, il rappelle avoir déjà insisté, lors des discussions budgétaires de décembre 2025, sur les enjeux liés au dérèglement climatique, qu'il considère

également comme une question de droits fondamentaux. Il rappelle qu'un deuxième plan transversal de transition écologique est en cours d'élaboration et souhaite connaître les moyens financiers mobilisés, tant au sein du ministère qu'à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de préparer celle-ci aux conséquences des vagues de chaleur, des inondations et, plus largement, du dérèglement climatique. Il évoque notamment la construction d'une école résiliente à Verviers, qu'il considère comme un exemple parmi des besoins beaucoup plus importants. Il demande dès lors que le ministre précise les efforts financiers réalisés à l'occasion de cet ajustement budgétaire dans ce domaine.

M. Fiévet, du groupe MR, indique que les réponses apportées par le ministre dans son exposé introductif répondent aux questions qu'il souhaitait poser. Il le remercie pour les précisions fournies de manière anticipée.

Mme Revelo Paredes précise qu'elle ne remet pas en cause la volonté du ministre dans le cadre de ses compétences. Elle considère toutefois que les politiques menées par le gouvernement contribuent à accroître les discriminations et les inégalités. Elle cite notamment les modifications apportées aux repas scolaires, aux fournitures scolaires, l'augmentation des minervals ainsi que les économies réalisées dans l'enseignement. Selon elle, le fait de ne pas corriger ou compenser les effets de ces décisions revient à laisser se creuser les inégalités, ce qui engage la responsabilité politique du gouvernement.

M. le Ministre remercie les députés pour leurs questions.

En réponse à Mme Agic, il précise que seule la dotation d'Unia est concernée par l'indexation calculée sur la base des paramètres du Bureau fédéral du Plan. Il indique que cette indexation, inscrite à l'AB 32.45.01, représente un peu plus de 5.000 euros par rapport au budget initial 2026, faisant passer la dotation de 369.000 à 374.000 euros. Il ajoute qu'aucun autre opérateur relevant de ses compétences n'est concerné par cette adaptation.

Il remercie ensuite Mme Lange pour ses encouragements et pour le soutien qu'elle exprime à l'égard des politiques menées.

Répondant à Mme De Ré, il relève que celle-ci salue la stabilité du budget tout en regrettant l'absence de moyens supplémentaires. Il rappelle que, malgré les contraintes budgétaires auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée, le gouvernement est parvenu à préserver des politiques essentielles qui traduisent son engagement en faveur des droits des femmes, de l'égalité, de la dignité et de la protection de toutes et tous. Il cite notamment le maintien du financement des dix collectifs, dont cinq sont consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes et cinq à la promotion des droits des femmes, à raison de 100.000 euros par an chacun. Il souligne également la poursuite de l'extension des structures Evivico afin

d'assurer une couverture territoriale complète et de garantir un accompagnement accessible à toutes les victimes durant les phases aiguës des situations de violence. Il rappelle en outre l'augmentation de la dotation au plan Sacha, à hauteur de 140.000 euros, cofinancée avec la ministre Degryse, comme l'a relevé M. El Hajjaji. Il évoque également la poursuite et la pérennisation des initiatives de sensibilisation, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'inclusion, notamment à destination des publics LGBTQIA+, ainsi que la continuité des politiques de lutte contre la pauvreté, de promotion de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de l'interculturalité, rendue possible notamment grâce à des financements pluriannuels.

Il souligne que les budgets relevant de ses compétences demeurent modestes et que cette situation explique le caractère limité de l'ajustement budgétaire. Il indique toutefois assumer pleinement la part de ses compétences dans l'effort budgétaire demandé à la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en veillant à préserver la continuité des politiques menées.

Répondant ensuite aux questions relatives aux conséquences des politiques du gouvernement fédéral, il rappelle être régulièrement interrogé sur l'impact de ces mesures, notamment en matière de droits des femmes, d'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté. Il affirme mettre tout en œuvre pour préserver les publics concernés. Il estime que le budget démontre la volonté de soutenir, de consolider et de renforcer les politiques publiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier celles qui concernent les femmes, leur protection et leurs droits. Il ajoute qu'au niveau régional, les stratégies consacrées aux familles monoparentales, à la lutte contre la pauvreté, aux allocations et aux dispositifs de soutien social poursuivent le même objectif de protection des publics les plus vulnérables. Il insiste sur la nécessité de soutenir les personnes qui en ont le plus besoin et de veiller à ce que les femmes, souvent en première ligne dans ces situations, ne soient jamais laissées de côté par les politiques publiques.

Revenant sur les questions de Mme De Ré relatives à la stratégie en matière de droits des femmes, il rappelle que celle-ci repose sur un travail mené en étroite collaboration avec l'ensemble des ministres des deux gouvernements et qu'elle se traduit par des mesures concrètes identifiées dans des fiches d'actions. Il précise que les candidatures relatives aux cinq collectifs consacrés à la promotion des droits des femmes sont actuellement analysées par l'administration et considère que ces collectifs constitueront un socle solide pour la mise en œuvre du plan.

Il indique également qu'une nouvelle campagne de sensibilisation destinée aux jeunes de 15 à 20 ans est lancée afin de déconstruire les stéréotypes de genre, au moyen d'affiches et de contenus audiovisuels diffusés sur les réseaux sociaux. Il rappelle que, malgré les contraintes budgétaires, plusieurs initiatives majeures sont confirmées ou renforcées pour 2026. Il réaffirme que la Fédération Wallonie-

Bruxelles financera dix collectifs, dont cinq dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes et cinq à la promotion des droits des femmes, à raison de 100.000 euros par collectif et par an, soit un investissement de cinq millions d'euros sur cinq ans. Il précise que les dossiers sont en cours d'analyse.

Il rappelle que la lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité absolue et annonce la finalisation du Plan intra-francophone de lutte contre les violences, qui sera prochainement soumis aux gouvernements concernés. Il indique que ce plan s'inscrit dans une approche globale et coordonnée fondée sur les quatre piliers de la Convention d'Istanbul, à savoir la prévention, la protection des victimes, la poursuite et la prise en charge des auteurs ainsi que les politiques coordonnées. Il précise qu'il comprend vingt-cinq mesures prioritaires et vingt-deux mesures de bonne gouvernance, avec une attention particulière portée au consentement, aux cyberviolences sexistes et sexuelles, aux enfants exposés aux violences, à l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, aux publics vulnérables ainsi qu'à la responsabilisation et à l'accompagnement des auteurs afin de prévenir les récidives. Il explique que le délai nécessaire à son adoption s'explique par son caractère intra-francophone, qui implique un travail conjoint entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la COCOF.

Il souligne qu'au-delà du financement des cinq collectifs, le gouvernement soutient également de manière structurelle plusieurs associations, notamment Brise le silence, Garance et l'ASBL Z, chargée de la mise en œuvre du plan Sacha. Il rappelle que la subvention consacrée à ce dispositif est portée à 240.000 euros, en cofinancement avec la ministre Degryse. Il souligne également le renforcement du soutien au dispositif Evivico afin d'en permettre le déploiement sur l'ensemble du territoire. Il insiste sur le rôle essentiel de ce dispositif dans la prise en charge des situations critiques grâce à la coordination entre les secteurs social, de la santé, de la police et de la justice, qui contribue à prévenir les féminicides et d'autres situations dramatiques, notamment lorsqu'elles concernent des enfants.

Il rappelle également le lancement, en 2025, en collaboration avec la Région wallonne et la COCOF, du site de référence francophone stopviolencefemmes.be, destiné aux victimes, à leurs proches, aux professionnels et aux auteurs. Il précise que ce portail rassemble des informations fiables, des conseils, les accès aux lignes d'écoute, aux services de discussion en ligne, un répertoire des services d'aide ainsi que des ressources destinées aux professionnels afin de faciliter la détection, l'orientation et l'accompagnement des situations de violence. Il souligne que ce projet, qui était à l'arrêt lorsqu'il en a repris le suivi, a désormais pu être finalisé.

Il ajoute que, dans le cadre de la CIM Droits des femmes qu'il préside, le Pacte « Nouveau Départ » est inscrit à l'ordre du jour. Il précise que des consultations sont menées avec les acteurs de terrain afin d'alimenter les travaux et se réjouit de

l'avancement de ce dossier, qu'il considère comme une priorité nécessitant une action coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir.

Répondant ensuite à M. El Hajjaji, le ministre revient sur les différents plans d'action. Il estime qu'il convient de ne pas les caricaturer. Il souligne qu'un plan ne constitue pas une vision théorique exhaustive de l'ensemble des actions envisageables, mais un instrument de priorisation reposant sur des fiches d'actions, un cadre budgétaire et des engagements pris par les ministres compétents. Il précise que ces plans font l'objet d'un suivi fondé sur des indicateurs de processus et de résultats et que les ministres rendent compte annuellement de leur mise en œuvre devant les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Il insiste sur le fait que ces plans résultent d'un important travail collectif mené par l'ensemble des parties prenantes dans le contexte budgétaire actuel.

S'agissant du plan de lutte contre la pauvreté pour la période 2026-2030, il rappelle qu'il est élaboré selon une méthodologie de co-construction associant les administrations et les organismes d'intérêt public de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Forum Bruxelles contre les inégalités ainsi que des personnes vivant ou ayant vécu des situations de grande précarité. Il souligne que ce plan veille à assurer la cohérence avec la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Région wallonne. Il précise que les recommandations retenues tiennent compte des contraintes budgétaires tout en recherchant un impact maximal sur la prévention et la lutte contre la pauvreté et qu'elles s'appuient également sur les enseignements tirés de l'évaluation du plan précédent.

Il indique que le plan s'articule autour de plusieurs axes, parmi lesquels l'amélioration de l'accès aux droits, la prévention des situations de grande précarité tout au long de la vie ainsi que le renforcement des connaissances et de l'expertise en matière de pauvreté et d'inégalités sociales au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il précise qu'un comité de pilotage est chargé du suivi et de l'évaluation du plan au moyen d'indicateurs spécifiques et annonce que celui-ci sera présenté à la commission au mois de septembre. Il souligne qu'une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'impact des stratégies mises en œuvre.

Abordant ensuite la question des sanctions en matière de non-accessibilité pour les personnes en situation de handicap, il rappelle que cette réflexion s'inscrit dans le cadre du futur décret Accessibilité à 15 ans élaboré en Région wallonne. Il précise que ce texte s'inspire notamment d'expériences développées dans d'autres pays européens et poursuit plusieurs objectifs. Il cite en particulier l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics, tant pour les nouvelles constructions que pour les bâtiments existants, l'accessibilité des événements publics ou soutenus par les pouvoirs publics ainsi que le renforcement de l'accessibilité de la communication,

notamment par le développement du FALC et l'adaptation progressive des sites internet des administrations aux différents types de handicap.

Il estime que l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà accompli des avancées importantes dans ce domaine, notamment en matière de communication accessible, tout en reconnaissant que des efforts significatifs restent à fournir. Il confirme que le futur décret prévoira un régime de sanctions et souligne qu'il appartient tant aux pouvoirs publics qu'au secteur privé d'assumer pleinement leurs responsabilités afin de renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap.

Répondant ensuite aux questions relatives aux enjeux climatiques, M. Coppieters indique ne pas être en mesure de préciser, à ce stade, les moyens financiers qui seront mobilisés. Il considère toutefois que cette question devra être au cœur des prochains conclaves budgétaires, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Région wallonne. Il rappelle que la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà présenté les premiers éléments d'un futur plan en commission et que le ministre-président de la Région wallonne réunira prochainement le gouvernement ainsi que la cellule de crise afin de faire le point sur les nouvelles stratégies développées dans les différentes compétences. Il précise que la réflexion budgétaire relative à ces enjeux sera menée dans le cadre de l'élaboration des budgets initiaux pour 2027.

Il remercie ensuite M. Fiévet pour la confiance qu'il lui témoigne.

Enfin, répondant à Mme Revelo Paredes, il indique comprendre les préoccupations, les critiques et les réflexions qu'elle formule dans une perspective plus globale. Il relève toutefois qu'aucune question spécifique ne relève de ses compétences.

M. El Hajjaji remercie le ministre pour les éléments de réponse apportés. Il indique percevoir la volonté du ministre de bien faire, mais estime avoir besoin d'éléments beaucoup plus concrets.

À propos de la stratégie commune de lutte contre le racisme entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, il relève que la Région wallonne dispose déjà d'un comité consultatif de lutte contre le racisme et les discriminations, alors qu'aucun comité similaire n'existe encore en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rappelle avoir interrogé à plusieurs reprises le ministre sur l'opportunité de fusionner les deux comités consultatifs ou, à tout le moins, de mettre en place un comité fonctionnant en synergie. Selon lui, si l'intention affichée est positive, il s'agit néanmoins d'un acte manqué puisque, deux ans après la mise en place du gouvernement, ce comité n'est toujours pas instauré. Il ajoute qu'il n'a relevé, dans le présent ajustement, aucun moyen budgétaire consacré à cette initiative.

Concernant le plan de lutte contre la pauvreté, le député prend acte de la présentation annoncée pour le mois de septembre. Il rappelle que le ministre avait déjà invité les commissaires à attendre cette échéance afin de disposer d'informations tant sur les indicateurs que sur les moyens budgétaires. Il indique qu'il sera particulièrement attentif à la présence d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats du plan, conformément à la volonté exprimée par le ministre. Il insiste également sur le fait que ce plan ne peut être conçu de manière isolée. Selon lui, il n'a de sens que s'il est articulé avec les plans développés par la Région wallonne, les autorités fédérales et la Région de Bruxelles-Capitale. Il estime qu'il serait utile qu'une commission puisse être consacrée à la coordination de ces différents plans, rappelant avoir déjà formulé cette proposition lors d'une précédente réunion sans qu'elle ne soit retenue. Il annonce qu'il reviendra sur cette question lors de la commission de septembre.

Abordant ensuite la question de l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, M. El Hajjaji se réjouit d'entendre le ministre assumer clairement la nécessité de prévoir des sanctions lorsqu'aucune politique d'inclusion n'est mise en œuvre. Il considère toutefois qu'une première étape consiste à établir un cadastre des bâtiments relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou occupés par des organismes bénéficiant de subventions de celle-ci. Il plaide ensuite pour l'élaboration d'un plan permettant de suivre, mois après mois et année après année, les progrès accomplis. S'il reconnaît qu'il est impossible de mettre immédiatement l'ensemble des bâtiments en conformité, il estime indispensable de définir une stratégie et des priorités. Il évoque à cet égard la situation récente d'étudiants qui ne peuvent accéder à certaines formations de l'enseignement supérieur parce que les locaux sont situés dans des étages inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, une situation qu'il juge profondément inacceptable.

En ce qui concerne les enjeux climatiques, le député rappelle que le ministre a récemment déclaré dans la presse qu'il convenait d'appréhender la crise climatique comme une crise sanitaire. Il estime que cette position doit désormais se traduire dans les actes. Il ne partage dès lors pas l'idée de reporter cette question à un prochain conclave budgétaire, considérant qu'elle aurait déjà dû être examinée dans le cadre du présent ajustement, voire lors de l'élaboration du budget initial 2026. Évoquant les cinq années écoulées depuis les inondations qui ont frappé notamment Verviers, il souligne que ces événements ont mis en évidence les deux faces d'une même réalité, à savoir les risques d'inondations et de sécheresses. Selon lui, ces phénomènes sont documentés depuis de nombreuses années et les pouvoirs publics ne peuvent plus prétendre avoir été pris au dépourvu. Il estime qu'une volonté politique, accompagnée des moyens budgétaires nécessaires, est indispensable et rappelle que le coût de l'inaction climatique sera particulièrement élevé.

Enfin, s'agissant des droits des femmes, M. El Hajjaji indique soutenir les mesures mises en œuvre par le ministre. Il rappelle toutefois que, depuis le début de la législature, son groupe attire l'attention sur l'absence d'un dispositif décretaal relatif aux violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement pour adultes. Il relève qu'un décret existe désormais pour l'enseignement supérieur, alors que, pour l'enseignement pour adultes, la ministre Glatigny renvoie à une simple circulaire, qu'elle considère suffisante. Le député estime, pour sa part, qu'un décret offrant les mêmes garanties est nécessaire et invite dès lors le ministre à soutenir une telle initiative. Il souligne que les apprenants de l'enseignement pour adultes évoluent dans le même contexte socioculturel et sont confrontés aux mêmes risques que les étudiants de l'enseignement supérieur. Il indique ne pas souhaiter qu'une situation de violences sexistes et sexuelles survienne dans ce secteur sans que le gouvernement puisse démontrer avoir adopté un cadre décretaal adéquat. Il rappelle enfin que les recommandations formulées à l'époque par Unia préconisaient déjà d'aborder cette problématique tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement pour adultes.

En conclusion, M. El Hajjaji souligne que, si plusieurs initiatives sont en cours, son groupe continuera à adresser au gouvernement des questions précises et entendra en évaluer les avancées, ajustement après ajustement et budget après budget.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences des ministres

3.1.Division Organique 06 « Cabinets ministériels »

3.1.1. Programme 5 « Gouvernement de la Communauté française »

Le PA 53 relatif au Cabinet de la Vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 56 visant le Cabinet du ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2.Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général »

3.2.1. Programme 0 « Subsistance »

Le PA 07 visant les Soins de santé et hôpitaux universitaires n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 09 relatif aux pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2.2. Programme 1 « Secrétariat général »

Le PA 13 visant l'Académie royale de médecine de Belgique n'appelle pas de commentaire particulier.

Dans le PA 16 relatif à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, à l'AB 16.12.01 visant les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, **Mme Revelo Paredes** demande, des précisions sur l'augmentation de 15.000 euros destinée à régler des encours. Elle souhaite savoir de quelles dépenses il s'agit, pourquoi elles n'ont pas été couvertes par les crédits précédents et quel sera l'impact concret de cette diminution sur les budgets consacrés à la diffusion et à la formation relatives à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Mme la ministre répond qu'il s'agit d'un montant supplémentaire en crédits de liquidation destiné à couvrir l'encours de plusieurs marchés publics, relatifs à des recherches menées par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Elle précise qu'il s'agit d'un décalage et que cette opération n'a pas d'impact.

Le PA 17 relatif à la cellule maltraitance n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2.3. Programme 3 « Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française »

Le PA 31 visant l'Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 32 visant l'Egalité des chances n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 37 relatif à la protection des droits de l'enfant n'appelle pas de commentaire particulier.

3.3. Division Organique 15 « Infrastructure de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport »

3.3.1. Programme 1 « Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales »

Le PA 13 visant l'Aide à la Jeunesse n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 14 visant les Maisons de justice n'appelle pas de commentaire particulier.

3.3.2. Programme 2 « Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la culture »

Le PA 27 visant les Maison de jeunes n'appelle pas de commentaire particulier.

3.4.Division Organique 17 « Aide à la Jeunesse »

3.4.1. Programme 0 « Subsistance »

Le PA 01 visant le Fonctionnement de divers services n'appelle pas de commentaire particulier.

Dans le PA 02 visant l'Energie, à l'AB 02.12.04 relatif aux Dépenses de consommation énergétique des IPPJ, **Mme Revelo Paredes** constate une réduction de 12.000 euros des crédits prévus pour les dépenses énergétiques des IPPJ. Elle demande confirmation que cette diminution, transférée vers l'AB 12.02, ne mettra pas les IPPJ en difficulté pour faire face à leurs charges énergétiques. Elle s'interroge également sur l'écart entre la prévision initiale et l'ajustement, dès lors que ce transfert pourrait laisser penser que le budget initial avait été largement surestimé.

Mme la ministre indique que les moyens demeurent largement suffisants pour rencontrer les besoins de l'année. Elle rappelle que l'article budgétaire concerné est lié aux dépenses de consommation énergétique et que, compte tenu du caractère volatile de ces dépenses, les estimations de départ ont été établies avec prudence.

Le PA 03 visant les Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 04 visant la Formation n'appelle pas de commentaire particulier.

Dans le PA 05 visant l'Achat de matériel, à l'AB 05.74.01 relatif à l'Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre, **Mme Revelo Paredes** constate l'ajout de près de 12.000 euros pour le paiement de factures liées à 12 nouveaux véhicules « engagés sur deux ans ». Elle demande de quel type de véhicules il s'agit, s'ils sont destinés aux IPPJ, aux services de l'aide à la jeunesse ou à d'autres services et à quel usage concret ils serviront. Elle souhaite également savoir s'il s'agit d'achats, de locations ou d'un autre mécanisme, et pourquoi ces dépenses n'ont pas été anticipées au budget initial.

Mme la ministre précise qu'il s'agit de variations liées à l'achat de véhicules commandés avec un certain retard. Ces achats concernent les six IPPJ. Elle ajoute que dix-sept nouveaux véhicules sont prévus au total sur la législature. À la suite d'une demande de précision de Mme Revelo Paredes sur la différence entre les douze véhicules mentionnés et les dix-sept annoncés, la ministre confirme que le total prévu sur la législature est bien de dix-sept véhicules.

3.4.2. Programme 1 « Jeunes en danger et jeunes délinquants »

Le PA 11 visant la Prévention générale, initiatives novatrices et actions transversales n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 13 visant les Aides à l'adoption n'appelle pas de commentaire particulier.

Dans le PA 14 visant les Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses, à l'AB 14.01.05 relatif aux Nouvelles politiques Aide à la Jeunesse, **Mme Revelo Paredes** relève une diminution de près de 2,2 millions d'euros des crédits. Elle observe qu'environ 630.000 euros sont transférés vers un autre poste, mais que cela laisse malgré tout une réduction nette d'environ 1,5 million d'euros. Elle demande quelles nouvelles politiques annoncées au budget initial seront réduites, reportées ou abandonnées, et quels projets ou dispositifs ne seront finalement pas mis en œuvre en 2026 dans un secteur déjà sous pression, marqué par des services saturés, des jeunes en attente de prise en charge et des travailleurs épuisés.

Mme Barzin demande, sur le même AB, un éclairage sur la motivation de cette nouvelle répartition des dépenses, les commentaires budgétaires faisant état d'une baisse des crédits d'engagement et de liquidation justifiée par des répartitions et des transferts, notamment 430.000 euros vers l'AB 17.01.12.02 relatif aux dépenses de consommation liées à l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et des dépenses d'entretien.

Mme la ministre répond que la variation par rapport au budget initial 2026 réside dans la répartition des crédits vers les articles budgétaires adéquats. Elle précise que les 430.000 euros évoqués par Mme Barzin sont liés au contrat EGT pour les IPPJ. Pour l'année 2026, les projets déjà imputés via la provision consacrée aux politiques nouvelles sont l'engagement de six ETP pour les équipes mobiles d'accompagnement à Bruxelles, le lancement de l'appel à projets pour le renforcement des capacités des services agréés de l'aide à la jeunesse, l'engagement de deux conseillers, l'arrêté SRPE, la recherche relative à l'accueillant professionnel en famille et le financement des cellules d'intégration scolaire.

A l'AB 14.33.24 relatif aux Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial, dont les crédits sont en légère augmentation, **Mme Barzin** demande des éléments de bilan sur la campagne de promotion et de sensibilisation de l'accueil familial soutenue au cours de l'année avec l'appui financier de notre institution. Elle rappelle également que la ministre avait annoncé en commission un travail de ses services sur la simplification administrative des démarches qui touchent les familles d'accueil, et souhaite connaître l'état d'avancement de ce chantier.

Mme la ministre indique que les retours des services d'accompagnement en accueil familial au sujet de cette campagne sont très positifs. Elle précise toutefois qu'il est difficile d'en mesurer immédiatement les résultats, dès lors qu'il s'agit d'un processus qui se réfléchit et s'intègre progressivement. Aucun effet positif immédiat ne peut donc être constaté, mais l'appréciation des services et les marques d'intérêt relayées vers ceux-ci sont positives.

Le PA 15 visant les Etudes et recherches scientifiques n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 18 visant les Jeunes à la croisée des secteurs n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5.Division Organique 18 « Maisons de justice »

3.5.1. Programme 0 « Subsistance »

Le PA 01 visant l'Administration centrale n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 02 visant les Maisons de justice n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 03 visant la Formation n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5.2. Programme 1 « Centre de surveillance électronique »

Le PA 11 visant les Dépenses de fonctionnement n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5.3. Programme 3 « Partenariats »

Le PA 31 visant les Missions du décret du 13 octobre 2016 n'appelle pas de commentaire particulier.

Dans le PA 32 visant les Subventions projets, à l'AB 32.33.12 relatif aux Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs, **Mme Revelo Paredes** interroge la ministre sur l'augmentation de crédits d'engagement destinée à financer une subvention pluriannuelle. Elle souhaite savoir qui recevra cette subvention, pour quel projet précis elle est prévue, sur quelle durée l'engagement est pris et sur la base de quels critères le bénéficiaire a été sélectionné.

Mme la Ministre répond qu'il s'agit de la répartition des crédits à hauteur de 227.000 euros pour le non-marchand, mais qu'elle ne dispose pas encore de la ventilation complète et que celle-ci n'a pas encore été actée. Elle ajoute que les 114.000 euros en crédits d'engagement concernent l'engagement pluriannuel d'une subvention via la provision prévue à cet effet à la division organique 11.

3.5.4. Programme 4 « Initiatives diverses »

Le PA 41 n'appelle pas de commentaire particulier.

3.6.Division Organique 19 « Enfance »

3.6.1. Programme 1 « Office de la Naissance et de l'Enfance »

Le PA 11 visant l'Office de la Naissance et de l'Enfance n'appelle pas de commentaire particulier.

3.6.2. Programme 2 « Politique d'accueil de l'enfance »

Le PA 21 visant la Politique et accueil n'appelle pas de commentaire particulier.

3.7.Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente

3.7.1 Programme 2 « Jeunesse »

Le PA 21 visant les Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au conseil de la jeunesse de la communauté française n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 23 visant les Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 24 visant le Bureau international Jeunesse n'appelle pas de commentaire particulier.

Le PA 25 visant la Formation des animateurs n'appelle pas de commentaire particulier.

3.8.Division Organique 45 « Recherche scientifique »

3.8.1. Programme 6 « Académie royale de Médecine de Belgique »

Le PA 60 visant la Subvention de fonctionnement n'appelle pas de commentaire particulier.

3.9.Division Organique 46 « Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine »

3.9.1. Programme 2 « Subventions diverses »

Le PA 21 visant le Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique n'appelle pas de commentaire particulier.

4 Vote de recommandation et confiance

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 7 voix contre 4, l'adoption, par la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2026 - *partim* pour ce qui concerne ses compétences.

À l'unanimité des 11 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

La Rapporteuse,

Mme Marie Jacqmin

Le Président,

M. Eddy Fontaine